



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 038 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 13 décembre 1999

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 décembre 1999

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

LOI SUR LE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS DE SANG

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.) propose: Que le projet de loi C-244, Loi permettant le prélèvement d'échantillons de sang au profit des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi et des bons samaritains et modifiant le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur le projet de loi C-244, Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang, également connue, pour les raisons que je vais donner à l'instant, sous le nom de loi du bon samaritain.

J'aimerais d'abord raconter la vieille histoire du bon Samaritain. Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho. Il tomba au milieu des brigands, qui le dépouillèrent, le chargèrent de coups, et s'en allèrent, le laissant à demi mort. Un sacrificateur, qui par hasard descendait par le même chemin, ayant vu ce homme, passa outre. Un Lévite, qui arriva aussi dans ce lieu, l'ayant vu, passa outre.

Mais un Samaritain, qui voyageait, étant venu là, fut ému de compassion lorsqu'il le vit. Il s'approcha, et banda ses plaies, en y versant de l'huile et du vin; puis il le mit sur sa propre monture, le conduisit à une hôtellerie, et prit soin de lui.

Le lendemain, il tira deux deniers, les donna à l'hôte, et dit: «Aie soin de lui, et ce que tu dépenseras de plus, je te le rendrai à mon retour.»

Voilà l'histoire du bon samaritain. C'est une histoire qui porte sur l'aide aux déshérités, sur l'aide à la société et sur l'accomplissement du devoir moral, même s'il n'y a personne d'autre qui soit prêt à agir selon ses propres croyances.

Un de mes électeurs a agi en bon samaritain, mais il a dû malheureusement payer cher pour ses bonnes actions. Il risque d'avoir contracté le VIH.

Son père a communiqué avec moi pour me faire part des actions héroïques de son fils adolescent. Le jeune homme, que j'appellerai Tim, travaillait dans un magasin de vente au détail quand il a vu un homme s'emparer de marchandises et se sauver en courant. Plutôt que de hausser les épaules et de le laisser fuir, Tim a poursuivi l'individu, l'a plaqué au sol et maintenu jusqu'à l'arrivée des policiers.

Malheureusement pour Tim, le voleur s'est coupé au cours de la lutte et Tim a été aspergé de son sang alors qu'il l'arrêtait par simple devoir de citoyen. On a découvert par la suite que le voleur était un toxicomane bien connu des autorités, qui risquait fort d'être porteur de maladies contagieuses. Tim pourrait donc avoir contracté le virus.

Je suis persuadé que Tim n'a pas attendu de savoir si cette personne était atteinte ou non d'une maladie contagieuse avant de faire ce qu'il devait faire et de l'arrêter. Il a agi selon sa conscience parce que c'est ce qu'on lui avait appris à faire. Il a été élevé dans une famille où on lui a appris à agir selon sa conscience parce que c'est ce qu'il faut faire et non parce qu'on a d'abord évalué les risques pour soi-même.

Malheureusement, les policiers ont dû apprendre à Tim que l'individu avait refusé de donner un échantillon de son sang. Ils ont dit à Tim que la loi ne leur permet pas d'exiger d'une personne qu'elle donne un échantillon de son sang.

Par conséquent, Tim a dû entreprendre un long et coûteux programme de pharmacothérapie préventive au cas où il aurait été infecté par le virus. La thérapie n'est pas efficace à 100 p. 100, évidemment, mais, chose plus importante, Tim a dû subir cette thérapie parce qu'il n'avait pas moyen de savoir s'il risquait d'avoir contracté une maladie transmissible.

Si Tim avait pu savoir quelle maladie, le cas échéant, pouvait avoir le voleur à l'étalage, il aurait pu prendre une décision plus informée quant à sa santé et quant aux soins qu'il aurait dû chercher à obtenir. Il aurait pu décider s'il devait continuer à subir le traitement médical, car la pharmacothérapie comporte de sérieuses réactions indésirables. Surtout, Tim aurait pu jouir d'une plus grande tranquillité d'esprit et d'une plus grande force émotionnelle s'il avait pu savoir quels risques il avait d'avoir contracté une maladie transmissible.

Initiatives parlementaires

Malheureusement, l'histoire de Tim n'est pas un cas isolé. Je voudrais relater l'histoire d'Isobel Anderson, une policière d'Ottawa qui se trouve aujourd'hui à la tribune. On peut lire son histoire complète dans un article signé par Anna Nicolle et publié dans l'édition du 15 novembre 1999 du *Citizen* d'Ottawa. Je vais en lire quelques extraits:

Le cauchemar d'Isobel Anderson a commencé quand elle a arrêté un homme soupçonné de vol à main armée en octobre 1997. En fouillant l'homme pour voir s'il cachait une arme, elle a mis la main dans sa poche et senti un éclair de douleur. En retirant sa main, elle y trouva une aiguille ensanglantée fichée dans la paume. «La première chose qui m'est venue à l'esprit, c'est que je venais d'attraper le sida», rappelle la policière Anderson, mère de trois enfants.

Elle a ensuite décrit le traumatisme émotif qu'elle a ressenti en tant que jeune mère. Comme elle le craignait, les médecins lui ont dit que l'aiguille lui avait peut-être transmis le VIH. On lui a dit que si elle entreprenait le traitement à l'AZT contre le VIH quelques heures après avoir été piquée par cette aiguille, elle pourrait ne pas attraper le virus.

Elle a par la suite appris que l'homme soupçonné de vol avait refusé de se soumettre au test de dépistage du VIH et ne pouvait pas être contraint par la loi à subir un prélèvement d'échantillon de sang. Quelques heures plus tard, l'homme a consenti à subir le test parce qu'il avait faim. Il a dit: «Si vous me donnez un hamburger, je vais vous donner un échantillon de sang.» En d'autres termes, la vie de M^{me} Anderson qui était en équilibre dans la balance, a fait l'objet d'un troc entre un échantillon de sang et un hamburger. Les choses ne devraient pas se passer ainsi. La loi devrait stipuler expressément que M^{me} Anderson a le droit de savoir si la personne en question a ou non une maladie transmissible.

• (1110)

Le VIH et l'hépatite C sont des maladies dont l'incubation et le développement est lent. M^{me} Anderson a continué de prendre de l'AZT pendant trois jours après que les résultats initiaux du test de détection des anticorps anti-VIH se soient avérés négatifs. Après avoir consulté son médecin, elle a décidé d'arrêter le traitement. D'après elle, les effets secondaires du traitement changeaient sa vie. Les effets secondaires de la chimiothérapie—urticaire, perte de cheveux et douleur chronique—ont duré des semaines jusqu'au moment où elle n'a plus pu se lever de sa chaise.

Aujourd'hui, les tests ont heureusement confirmé qu'Isobel Anderson n'était infectée ni par le VIH, ni par le virus de l'hépatite C. Cependant, il est regrettable que notre système judiciaire actuel permette que les personnes qui viennent en aide à d'autres se retrouvent sans défense, que les personnes qui se sacrifient soient celles qui sont sacrifiées, et que les héros deviennent les victimes.

C'est pourquoi le projet de loi C-244 est fait pour des gens comme Tim et Isobel. Il est fait aussi pour des milliers d'autres Canadiens comme eux—les auxiliaires médicaux, les policiers, les ambulanciers, les médecins, le personnel infirmier, les pompiers, les dentistes, les hygiénistes dentaires, les gardes de sécurité, les bénévoles, les différents travailleurs de la santé, les pisteurs-secouristes, comme celui qui était à la conférence de presse ce matin, les employés des services d'urgence, et les milliers de gens qui, comme Tim, se dévouent pour venir en aide aux gens. Il est fait à l'intention

des personnes qui se dévouent le plus pour venir en aide à la société et qui, quand elles ont besoin d'aide, ne reçoivent rien en retour. Car c'est de cela qu'il s'agit dans ce projet de loi.

Comment ce projet de loi pourrait-il aider à l'avenir Tim, Isobel et les milliers de gens dont j'ai parlé? En résumé, le projet de loi C-244 autoriserait un juge à ordonner le prélèvement d'un échantillon de sang de toute personne accidentellement ou volontairement infectée dans l'exercice de ses fonctions, qu'il s'agisse d'un bon Samaritain, d'un professionnel de la santé, d'un membre du personnel d'urgence ou de sécurité. L'échantillon de sang serait soumis au test de détection du virus de l'hépatite B ou C, ou du VIH. Les résultats du test seraient révélés uniquement à la personne de qui aurait été prélevé l'échantillon, à la personne infectée, à un médecin qualifié et à l'agent de police chargé d'exécuter le mandat. Seules ces quatre personnes connaîtraient les résultats de ces trois tests. L'analyse sanguine ne servirait qu'aux fins du traitement médical.

Que signifie le projet de loi C-244 pour des gens comme Tim et Isobel? D'aucuns diront qu'il ne signifie pas grand-chose, car il se peut que la personne demande à être traitée de toute façon, refusant de se fier aux fausses garanties des résultats de test d'un prétendu assaillant.

Permettez-moi cependant de poser à tous les députés la question suivante: Et si c'était un député qui entrerait en contact avec le sang ou une substance corporelle de quelqu'un d'autre? Et si c'était vous, monsieur le Président? Est-ce qu'on ne voudrait pas savoir au juste à quoi on a été exposé? Est-ce qu'on ne voudrait pas savoir quelles sont ses risques de contracter une maladie transmissible? Je répondrais par l'affirmative, comme n'importe qui d'autre d'ailleurs. Pourquoi? Je crois que c'est à cause des trois assurances que l'on obtient grâce au prélèvement d'un échantillon de sang d'un prétendu assaillant.

Je m'arrête un peu sur les trois véritables assurances que donneraient les résultats du test sanguin. Premièrement, le fait de savoir que le prétendu assaillant a le VIH, l'hépatite B ou l'hépatite C permet à la victime de prendre une décision plus éclairée concernant sa propre santé. La victime doit décider de se soumettre à une chimiothérapie très lourde pour freiner la progression de la maladie et il lui serait utile de pouvoir prendre cette décision en toute connaissance de cause au vu du traumatisme que représente le traitement.

Dans le cas d'Isobel et de beaucoup d'autres victimes, une fois que le patient découvre que le dépistage de ces pathologies chez l'agresseur ou la personne blessée s'est révélé négatif, le traitement est interrompu. Cela lui donne la possibilité de prendre des décisions médicales personnelles en meilleure connaissance de cause.

De 1996 à 1998, l'hôpital de Toronto a diagnostiqué 30 expositions possibles au VIH causées par des objets pointus et tranchants. Il s'agit essentiellement de piqûres de seringues susceptibles d'avoir été à l'origine d'une contamination éventuelle. Voici ce que l'on peut lire dans le compte rendu de l'une de ces études: après avoir fourni une aide thérapeutique à ces trente personnes, «cinq ont décidé de ne pas suivre de traitement, et huit ont entamé une chimiothérapie qui a été interrompue lorsque les résultats de la personne soupçonnée de les avoir contaminées se sont révélés

Initiatives parlementaires

«négatifs.» Elles ont changé d'avis par suite des résultats de ces analyses. «Le dépistage rapide du VIH a permis de réduire la durée du traitement. Les 17 autres personnes ont prévu de suivre un traitement médical d'un mois. Neuf personnes sur les dix-sept ont été jusqu'au bout de ce traitement», ainsi de suite.

Le rapport indique que l'ensemble des personnes s'étant soumises à ce traitement avaient observé les effets secondaires suivants: nausées, vomissements, maux de tête, diarrhées et insomnies. Ce programme de chimiothérapie préventive est très traumatisant.

• (1115)

Les autres effets secondaires graves sont les risques possibles de perte de la capacité reproductive, la perte des cheveux, des sensations d'engourdissement, des sensations de picotement aux extrémités, la diminution du nombre des leucocytes, l'anémie, la survenue de malaises, la toux, des douleurs abdominales, des calculs aux reins, et un risque accru de diabète. Ce sont là tous les effets secondaires du programme de chimiothérapie préventive.

Comme on peut le constater, la prise de ces médicaments pour lutter contre le VIH n'est pas anodine et les effets secondaires sont sérieux. On ne prend pas ces médicaments à la légère. Je crois que toute personne souhaiterait savoir si celui ou celle qui l'a contaminée souffrait d'une maladie transmissible grave. Pour la santé de la personne, si elle est au courant, il vaut beaucoup mieux cesser la médication que de continuer à prendre les médicaments. C'est du moins ce que bien des gens ont décidé dans ces cas types.

La deuxième assurance qu'on obtient en testant le sang du contrevenant c'est que celui-ci pourra recevoir un traitement s'il est porteur d'une maladie sans le savoir. Encore une fois, la décision lui appartient. Imaginez par exemple un toxicomane qui s'injecte des drogues, qui ne s'est pas préoccupé de subir des tests sanguins. S'il se retrouve dans une telle situation, on peut lui faire connaître le résultat des tests. On pourrait lui dire qu'on a découvert qu'il souffre d'hépatite B, qu'il devrait se faire traiter pour cette maladie sinon il subira de graves effets secondaires ou des conséquences néfastes. Cela serait utile pour cet individu aussi.

La troisième assurance que procure le test c'est la paix d'esprit pour le bon samaritain, le professionnel de la santé ou l'employé des services d'urgence, que le résultat soit positif ou négatif. Il y a donc de bonnes raisons pour avoir recours à ce test. Analyser le sang d'un contrevenant ou d'un blessé pour voir s'il souffre de maladies transmissibles ne donnera pas de fausses assurances aux victimes et aux patients. Cela leur procurera de véritables assurances et ils auront de vraies options quand viendra le temps de choisir un traitement médical.

Certaines personnes se concentrent sur les aspects négatifs du projet de loi. Elles se préoccupent de la protection des droits, de la sécurité de la personne, etc. Ce sont là des inquiétudes valides et j'ai essayé d'en tenir compte dans le projet de loi en rendant difficile, mais pas impossible, le prélèvement de sang chez une personne hautement susceptible de transmettre une maladie infectieuse. Il s'agit d'un bon compromis entre les droits, garantis par la charte, des malades, des blessés et des auteurs de crimes, et les droits, également garantis par la charte, de ceux qui ont pour rôle de secourir autrui.

Dans le régime actuel, le personnel des services d'urgence et des forces de l'ordre et les bons Samaritains n'ont pas le droit à la sécurité de leur personne. S'ils courent de gros risques d'être en contact avec le sang d'un inconnu, ils n'ont aucun moyen de mesurer la probabilité d'avoir contracté une maladie.

Ils doivent attendre avec anxiété la fin de la période d'incubation du VIH et des hépatites C et B. Entre temps, ils peuvent choisir de subir des traitements médicaux qui ont de graves effets secondaires sur leur santé, des traitements dont il s'abstiendraient probablement s'ils savaient que le sang avec lequel ils sont entrés en contact est séronégatif.

Cette situation provoque de graves difficultés psychologiques et physiques, et j'estime qu'elle va à l'encontre des droits de la personne. Les gens ont le droit de savoir quel virus peut les avoir contaminés. Le projet de loi C-244 corrigerait ce déséquilibre entre les droits. Il ne s'agit pas de privilégier uniquement une des deux parties. Le projet de loi vise à trouver un compromis entre les droits de l'auteur d'un crime au respect de sa vie privée et à la sécurité de sa personne, et ceux de personnes qui sont au service de la société.

Le projet de loi C-244 protège la vie privée de quatre façons. Un juge est la seule personne qui puisse ordonner un prélèvement sanguin. Un agent de police ou un ambulancier paramédical ne peuvent le faire. On ne peut analyser le sang que pour dépister l'hépatite C, l'hépatite C et le VIH. Les résultats de l'analyse ne peuvent servir qu'aux fins du traitement médical à l'exclusion de toute autre utilisation. Les seules personnes qui peuvent avoir accès aux analyses sanguines sont un agent de la paix, le médecin, le demandeur et la personne qui a fait l'objet du prélèvement d'un échantillon de sang.

En résumé, la loi sur le prélèvement d'échantillons de sang est une question d'équité. À l'heure actuelle, les gens n'ont pas le droit de savoir quel virus une tierce personne peut leur avoir transmis et le projet de loi C-244 remédierait à cette situation.

Deuxièmement, la loi sur le prélèvement d'échantillons de sang vise à équilibrer les droits. Aux termes du système actuel, seul l'auteur d'un crime ou la personne blessée ou malade a le droit à la sécurité de sa personne. Le projet de loi C-244 corrigerait cette situation négative et établirait un meilleur équilibre entre les droits des deux parties.

Troisièmement, cette loi tend à aider toutes les personnes touchées par cette situation très difficile. Elle porte sur les soins de santé et la sécurité des professionnels de toutes sortes et les bons samaritains. Elle viendrait également en aide à tout individu soupçonné d'un crime pouvant être porteur d'un virus grave sans le savoir. Cette loi vise à modifier de façon constructive notre système juridique afin de le rendre équitable, de parvenir à un meilleur équilibre entre les droits des diverses personnes intéressées et de venir en aide à ceux qui servent les autres.

• (1120)

Tim, Isobel et des milliers d'autres professionnels ont besoin de ce projet de loi, de ce type de protection, alors qu'ils s'acquittent de leur travail. Dans l'histoire initiale du bon Samaritain, la seule récompense qu'il a obtenue, c'est que son nom a été inscrit à jamais

Initiatives parlementaires

dans la Bible et est devenu un exemple de bon samaritain. Un bon samaritain est encore de nos jours un exemple d'une personne qui fait tout en son pouvoir pour aider d'autres personnes alors qu'elle aurait pu se contenter de passer son chemin simplement.

Le projet de loi reconnaît que ceux qui aident les gens dans le besoin dans la société, les professionnels de la santé et ceux qu'on appelle communément des bons samaritains devraient avoir la garantie que lorsqu'ils s'acquittent de leur travail, lorsqu'ils font une bonne action, lorsqu'ils aident les gens dans le besoin, ils ne seront pas pénalisés ni limités par leurs connaissances. Je demande aux députés de tous les côtés d'appuyer le projet de loi.

M. John Maloney (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-244, Loi permettant le prélèvement d'échantillons de sang au profit des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi et des bons samaritains et modifiant le Code criminel, présenté par le député de Fraser Valley.

Le gouvernement et tous les députés sont tout à fait conscients du fait que certaines personnes risquent d'être contaminés par l'échange de substances corporelles infectées durant l'exécution de leurs tâches, y compris en aidant des gens ou en sauvant des vies humaines. Il s'agit d'une question très délicate.

Nous comprenons les difficultés personnelles que peuvent rencontrer ces personnes qui consacrent leur vie à aider les autres. Nous devons à ces Canadiens admirables de trouver un moyen de leur faire retrouver la tranquillité d'esprit dès que possible après qu'ils se soient trouvés dans des circonstances laissant supposer la possibilité d'une contamination. Malgré ses bonnes intentions, qui sont incontestables, le projet de loi C-244 n'apporte pas de solution à cela.

Le projet de loi propose de créer un mécanisme pour l'obtention et l'exécution d'un mandat de perquisition sur le corps humain. La partie I du projet de loi prévoit que les pompiers, les médecins et les personnes dont la profession consiste à prendre soin des malades pourront demander à un juge de paix d'émettre un mandat autorisant un agent de la paix à demander à un médecin praticien qualifié ou à un technicien qualifié de prélever des échantillons de sang. Ces échantillons seraient prélevés sur un individu ayant été aidé par un pompier ou un médecin dans les cas où il y a eu contact de substances corporelles et où l'on soupçonne l'individu d'être atteint d'une maladie.

Le projet de loi s'appliquerait aussi dans un cas où une autre personne qu'un agent de la paix effectuerait une arrestation sans mandat ou dans une situation où une personne prêterait légalement assistance à un agent de police. Je souligne au passage que le projet de loi ne précise pas clairement si les professionnels de la santé peuvent être forcés de prélever l'échantillon, pas plus qu'il n'indique si l'on peut faire appel à la force ou le degré de force qui peut être exercé pour contraindre une personne à se soumettre à un prélèvement de liquides organiques.

Selon la proposition, l'examen de ces substances permettrait de déterminer si la personne est porteuse du virus de l'hépatite B ou C

ou du virus d'immunodéficience humaine. Pour qu'un tel mandat soit décerné, le juge de paix doit être convaincu par la personne qui en fait la demande que l'on satisfait à quatre éléments essentiels.

Premièrement, le juge de paix doit être convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le demandeur est entré en contact avec une substance corporelle d'une autre personne alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions auprès de cette personne ou qu'il portait ou tentait de porter secours à cette personne alors qu'il croyait que la vie de cette personne était en danger, ou que cette personne avait subi des blessures corporelles ou qu'elle était sur le point d'en subir.

Deuxièmement, le juge de paix peut décerner un mandat si, vu les circonstances dans lesquelles le demandeur est entré en contact avec cette substance corporelle, il est convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que celui-ci pourrait avoir été infecté par un virus.

Troisièmement, le juge de paix pourrait décerner un mandat s'il estime que, vu les périodes prolongées d'incubation des maladies causées par ces virus et les méthodes disponibles de détection de ces virus dans l'organisme, l'analyse sanguine du demandeur ne lui permettrait pas de déterminer avec précision, et dans un délai opportun, s'il a été infecté par un tel virus pouvant avoir été présent dans la substance corporelle avec laquelle il est entré en contact.

Enfin, un mandat pourrait être décerné si un médecin qualifié est d'avis que le prélèvement d'un échantillon de sang de la personne visée par le mandat ne risquerait pas de mettre en danger la vie ou la santé de celle-ci.

Comme on peut le constater, l'étendue du projet de loi ayant trait aux personnes mêlées à des situations où il y a échange de substances corporelles est très vaste. À première vue, le projet de loi ne s'applique pas dans les cas où une infraction n'est pas réputée avoir été commise et s'applique plutôt dans les cas où il y a eu échange de substances corporelles.

• (1125)

Le projet de loi suppose qu'on puisse solliciter un mandat de perquisition sans qu'il y ait eu délit. On pourra donc prélever un échantillon de sang sans qu'un délit ait été commis. Il n'y a donc aucun lien avec le droit criminel.

Quel but de droit criminel peuvent bien servir ces amendements? Pourquoi cherche-t-on alors à modifier le Code criminel? Les mandats de perquisition prévus dans notre loi vise à faire progresser l'enquête sur des délits. Le mandat de perquisition prévu dans ce projet de loi a, au contraire, pour seul objectif d'obtenir des renseignements sur quelqu'un qui n'a commis aucun délit. Il s'agit d'une atteinte à la vie privée, d'une atteinte particulièrement importune qui n'a rien à voir avec le droit criminel.

Le projet de loi suscite des préoccupations importantes au sujet de la protection de la vie privée, des perquisitions et saisies et des droits humains garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Le prélèvement de substances corporelles soulève toujours d'importants problèmes constitutionnels. Le prélèvement de sub-

Initiatives parlementaires

stances corporelles dans les cas où aucune accusation n'a été portée ou avant que la personne ait été reconnue coupable pose problème conformément à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, sur la vie, la liberté et la sécurité de la personne, et à l'article 8, sur la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

Au-delà des obstacles de droit, il existe aussi des limites claires quant à ce qui peut être fait au plan scientifique même si un mandat peut être obtenu. Par conséquent, une autre raison pour rejeter le projet de loi est que, même s'il était possible d'adopter un projet de loi de ce genre, il est certes loin de rassurer les personnes qui craignent d'être touchées.

[Français]

La question des prélèvements sanguins a fait l'objet d'une étude approfondie dans le domaine du droit pénal, dans le contexte de l'agression sexuelle. L'opinion des experts médicaux est que la seule manière dont une victime d'agression sexuelle peut s'assurer qu'elle n'a pas été contaminée est de se soumettre elle-même à un test de dépistage du virus de l'hépatite B ou C, ou du virus du VIH, conformément aux procédures recommandées.

[Traduction]

La période qui s'écoule entre le moment de l'infection et la capacité des tests d'anticorps généralement disponibles de détecter la présence d'anticorps au virus varie. Les spécialistes du domaine désignent cette période comme la fenêtre sérologique. Le fait de se fier aux résultats de tests pourrait donc donner de fausses garanties à la victime. Par exemple, quelqu'un qui fait l'objet d'un mandat de perquisition pourrait subir un test dont les résultats seraient négatifs. Un agent de la paix ou un pompier qui se fie à cette information pourrait ultérieurement présenter des résultats positifs à la suite d'un test si l'individu qui a subi le test l'a été pendant la fenêtre sérologique au cours de laquelle il affichait des résultats négatifs.

La question des tests sanguins relève clairement du domaine de la santé. Le ministère de la Justice travaille activement avec les autres ministères, notamment avec Santé Canada, pour s'assurer qu'on épaula et qu'on aide davantage ceux qui peuvent avoir des raisons de craindre les risques d'infection liée à l'hépatite B ou C ou au VIH. Voilà ce sur quoi nous devrions axer nos efforts. J'encourage les ministères concernés à poursuivre ces efforts le plus promptement possible.

Je sais que le parrain du projet de loi est bien intentionné. Je lui suis reconnaissant de l'initiative qu'il a prise à cet égard. La Chambre devrait s'inquiéter vivement de l'utilisation de mandats de perquisition pour s'immiscer dans la vie privée de quelqu'un alors qu'aucun soupçon de nature criminelle ne le justifie. Elle devrait s'en inquiéter d'autant plus lorsque, par-dessus le marché, l'information qui peut être obtenue au moyen d'un tel mandat de perquisition est, au mieux, d'une valeur très limitée. On se demande ce qu'on pourrait accomplir d'utile avec le projet de loi C-244, même s'il repose sur de bonnes intentions.

M. Peter Mancini (Sydney—Victoria, NPD): Monsieur le Président, comme les intervenants qui m'ont précédé, c'est avec plaisir

que je prends la parole dans le cadre du débat sur ce projet de loi d'initiative parlementaire. Ce genre de projet de loi est un moyen important pour nous, députés, de mettre de l'avant les idées que nous trouvons importantes. Je félicite le député de Fraser Valley d'avoir présenté le projet de loi C-244.

Il a commencé son discours en racontant l'histoire du bon Samaritain. Je suppose qu'il nous aurait été utile de savoir si, à l'époque, le bon Samaritain qui a trouvé un homme dans le fossé lui avait fait subir un test de détection de la peste. Cela nous aurait évité le débat d'aujourd'hui. Nous aurions pu bénéficier de l'inspiration divine.

Cette mesure législative est bien intentionnée et je félicite son auteur. Elle soulève toutefois des questions importantes sur les personnes qui se livrent au genre d'activités envisagées.

• (1130)

Je dois dire que les observations du député m'ont quelque peu inquiété et le député du parti ministériel a lui-même mentionné certaines de mes d'inquiétudes. Il existe une différence entre les personnes qui se livrent à des activités criminelles et celles qui, dans l'exercice de leurs fonctions en tant que gardiens de la paix ou agents de répression du crime, ont contracté ou ont des raisons de croire qu'ils ont contracté l'hépatite B ou C, ou encore le VIH.

Une bonne partie de son intervention était consacrée aux criminels. Il a raison. Quand un individu commet une infraction, nos agents de police ou nos gardiens de sécurité ne devraient-ils pas avoir le droit de savoir s'ils ont contracté une maladie, dans l'exercice de leur fonction, qui est de protéger la société, alors qu'ils ont été confrontés à une situation qui est devenue pour eux source d'inquiétude?

Le projet de loi C-244 va beaucoup plus loin. Il ne limite pas sa portée aux personnes qui sont chargées de la répression du crime et aux criminels. En effet, le texte ne précise pas qu'il vise les agents chargés de la répression du crime ou les agents de police, mais tout simplement «quiconque». Ainsi: Quiconque peut déposer une demande de mandat devant un juge de paix pour faire prélever des échantillons de sang d'une personne. . . qui n'est pas forcément un criminel. Il existe de nombreux exemples. On imagine facilement la portée que pourrait avoir la loi.

Par exemple, il viserait les pompiers, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple en sauvant une personne d'un immeuble en flammes, risquent d'entrer en contact avec des substances corporelles ou du sang, et peuvent se demander, avec raison, s'ils ont alors été infectés par quelque maladie. Il viserait également tous les travailleurs du secteur de la santé ainsi que les travailleurs paramédicaux. Le projet de loi a une portée très vaste. Il s'applique aux personnes qui, au cours de leurs activités professionnelles, risquent de se trouver dans cette situation.

À l'instar du député ministériel, je me demande si le Code criminel est le meilleur moyen de répondre au problème qui préoccupe manifestement le député et les personnes qui exercent ces activités.

Initiatives parlementaires

Je compte appuyer le projet de loi pour qu'il soit à tout le moins renvoyé au comité, où il pourra être examiné. Je me demande si nous ne ferions pas mieux d'envisager un projet de loi en matière de travail, car nous parlons ici de la santé et de la sécurité de personnes qui exercent leurs activités professionnelles, qu'il s'agisse d'infirmières, de pompiers, de policiers, de gardiens de sécurité, de gardiens de prison, d'enseignants ou d'employés de garderies qui s'occupent d'enfants. Nous parlons ici d'une vaste gamme de professionnels et de travailleurs qui doivent faire face, en 1999, à des préoccupations en matière de santé et de sécurité que nous n'aurions pas pu imaginer il y a 25 ans.

Je me réjouis de l'objet du projet de loi. Il est excellent. Je me demande seulement si, en travaillant ensemble, les membres du comité provenant du Parti conservateur, du Parti réformiste, du Bloc québécois, du NPD et du Parti libéral pourraient trouver un meilleur moyen pour faire en sorte que ce projet de loi atteigne l'objectif visé par le député, sans se heurter à toutes sortes d'obstacles. Si nous travaillons ensemble, nous pourrions peut-être atteindre cet objectif.

On peut se demander s'il y a lieu de faire intervenir le Code criminel, mais l'intervenant du côté du gouvernement a également soulevé la question des libertés civiles.

Nous pourrions peut-être trouver un moyen de recourir à la législation du travail plutôt qu'au code pénal. Le gouvernement parle de collaborer avec les professionnels de la santé. Je penche plutôt pour la législation du travail. Si nous trouvons un moyen de le faire, nous pourrions peut-être éviter certaines contestations en vertu de la Constitution, qui risquent de découler d'une loi modifiant le Code criminel.

En parlant du projet de loi, le député a fait allusion aux auteurs de crimes. Je lui rappelle cependant, et il le sait manifestement, que ce projet de loi a une portée plus vaste.

En tant qu'avocat et quelqu'un qui manie un peu les mots, j'imagine que nous jouons constamment avec les mots. L'alinéa 3b) dit qu'un juge peut décerner un mandat, et il en énonce les circonstances. Le paragraphe 3b) précise ensuite: «vu les circonstances selon lesquelles [le demandeur] est entré en contact avec cette substance corporelle». Je dois analyser cette disposition pour tenter de bien comprendre ce qu'elle signifie. Si une infraction au code criminel est commise, si, selon les exemples que nous donnait le parrain du projet de loi, un policier se fait piquer par une seringue ou se fait mordre dans l'exercice de ses fonctions, alors là, on peut parler de circonstances exceptionnelles.

• (1135)

Examinons toutefois le cas d'une infirmière qui travaille auprès d'un certain nombre de patients atteints du VIH ou de l'hépatite B. Ces circonstances sont-elles assez exceptionnelles? Personne ne lui dit, contrairement à ce que l'on voit lorsqu'une infraction est commise: «Voilà, je vous ai mordu. Maintenant, vous avez le VIH.» ou encore «J'ai des comptes à régler avec vous et je vais vous enfoncer ma seringue dans le bras.» Dans quelles mesures les circonstances doivent-elles être exceptionnelles pour qu'on tolère que les libertés civiles d'une personne soient bafouées et qu'on lui prélève un échantillon de sang?

J'ai besoin de précisions à ce sujet. L'étude du projet de loi en comité devrait nous permettre d'obtenir les renseignements requis.

En résumé, le gouvernement soulève un point très important, c'est-à-dire la possibilité qu'une personne soit arrêtée même si elle n'a commis aucune infraction criminelle. Il s'agit d'une question très importante, sur laquelle nous devons nous pencher.

Au Canada, nous sommes très fiers de la liberté que nous défendons, de la liberté qui nous protège contre les arrestations arbitraires, contre les arrestations faites sans qu'on nous rappelle nos droits, sans qu'on nous précise les infractions qui nous sont reprochées. Voilà la différence entre l'application de ces dispositions au criminel et leur application au civil, dans des cas mettant en cause des professionnels de la santé et des autorités policières, où aucun crime n'a été commis.

J'applaudis à l'objectif que vise ce projet de loi. Il devrait faire l'objet d'un examen sérieux en comité. J'ai encore certaines craintes à son sujet, mais j'ai l'impression que, en travaillant ensemble, nous parviendrons à les apaiser.

M. John Bryden: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Lakeland et moi voudrions changer de position dans l'ordre de priorité des initiatives parlementaires. Son initiative parlementaire est prévue pour demain, et la mienne est peut-être en douzième place sur la liste. Les députés se souviendront sans doute que mon initiative parlementaire est le projet de loi C-206, qui vise à modifier la Loi sur l'accès à l'information. Ce projet de loi, dans lequel sont proposées quelque 80 modifications législatives, jouit de l'appui de tous les partis. Tous les simples députés l'appuient, monsieur le Président.

Le problème, toutefois, pour le député de Lakeland et moi, c'est que l'étude de son initiative est prévue pour demain et que le Règlement prévoit que, pour les initiatives parlementaires, le préavis doit être de 48 heures. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour remplacer la règle de 48 heures par celle de 24 heures pour que nous puissions changer de position demain.

Le président suppléant (M. McClelland): Le député de Wentworth—Burlington a demandé le consentement unanime de la Chambre pour inverser son projet de loi avec celui d'un collègue dans l'ordre de priorité des initiatives parlementaires. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, c'est assez extraordinaire. C'est comme si rien ne s'était passé vendredi dernier. C'est comme s'il n'y avait rien eu dans cette Chambre, qu'il n'y avait pas eu d'attaque importante sur un sujet d'une grande importance pour le Canada et le Québec, c'est-à-dire la démocratie. On continue comme si de rien n'était.

Ce matin, on discute du projet de loi C-244. C'est un projet de loi qui en plus ne sera jamais appelé à faire l'objet d'un vote, alors que

Initiatives parlementaires

vendredi dernier on a appris que le gouvernement d'en face s'apprêtait, par une législation, à mettre un bâillon définitif au Québec pour qu'il ne se prononce pas sur son avenir politique. Je trouve cela assez extraordinaire. C'est comme si rien ne s'était passé, on continue le petit train de vie. Ce n'est pas de même que ça marche dans la vraie vie.

● (1140)

On va parler du projet de loi C-244, et ensuite, on va parler des vraies affaires. Je vais citer le titre du projet de loi C-244, et on comprendra peut-être pourquoi j'ai des bémols à l'égard de ce projet de loi: Loi permettant le prélèvement d'échantillons de sang au profit des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi—c'est la suite qui est drôle—et des bons samaritains et modifiant le Code Criminel.

La dernière fois que j'ai entendu parler de «bon samaritain», c'était dans la Bible. C'est quand même extraordinaire que ce matin, on parle du bon samaritain, quand l'exemple qu'on a de ce qui n'est pas «un bon samaritain», c'est bien le gouvernement d'en face.

Alors, le titre étant ambigu, j'aurais pensé que le libellé du projet de loi serait plus clair. Il y a des définitions que je connais, parce qu'on y reprend certaines définitions du Code criminel; ça va de soi, c'est correct. Mais regardons l'article 3:

Obtention et exécution du mandat

3. Quiconque [. . .]

Ainsi, je pourrais, demain matin, dire à quelqu'un: «Tu m'as frôlé, donc je vais te faire prendre un échantillon de sang, parce que je pense que tu as le sida.»

Une voix: C'est une atteinte aux droits.

M. Michel Bellehumeur: Effectivement, c'est une atteinte. Je continue la citation de l'article:

3. Quiconque peut déposer une demande de mandat devant un juge de paix pour faire prélever des échantillons de sang d'une personne afin de vérifier si celle-ci est porteuse d'un virus désigné s'il a des motifs raisonnables de croire [. . .]

Je crois que oui, il m'a frôlé. Ainsi, vu les circonstances selon lesquelles il peut entrer en contact avec cette substance corporelle, il pourrait avoir été infecté par un virus désigné.

C'est un projet de loi qui va un peu trop loin. Je pense qu'on n'est pas habitués, ici, dans notre société libre et démocratique—en tout cas, je pense que nous le sommes, malgré les attaques sans précédent du gouvernement d'en face sur le Québec avec sa loi référendaire—je pense que nous sommes dans une société libre et démocratique, et ce projet de loi est un peu exagéré.

On parle d'arrestation sans mandat, on parle de saisir un individu et de lui faire prendre un échantillon de sang. Quelle force va-t-on utiliser pour que l'individu se plie à cette exigence? On va lui attacher les deux pattes? On va peut-être sortir le bâton que les réformistes voulaient sortir pour les jeunes contrevenants? C'est quoi exactement qu'on va appliquer comme force? C'est un mécanisme extrêmement complexe. Je l'ai lu à peu près dix fois—je ne pense pas être épais—et c'est assez compliqué à appliquer comme

loi. En tout cas, si je suis épais, de l'autre côté, il y en a une gang qui l'est aussi.

Donc, le mécanisme est très complexe, il y a une difficulté d'interprétation et les articles de loi sont extrêmement difficiles à interpréter. En plus—c'est la première fois que je vois cela—on pourrait exiger un prélèvement sanguin d'une personne à l'égard de laquelle aucune accusation n'a été portée, qui n'a commis aucune infraction, uniquement parce qu'on pense que la personne en question a le virus, et qu'elle en a frôlé une autre.

Mais jusqu'où veulent aller les réformistes? Veulent-ils entrer dans les chambres à coucher? Prenons l'exemple d'un homosexuel ou de qui que ce soit d'autre; quelqu'un couche avec une autre personne, et le lendemain, il n'est pas de bonne humeur à son endroit, est-ce qu'il peut demander qu'un mandat soit émis pour que l'amant d'un soir aille passer des tests sanguins?

Je pense que le Parti réformiste devrait éclaircir un peu son point de vue ou ses intentions relativement à cela, parce que je pense sincèrement qu'on porte atteinte aux droits fondamentaux.

Donc, à première vue, ce projet de loi-là ne passe pas la rampe des bloquistes, mais pas du tout. Mais il ne peut faire l'objet d'un vote, donc on peut dire à peu près n'importe quoi à la Chambre et proposer à peu près n'importe quoi—c'est assez archaïque comme système—et on parle pour ne rien dire bien souvent. C'est un exemple parmi d'autres.

J'ai commencé en disant que pendant qu'on discutait de ce projet de loi, il y avait des choses extrêmement importantes que je passaient, et je veux y revenir. C'est inadmissible que l'on discute d'une chose semblable, alors que, historiquement, le gouvernement a porté un geste extrêmement dur à la démocratie canadienne et québécoise, vendredi dernier.

● (1145)

Il s'apprête à le refaire cette semaine avec son fameux projet de loi pour interdire aux Québécois de se prononcer démocratiquement sur leur avenir politique et cela est inadmissible.

Si les libéraux ont réussi une chose, c'est d'avoir l'unanimité du Québec contre le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales. La ministre de la Justice me fait signe que oui. Je pense qu'elle comprend ce que je veux dire, parce que je crois que c'est une démocrate. Elle ne doit pas appuyer le ministre des Affaires intergouvernementales.

Je suis persuadé que, dans son for intérieur, cette grande dame est pour la justice. Je pense également que tout le gouvernement libéral d'en face devrait aller réfléchir et aller lire ce que tous les commentateurs, les journalistes et les politiciens du Québec ont écrit en fin de semaine et aujourd'hui sur le sujet. Ils verraient qu'ils sont les seuls à réclamer cela au Québec et qu'ils portent un dur coup à la démocratie.

Pour ce faire et pour leur donner le temps d'aller lire un peu et de réfléchir, je propose, en vertu de l'article 60 du Règlement:

Initiatives parlementaires

Que le débat soit maintenant ajourné.

Le président suppléant (M. McClelland): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Convoquez les députés.

• (1155)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 534)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Crête
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Girard-Bujold
Lebel
Picard (Drummond)
St-Hilaire

Bellehumeur
Bigras
Dalphond-Guiral
Desrochers
Gagnon
Guimond
Loubier
Sauvageau
Turp—18

CONTRE

Députés

Assadourian
Bélair
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casey
Cullen
Doyle
Grose
Hilstrom
Jackson
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Konrad
Leung
Longfield
Maloney
Mark
Mills (Red Deer)
Nault
Phinney
Pratt
Proulx
Robillard
Sgro
St-Julien
Strahl

Bailey
Boudria
Bryden
Catterall
Davies
Graham
Hanger
Ifody
Keddy (South Shore)
Knutson
Lee
Limoges
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
McLellan (Edmonton West)
Muisse
Pankiw
Power
Proud
Richardson
Saada
Solberg
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)

Wasylycia-Leis
Williams—51

Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion rejetée.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je voudrais simplement m'assurer que mon vote a été compté avec celui de mes collègues du Bloc québécois. Je ne peux affirmer avec certitude que mon vote a été compté alors que j'étais présent ici à la Chambre. Je voulais voter en faveur de la motion présentée par mon collègue.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): J'ai vérifié, et le vote a été compté.

[Français]

M. Benoît Sauvageau: Monsieur le Président, si on avait respecté la durée de 30 minutes de l'appel du timbre, j'aurais été ici pour voter en faveur de la motion de mon collègue de Berthier—Montcalm. Je voudrais donc que mon vote soit enregistré avec ceux mon parti.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote a été compté.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je voudrais que mon vote soit enregistré en faveur de la motion de mon collègue.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): La députée de Jonquière n'était pas à la Chambre.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je trouve assez inadmissible qu'on ait décidé aujourd'hui d'employer un détail technique de la Chambre pour empêcher les députés de venir voter.

• (1200)

Les députés qui étaient en comité. . .

Une voix: On a muselé l'opposition.

M. Paul Crête: On a décidé de couper la période tout à fait normale d'une demi-heure qui est nécessaire pour pouvoir se rendre à la Chambre en cette occasion. . .

Une voix: Honte aux libéraux!

M. Paul Crête: Je pense que l'argument de la députée de Jonquière est en ce sens très valide.

M. Michel Bellehumeur: Ce qui s'est passé est antidémocratique.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. McClelland): Je suis désolé. Je voudrais répondre en français, mais il est préférable que je réponde en anglais pour plus de certitude.

[Traduction]

J'ai vérifié auprès du greffier. Celui-ci m'a informé que le timbre sonne pendant au plus 30 minutes. Cependant, il s'arrête quand le whip en chef du gouvernement et le whip de l'opposition s'approchent du fauteuil. La demande d'ajournement du débat était recevable. La demande de mise aux voix du whip était recevable. Tout ce qui a été fait était conforme au Règlement.

C'est maintenant la période réservée aux initiatives parlementaires.

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Plusieurs de mes collègues étaient à travailler dans des séances de comités. Si les comités sont l'extension de la Chambre des communes et du Parlement, on devrait laisser le temps à nos collègues de revenir à la Chambre pour pouvoir voter puisqu'ils ne peuvent pas le faire lorsqu'ils assistent à des réunions de comités. Je pense que le consentement unanime de la Chambre. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Les règles de la Chambre ont été appliquées avec justice au moment du vote. Ces règles ont été scrupuleusement suivies. Il y aura d'autres occasions. Comme il ne reste que deux minutes aux initiatives parlementaires, je crois que nous devrions poursuivre le débat.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je dois constater que nos collègues, le whip du gouvernement et le whip de l'opposition officielle, ont manqué de la courtoisie la plus élémentaire pour permettre à nos collègues de revenir de leur séance de comité et de leur bureau situé à l'extérieur de cet édifice pour se prononcer sur ce vote très important.

Je demande le consentement unanime pour que, dans un esprit de courtoisie, on enregistre le vote de tous nos collègues qui n'étaient pas là, qui sont maintenant avec nous et qui voudraient que leur vote soit enregistré.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): La Présidence comprend très bien ce qui se passe ce matin. J'ai dit plus tôt que nous en étions aux initiatives parlementaires. Je vais demander s'il y a consentement unanime. Cependant, une fois que l'on a fait ce que l'on voulait faire, surtout pendant les initiatives parlementaires, il convient de revenir aux initiatives parlementaires. Je demanderai à la Chambre si elle donne son consentement unanime.

Le whip du Bloc québécois a demandé le consentement unanime des députés pour que tous les députés bloquistes qui n'étaient pas à la Chambre soient inscrits comme ayant voté. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Il n'y aura plus de rappel au Règlement à ce sujet. Il reste deux minutes au débat sur les initiatives parlementaires.

M. Mac Harb: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement concernant une simple question de protocole. Je suis debout depuis une vingtaine de minutes mais, pour une raison ou une autre, vous regardez toujours du même côté de la Chambre. Aurais-je dû être ici lorsque. . .

• (1205)

Le président suppléant (M. McClelland): Je suis désolé, mais la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Nous passons à l'ordre du jour.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger indûment cette question, mais je pense que vous avez mal compris ma requête de consentement unanime.

Le consentement unanime que je demandais n'était pas à l'effet de faire en sorte que tous les députés du Bloc québécois soient enregistrés sur ce vote, mais seulement celles et ceux qui sont ici en cette Chambre et qui n'ont pu être enregistrés.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je vous remercie beaucoup. Je me suis trompé. Le whip du Bloc québécois a tout à fait raison. Je n'ai pas bien formulé la question. J'ai demandé si tous les députés du Bloc québécois pouvaient être enregistrés comme ayant voté en faveur de cette motion. J'aurais dû préciser qu'il s'agit de ceux qui sont ici en ce moment.

Je vais donc poser la question de nouveau. Le whip en chef du Bloc québécois a demandé le consentement unanime de la Chambre pour que tous les députés du Bloc québécois qui sont présents à la Chambre en ce moment soient enregistrés comme ayant voté en faveur de cette motion.

La Chambre consent-elle unanimement à cette demande?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. McClelland): C'est d'accord et il en est ainsi ordonné. Nous devons enregistrer les députés présents. Le greffier enregistrera les députés qui sont debout.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LOI SUR L'ACCORD DÉFINITIF NISGA'A

L'hon. Robert D. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose que le projet de loi C-9, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord définitif niska'a, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-9, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord définitif niska'a.

Nous approchons de la fin d'un long processus—je ne veux pas seulement parler du processus législatif à la Chambre et à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, mais aussi du processus dans lequel le peuple Niska'a s'est engagé il y a plus de cent ans. J'espère qu'à la fin de ce débat à la Chambre, les députés accepteront d'adopter le projet de loi C-9 afin qu'il puisse être examiné dans l'autre endroit.

J'ai suivi le débat et les délibérations du comité avec beaucoup d'intérêt et je remercie les membres du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord pour leur excellent travail.

Il est intéressant de noter que tout au long du débat, les députés, que ce soit ceux qui sont en faveur de l'Accord définitif niska'a ou ceux qui sont contre, ont fait ressortir un certain nombre de thèmes communs. L'accord répond aux principes établis. Il permet d'assurer un climat de certitude. En éliminant les restrictions imposées par la Loi sur les Indiens, il offre aux Niska'as des possibilités accrues de prospérer. Il protège les droits des femmes niska'as. Il veille à ce que les droits des personnes non niska'as qui vivent sur les terres niska'as soient respectés. Il respecte et maintient le cadre juridique et constitutionnel existant au Canada.

• (1210)

L'Accord définitif niska'a atteint tous ces objectifs et bien d'autres encore. Il apportera des certitudes. En énonçant clairement les droits autochtones des Niska'as, l'accord donne aux Niska'as et à leurs voisins la possibilité de bâtir ensemble leur avenir, sachant que les contentieux du passé ont été résolus honorablement.

L'Accord définitif niska'a règlera la question de la propriété des terres, pas uniquement les terres visées par le traité, mais aussi les vastes étendues revendiquées à l'origine par les Niska'as. Cet élément constitue un facteur de certitude pour les investisseurs et se traduit par un regain de vigueur de l'activité économique et de l'emploi en Colombie-Britannique. Roslyn Kunin, économiste en chef à l'Institut Laurier, a indiqué devant le comité permanent que l'incertitude actuelle coûtait à la Colombie-Britannique au moins 1 milliard de dollars en investissements. Un milliard de dollars, voilà le coût annuel minimum à payer pour ne pas avoir voulu aller de l'avant.

Qu'il me soit permis de rappeler que David McLean, président du conseil d'administration du Canadien National, a déclaré devant le comité que ce qui lui plaisait dans ce traité, en sa qualité de chef d'entreprise, était la certitude à laquelle il donnait lieu. Bien entendu, le dernier mot revient au traité comme tel qui précise ceci: «L'Accord constitue le règlement complet et définitif concernant les droits ancestraux de la nation Niska'a au Canada, y compris le titre aborigène.»

Tout au long de ce débat, la Loi sur les Indiens a été critiquée avec virulence. Nombreuses sont les dispositions de cette loi, qui ne favorisent pas le développement des communautés autochtones dans un contexte moderne. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne la gestion foncière et le développement économique.

L'Accord définitif niska'a apporte une solution novatrice. Il émancipe définitivement les Niska'as de la tutelle de la Loi sur les Indiens. Grâce à la propriété en fief simple des terres, les Niska'as pourront plus pleinement développer leur économie.

La reconnaissance de l'autonomie gouvernementale signifie que les Niska'as n'auront plus à solliciter l'autorisation du gouvernement fédéral pour la conduite de leurs affaires courantes. Les Niska'as ont choisi de faire ce pas. Ils ont convenu d'un modèle de gouvernement qui leur octroie un pouvoir élargi et de plus grandes responsabilités.

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande qu'on vérifie le quorum.

Et les députés ayant été comptés:

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Le député de Saint-Hyacinthe—Bagot a demandé de vérifier s'il y avait quorum. Il y a quorum.

L'hon. Robert D. Nault: Ils ont choisi une voie qui les rend responsables devant les leurs et devant les futures générations pour les choix qu'ils font.

En résumé, les Niska'as ont obtenu ce que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis. Rejeter cet accord reviendrait à éliminer cela. Cela contraindrait les Niska'as à rester assujettis à la Loi sur les Indiens, une loi qui, de façon assez ironique, a été dénoncée avec une grande persistance par ceux qui la critiquent.

Le fait qu'on mette fin à l'application de la Loi sur les Indiens aux Niska'as constitue également un avantage pour les femmes niska'as. Comme je l'ai déclaré à la Chambre, la Loi sur les Indiens ne parle pas des droits des femmes. Sa dernière grande révision a eu lieu en 1951, bien avant la Déclaration des droits ou la Charte des droits et libertés.

La fin du système des réserves et de la Loi sur les Indiens va placer les femmes niska'as sur un pied d'égalité avec les autres

Initiatives ministérielles

femmes de la Colombie-Britannique pour ce qui est de la division des biens matrimoniaux en cas de rupture d'un mariage. La raison de cela est que toutes les lois provinciales, y compris la Family Relations Act de la Colombie-Britannique, s'appliqueraient aux terres niska'as, ce qui n'est actuellement pas le cas pour les terres situées dans des réserves indiennes.

Une fois de plus, je cite l'accord: «La Charte canadienne des droits et libertés s'applique au gouvernement niska'a concernant toutes les questions relevant de son pouvoir.» Les femmes niska'as profiteront des mêmes droits à l'égalité garantis par les articles 15, 28 et 35 de la Charte.

• (1215)

De plus, il y a d'importantes protections pour les femmes dans notre Constitution. Le paragraphe 35(4) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise clairement que les droits issus de traités sont garantis également aux personnes des deux sexes. Le projet de loi C-9 dit dans son préambule que «La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada». Ce traité sera mis en vigueur à l'intérieur du cadre constitutionnel existant, chose sur laquelle les trois parties se sont entendues.

Il est clair que non seulement l'Accord définitif niska'a protège les droits des femmes, mais il constitue une amélioration importante par rapport au statu quo.

Les relations entre les Niska'as et leurs voisins sont probablement le sujet de plus de mythes et de tentatives de désinformation que tout autre aspect de l'accord. Tout au long des négociations conduisant à l'Accord définitif niska'a, on a déployé d'énormes efforts pour tenir compte des besoins des collectivités voisines et des personnes non niska'as qui vivent sur les terres niska'as. Pratiquement tous les chapitres de l'accord reflètent les instances reçues au cours de près de 500 séances de consultation et d'information.

Contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, l'accord ne donne pas au gouvernement niska'a le pouvoir de taxation sur les habitants non niska'as. Le seul pouvoir de taxation du gouvernement niska'a figure au chapitre 16, article 1, de l'accord définitif et ne vise que les citoyens niska'as vivant sur les terres niska'as.

Le pouvoir de légiférer du gouvernement niska'a est limité aux questions internes touchant les Niska'as, comme leur langue et leur culture. Toutes les lois niska'as seront assujetties à la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement niska'a sera obligé de consulter les habitants non niska'as sur toute mesure proposée qui touche de façon importante les intéressés qui auront aussi, il faut s'en rappeler, pleinement accès aux tribunaux aux fins de constatation.

Lorsqu'on établit des institutions qui touchent tous les habitants de la vallée de la Nass, comme les conseils scolaires et les conseils de santé, les habitants non niska'as seront en mesure d'être candidats aux élections pertinentes et de voter pour le candidat de leur choix.

Qui peut le mieux parler de cette question que les gens directement touchés? Voici ce que Bill Young, un homme d'affaires membre de l'Association des résidents de la vallée de la Nass et le plus important propriétaire foncier non niska'a dans la vallée de la Nass avait à dire au sujet de l'Accord définitif niska'a lorsqu'il a témoigné devant le comité permanent:

Les documents relatifs au traité ont calmé toutes nos inquiétudes et bien précisé toutes ces questions.

Le gouvernement autonome niska'a n'aura pas compétence sur les terres de la vallée de la Nass qui appartiennent actuellement à des non-Niskas.

Le traité niska est une solution juste et honorable qui protégera de façon équitable toutes les parties en cause.

Je demande aux députés de ratifier ce traité.

Terrace est la ville située le plus près du territoire niska'a. Voici ce que le maire, Jack Talstra, avait à dire au comité:

Nous souhaitons que le traité soit signé le plus rapidement possible pour pouvoir concentrer notre énergie et notre créativité à sa mise en oeuvre plutôt qu'aux discussions du passé.

Allons de l'avant avec ce traité.

Comme les députés peuvent le voir, le gouvernement écoute les gens les plus directement touchés par l'Accord définitif niska'a. Ces gens trouvent cet accord tout à fait acceptable. Ils ont reçu les assurances et la protection demandées. Ils reconnaissent les avantages que tous retireront du traité. Ils veulent que nous passions à l'action.

Enfin, permettez-moi de dire un mot de la relation entre l'Accord définitif niska'a et le cadre juridique et constitutionnel du Canada. Certains continuent d'affirmer que l'accord modifie la Constitution. Comme je l'ai déjà fait, je les renvoie au texte de l'accord, qui dit très clairement: «L'accord ne modifie pas la Constitution du Canada.»

Le comité a recueilli de nombreux témoignages de constitutionnalistes et de juristes. Selon le consensus général, l'accord ne modifie pas la Constitution, et les dispositions sur l'autonomie gouvernementale servent à définir un droit qui existe déjà dans la Constitution.

• (1220)

Voici ce qu'a déclaré Patrick Monahan, professeur à la Osgoode Hall Law School:

Nous ne créons pas un troisième ordre de gouvernement parce que, dans ce débat, les tribunaux ont déjà implicitement admis que les peuples autochtones et leurs droits sont reconnus dans la Constitution.

C'est lancer un signal positif que de préciser le droit des Niska'as à l'autonomie gouvernementale. Cela montre que le gouvernement prend au sérieux les relations qu'il essaie d'établir avec les autochtones. Cela montre aussi ce que nous pouvons accomplir dans le cadre existant.

Je viens de donner une citation disant que l'accord ne modifie pas la Constitution. Il est également tout à fait clair que le traité sera soumis à la Constitution, ainsi qu'à la Charte canadienne des droits et libertés.

Initiatives ministérielles

Malgré l'histoire souvent malheureuse de nos relations avec les Nisga'as, j'ai entendu le président du Conseil tribal nisga'a, Joe Gosnell, dire qu'il était fier du Canada, qu'il était fier d'être canadien. Les Nisga'as n'ont jamais recherché un accord qui les rendent moins canadiens. En situant l'accord définitif dans le cadre de la Constitution du Canada, ils ont montré de manière tangible qu'ils veulent demeurer des membres actifs de la famille canadienne.

Si l'accord est clair pour ce qui est de l'application de la Constitution et de la charte, il l'est aussi en ce qui concerne l'application des lois fédérales et provinciales. Les dispositions de l'accord sur l'autonomie gouvernementale ne confèrent au gouvernement nisga'a aucune compétence exclusive en matière législative. Les pouvoirs du gouvernement nisga'a sont définis clairement et ce gouvernement n'aura de contrôle que sur les questions précisées dans l'entente.

Le gouvernement nisga'a aura principalement le pouvoir de faire des lois et je cite de nouveau l'accord «En ce qui a trait au gouvernement nisga'a, à la citoyenneté nisga'a, à la culture nisga'a, à la langue nisga'a, aux terres nisga'as et aux biens nisga'as.»

Quand j'ai comparu devant le comité permanent, j'ai demandé aux députés qui étaient opposés à l'entente de nous démontrer pourquoi les Nisga'as ne devraient pas avoir le contrôle sur leur langue et leur culture. Je n'ai encore rien entendu de leur part à ce sujet. J'ai également demandé à ces députés de nous démontrer pourquoi les Nisga'as ne devraient pas avoir le contrôle sur la planification de l'utilisation des terres, comme c'est le cas ailleurs. Là encore, je n'ai pas obtenu de réponse.

Dans certains autres secteurs, les Nisga'as peuvent adopter leurs propres lois, mais ces lois ne pourront être appliquées que si elles respectent ou excèdent les normes établies dans les lois provinciales ou fédérales. Par exemple, si les Nisga'as décident d'inclure l'enseignement de la langue ou de la culture nisga'a dans leurs écoles, ils peuvent le faire. Les normes relatives à l'aptitude pédagogique des professeurs et aux programmes d'enseignement doivent respecter ou excéder les normes provinciales en cette matière. Ça me semble logique.

Dans la grande majorité des secteurs du processus législatif, les lois fédérales ou provinciales prévaudront ou les Nisga'as n'auront pas le pouvoir d'adopter les leurs. Ces dispositions servent les meilleurs intérêts des Nisga'as et de tous les autres Canadiens. Les Nisga'as n'ont pas réclamé de pouvoirs exagérés et si cela avait été le cas, nous ne les leur aurions pas accordés.

À l'aube d'un nouveau millénaire, il est important que le Canada revoie et définisse ses liens avec les peuples autochtones. Nous constatons tous les jours les conséquences du statu quo. Toutefois, la façon de définir ces liens variera d'une communauté à l'autre et d'une province à l'autre. Les premières nations vivent dans des contextes différents et elles ont des besoins et des désirs différents les unes des autres. Les arrangements que nous ferons devront en tenir compte.

J'aimerais préciser que notre gouvernement compte développer ces liens. Nous avons d'importantes divergences d'opinion avec

ceux qui, comme les députés réformistes, ne voient pas l'utilité de développer de tels liens, avec ceux pour qui l'égalité se résume à offrir des sommes d'argent en compensation de droits constitutionnels perdus, avec ceux qui refusent l'équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs qui a fait du Canada un pays riche et unique, avec ceux qui considèrent la société comme un élément de concurrence où les plus forts réussissent et où les plus faibles doivent se défendre seuls, et enfin avec ceux qui sont prêts à perpétuer les erreurs du passé en imposant leur système de croyances à des peuples qui ont prospéré pendant des milliers d'années avant l'arrivée des colons européens. Cette démarche n'aboutirait jamais à la nouvelle relation à laquelle le gouvernement s'est engagé. L'Accord définitif nisga'a prouve que nous pouvons établir une telle relation. Il prouve que les Premières nations, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent conclure des accords honorables qui satisfont les besoins de toutes les parties.

• (1225)

C'est une première étape qui promet. L'adoption de l'Accord définitif nisga'a démontrera que nous sommes disposés, en tant que société, à établir de nouvelles relations fondées sur la confiance, la compréhension et le respect mutuels. L'adoption du projet de loi C-9 et de l'Accord définitif nisga'a marquera la fin d'une démarche et le début d'une autre, car le Canada et les Nisga'as entreront plus unis que jamais dans le nouveau millénaire grâce aux efforts que nous aurons déployés pour léguer une société meilleure aux générations futures.

Cela a été un honneur pour moi de dire quelques mots au sujet d'un traité qui passera à l'histoire comme ayant défini une nouvelle relation de confiance avec les peuples autochtones. Cela en dit long, je crois, sur la viabilité du Canada.

M. Mike Scott: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme le ministre participe aujourd'hui au débat de troisième lecture du traité nisga'a, je voudrais le consentement unanime de la Chambre pour tenir ici une période de questions de dix minutes avec lui.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour tenir une période de questions et d'observations de dix minutes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre parler de mythes et d'actes honteux attribuables à d'autres députés. Je ne peux rien imaginer de plus honteux que de présenter délibérément ce traité sous un faux jour aux Canadiens et aux Britanno-Colombiens.

Ayant été mêlé à tout le processus pendant cinq ans et demi, je suis en mesure de dire que le gouvernement du Canada, le ministre actuel et les ministres qui l'ont précédé de ce côté-là de la Chambre ont délibérément présenté sous un faux jour aux Canadiens le contenu de l'accord nisga'a et ses conséquences sur l'avenir, non

Initiatives ministérielles

seulement celui des Nisga'as mais aussi d'autres peuples autochtones en Colombie-Britannique et partout au Canada. Ils ont induit les Canadiens en erreur à ce sujet.

Je parlerai d'abord du processus. J'ai déjà abordé cette question en Chambre, mais il vaut la peine d'y revenir. En 1991, le gouvernement du Canada. . .

M. David Iftody: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Skeena utilise un langage très provocateur et laisse entendre que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont délibérément induit les Canadiens en erreur. Je demande au député de retirer ses propos.

Le vice-président: J'ai prêté une oreille très attentive aux propos du député de Skeena et, à mon avis, il s'est abstenu jusqu'à maintenant de recourir à un langage antiparlementaire. Il n'a pas laissé entendre que le gouvernement a induit en erreur les députés, geste qui serait antiparlementaire. À mon avis, il a évité avec soin de laisser entendre quelque chose de semblable.

M. Mike Scott: Monsieur le Président, je parlerai du processus qui a abouti à cet accord.

En 1991, le gouvernement fédéral, la province de Colombie-Britannique et les dirigeants nisga'as ont signé un accord dans lequel ils convenaient de négocier à huis clos un règlement en matière de revendications territoriales. Je ne savais même pas que cet accord avait été signé. La majorité des Britanno-Colombiens ne savaient pas que le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral voulaient agir de la sorte.

J'ai été élu député de Skeena, qui comprend les terres traditionnelles des Nisga'as ainsi que des Gitksan, des Gitanyow, des Tahltan, des Tsimpséan, des Haisla, des Haida et des Tlingits de la rivière Taku. J'ai pris connaissance en 1994 de l'existence de cet accord et des négociations qui se déroulaient à huis clos. Cette situation a soulevé chez moi une certaine appréhension car chaque fois que le gouvernement désire négocier à huis clos des accords qui risquent d'avoir une incidence sur la région que je représente, j'estime avoir le devoir, l'obligation et le droit de savoir de quoi il est question. À mon avis, les gens de la région que je représente ont le même droit. Ils ont le droit de savoir ce qui se passe.

• (1230)

J'ai écrit au ministre de l'époque pour lui demander de participer d'une façon quelconque aux pourparlers afin de me tenir au courant de la situation et des discussions qui se tenaient à huis clos et d'en faire rapport à mes électeurs.

On m'a répondu sèchement qu'il existait une entente secrète, que les parties devaient la respecter et que je n'avais pas, en tant que représentant élu de la circonscription de Skeena, qui englobe les terres traditionnelles des Nisga'as, à connaître l'information touchant ces terres, ni à être tenu au courant de l'état des négociations.

À ce stade-là, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer mes électeurs de ce qui se tramait. En 1994 et en 1995, nous avons tenu une série de rencontres publiques un peu partout dans la circons-

cription de Skeena, puis dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, dans le but de sensibiliser la population de la Colombie-Britannique à ces négociations qui allaient créer des précédents. Nous reconnaissons, comme la plupart des gens sensés, que ces négociations ont créé des précédents. Il s'agissait des premières revendications territoriales des temps modernes à être négociées en Colombie-Britannique. De toute évidence, l'accord établira un plancher, et non un plafond, pour les autres revendications territoriales qui suivront en Colombie-Britannique et au Canada.

Le ministre et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont bien tenté de nous faire croire que l'accord ne servirait pas de modèle, même si le premier ministre Clark, dans un de ses moments de lucidité, a admis qu'il s'agissait bien d'un modèle.

Aux gens qui suivent le débat à la télévision, je pose la question suivante: comment pouvons-nous croire qu'un négociateur autochtone d'une bande indienne de la Colombie-Britannique qui négocie un traité n'analysera pas ce que les Nisga'as ont obtenu et ne fera pas valoir des arguments solides d'ordre moral sinon juridique, pour dire: «Nous avons droit au même traitement.» Comment le gouvernement du Canada peut-il le nier?

Nous avons cherché, pas seulement moi, mais bon nombre de mes collègues réformistes de la Colombie-Britannique, à faire la lumière sur cet accord dans la mesure de nos capacités. Le gouvernement a toujours refusé de nous fournir des renseignements, pas seulement à moi, mais à l'ensemble de la population.

En 1996, de concert avec les leaders nisga'as, le gouvernement a diffusé en grande pompe l'accord de principe. À partir de là, nous avons commencé à obtenir une image bien plus claire de ce qu'allait contenir l'accord définitif parce que nous avions devant nous le cadre de ce dernier.

C'est à ce moment-là que le gouvernement provincial a créé un comité parlementaire, le comité parlementaire des affaires autochtones de la Colombie-Britannique, qui a tenu des audiences dans la province, une sorte de grand cirque ambulante, pour entendre le point de vue des intéressés sur l'accord de principe et faire en sorte que l'accord définitif en soit le reflet.

J'ai assisté à ces audiences du comité. Je puis témoigner de ce que s'y est passé. Parmi les témoins invités, on en comptait un bon nombre qui avaient été nommés longtemps d'avance par le gouvernement et qui sont venus vanter les mérites et les supposés bienfaits du traité. Tous ceux qui sont venus émettre des réserves ou exprimer leur opposition à des éléments de l'accord de principe ont été écartés, et souvent, de la façon la plus dégradante, soit par des attaques personnelles parce qu'ils étaient en désaccord sur l'orientation imprimée par le gouvernement.

C'est une honte que les Britanno-Colombiens et les Canadiens n'aient pu faire valoir leurs points de vue et leur opposition relativement aux principes de l'accord de principe sans être traités de cette manière. Voilà comment le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique ont traité les habitants non seulement de ma circonscription, mais encore de toute la province. J'en ai été témoin.

Initiatives ministérielles

Il suffit de lire le compte rendu officiel des délibérations du comité en Colombie-Britannique pour le savoir. Toutes les délibérations du comité ont été enregistrées officiellement. J'invite quiconque voudrait en savoir plus à consulter les délibérations sur Internet, car tout y est.

• (1235)

En août 1998, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les dirigeants niska'as ont dévoilé l'accord définitif. Nous avons bien hâte d'en prendre connaissance. Nous l'avons examiné et avons tout de suite constaté qu'en dépit des travaux du comité en Colombie-Britannique ainsi que de toutes les préoccupations et critiques formulées par le public relativement à des éléments du traité niska'a, aucune modification importante n'avait été apportée dans l'accord définitif, pas une seule. L'accord était essentiellement le même. C'était le même cadre, les mêmes principes, la même orientation, sans le moindre changement.

Les simples Niska'as, qui seront le plus touchés par l'accord, n'ont eu que quelques semaines pour l'étudier avant de passer au vote sur sa ratification. Ils n'ont eu que quelques semaines pour étudier cet accord définitif, qui renferme 250 pages et 450 pages d'annexes. Ils étaient censés évaluer la nouvelle constitution des Niska'as, un accord fiscal et d'autres ententes connexes. Ils étaient censés examiner tout cela et prendre une décision en quelques semaines quant à savoir si cet accord était une bonne chose pour eux et leur famille.

[Français]

M. Claude Bachand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On est dans un débat extrêmement important et je constate qu'il n'y a pas beaucoup de monde à la Chambre. Je vous demande de vérifier le quorum.

Et les députés ayant été comptés:

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je remercie le député de Saint-Jean. Il y a quorum.

M. Mike Scott: De nombreux Niska'as sont venus nous dire que le processus de ratification était injuste. Cette accusation a été portée par des gens comme Frank Barton, qui a fait cette accusation quand il a comparu devant le comité permanent fédéral, lors de son passage en Colombie-Britannique. Aucune des parties concernées n'a encore réagi.

Le ministre a parlé de ce que lui et le gouvernement disent être des mythes au sujet du traité. Le ministre, avec le plus grand sérieux, a déclaré à la Chambre des communes que, lorsque le comité fédéral avait tenu des audiences en Colombie-Britannique et à Ottawa, il y a plusieurs semaines, le «consensus général» qui s'en était dégagé était que cet accord n'avait pas pour effet de modifier la Constitution du Canada.

Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Le ministre le sait pertinemment; il a le sourire aux lèvres car il trouve amusant que des gens comme le professeur Stephen Scott, juriste reconnu qui enseigne à l'université McGill; le professeur Tom Flanagan, de l'Université de l'Alberta; Mel Smith, qui a été conseiller constitutionnel du gouvernement de la Colombie-Britannique pendant plusieurs décennies; Gordon Gibson, ancien chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique; le professeur Ehor Boyanowsky, de l'université Simon Fraser, et le libéral Gordon Campbell, leader actuel de l'opposition en Colombie-Britannique, aient tous comparu devant le comité et aient dit exactement l'inverse.

Comment le ministre et les ministériels osent-ils siéger à la Chambre, le sourire aux lèvres, et affirmer que le consensus général est que l'accord ne modifie pas la Constitution du Canada? C'est de la foutaise et le ministre le sait pertinemment.

Comment modifie-t-il la Constitution? Le traité énumère au moins 14 domaines dans lesquels le gouvernement central niska'a aura un pouvoir législatif qui échappera au Parlement et à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Ce pouvoir sera protégé par la Constitution en vertu de l'article 35, à titre de droit ancestral ou de droit issu d'un traité. Il est dit dans le traité même que le traité niska'a énonce de façon exhaustive les droits des Niska'as de l'article 35. Ainsi, le chapitre 11 de l'accord, qui porte sur l'autonomie gouvernementale, sera considéré comme un droit ancestral issu d'un traité et, à ce titre, il sera protégé par la Constitution. Il sera coulé dans le béton constitutionnel et ne pourra jamais être modifié.

• (1240)

Lorsque je regarde les partis d'opposition à la Chambre, qui ont le devoir solennel de maintenir la Constitution du Canada, et que je vois comment ils ont agi de connivence pour passer outre à la Constitution et aller à l'encontre des désirs des Canadiens, car les Canadiens se sont prononcés contre cette même proposition, en 1992, dans l'accord de Charlottetown, je suis consterné. Ce que les députés ont fait ou tentent de faire me dégoûte. Ce n'est pas un mythe. Ce sont les faits purs et simples.

Si le gouvernement veut consacrer l'autonomie gouvernementale des autochtones en tant que droit protégé par la Constitution et assorti d'un pouvoir législatif qui l'emporte sur celui du Parlement et des assemblées législatives des provinces, il peut le faire, mais il doit recourir à la formule de modification. Il a besoin pour cela du consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Il a tenté de le faire en 1992, avec l'accord de Charlottetown et avec les mêmes partis politiques, les mêmes députés qui sont présents aujourd'hui et les mêmes propositions infructueuses. Or, les Canadiens ont dit non, et les Britanno-Colombiens ont dit non. De toutes les provinces, c'est la Colombie-Britannique qui s'y est le plus opposée. Les Canadiens autochtones ont dit non également.

Quelle partie du non le gouvernement et les autres partis politiques ne comprennent-ils pas, et pourquoi agissent-ils de connivence pour essayer d'apporter cette modification constitutionnelle en catimini? Franchement, je trouve cela dégoûtant.

Initiatives ministérielles

Si le ministre veut bien se reporter à la décision que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire de l'hôtel Lord Elgin, en 1950, la cour a dit ceci: «La Constitution du Canada n'appartient pas aux législateurs. Elle n'appartient pas aux politiciens. Elle n'appartient pas aux gouvernements. Elle appartient aux Canadiens, et les Canadiens sont les seuls à pouvoir apporter de telles modifications constitutionnelles. Il existe une formule de modification pour déterminer si ce consentement est donné ou non.»

Or, le gouvernement et les autres partis tentent de contourner cela. Ils tentent de contourner la formule de modification, le processus constitutionnel, pour consacrer l'autonomie gouvernementale des autochtones en tant que droit protégé par la Constitution et assorti d'un pouvoir législatif qui dépassera à jamais celui du Parlement et des assemblées législatives des provinces. C'est exactement de cela que parlait René Lévesque lorsqu'il évoquait la souveraineté-association. Le projet de loi dont nous sommes saisis créera un État semi-souverain à l'intérieur des frontières du Canada.

Comme le projet de loi créera un précédent, car le gouvernement insiste sur l'adoption d'autres traités, non seulement en Colombie-Britannique, mais aussi dans d'autres provinces, les Canadiens peuvent s'attendre, avec le temps, à ce qu'il y ait un grand nombre d'États semi-souverains à l'intérieur des frontières du Canada, où des gens vivront selon des règles différentes, des règlements différents et un statut différent, fondé sur l'ethnicité. Franchement, je trouve cette idée répugnante.

La ségrégation prévue par la loi, on a déjà essayé cela ailleurs, de par le monde. Au lieu de se faire aller les mâchoires, le ministre ferait mieux de consulter ses manuels d'histoire. Il verrait ce que ça a donné aux États-Unis et dans le sud. Le gouvernement dit que c'est une ségrégation légale animée de bonnes intentions. Je n'en doute pas, mais une ségrégation légale animée de bonnes intentions, c'est non moins inacceptable. C'est toujours mauvais. Or, c'est pourtant ce que souhaitent le gouvernement et les autres partis politiques présents à la Chambre.

Dans l'histoire du Canada, avant que le Canada ne devienne un pays, avant la Confédération, les relations avec les autochtones ont été marquées par la ségrégation légale. Voyez où ça a conduit les autochtones. Pour le constater, il suffit de se rendre dans la réserve la plus proche. La plupart des réserves ne sont pas des lieux où il fait bon vivre. Le taux de chômage avoisine les 70, 80 et même 90 p. 100, selon les réserves. Il y a là des problèmes sociaux qu'on ne trouve pas dans d'autres collectivités canadiennes. Comme on l'a rappelé à maintes reprises à la Chambre, on y trouve des gens qui vivent dans des conditions sordides, proches de celles des pays du tiers monde.

Pourquoi le gouvernement ne saisit-il pas le message? La ségrégation légale, ça ne fonctionne pas. Les gens qui seront les plus durement touchés, ce sont précisément ceux qu'une telle politique est censée aider. Si j'étais un autochtone canadien, je demanderais au gouvernement fédéral de cesser de m'aider, parce que toute l'aide qu'il a accordée jusqu'à maintenant n'a rien donné d'extraordinaire. Je demanderais au gouvernement de me laisser en paix. Mais il n'en ferait rien.

• (1245)

Les libéraux parlent d'appliquer la Charte des droits et de protéger les droits des femmes niska'as et des autres femmes autochtones au Canada. Le ministre vient à la Chambre et se met à pontifier. Je ne comprends pas pourquoi il ne s'est pas donné la peine d'écouter des gens comme Mizie Baker, une femme squamish qui est venue devant notre comité parce qu'elle n'a pas été autorisée à témoigner devant le comité du ministre, ou Wendy Lundberg, qui est venue devant notre comité parce qu'elle s'est vue refuser la possibilité de témoigner devant le comité du ministre. Il n'a pas voulu l'écouter. Les libéraux ne veulent pas entendre ces gens. Ils n'aiment pas entendre quiconque n'est pas d'accord avec eux.

Ce n'est pas très différent de certains régimes dictatoriaux que le monde a connus il n'y a pas si longtemps. Les libéraux s'isolent de toute forme d'opposition ou de toute réaction négative de la part des Canadiens. Des gens comme Mizie Baker ou Wendy Lundberg et d'autres femmes autochtones nous ont fait part de leur inquiétude et elles nous ont dit que leurs droits étaient piétinés en tant que femmes autochtones et en tant que Canadiennes, pas seulement avec la mesure législative, mais aussi avec le projet de loi C-49.

Wendy Lundberg a écrit une lettre à un député libéral de la Colombie-Britannique pour lui dire qu'elle était préoccupée parce que ses droits, en tant que femme autochtone, n'étaient pas protégés. La réponse qu'elle a reçue, c'est qu'ils s'occupent de cela. Sa lettre portait sur le projet de loi C-49 et l'Accord définitif niska'a.

Comment la Charte des droits et libertés s'appliquera-t-elle? Il est précisé au chapitre 2 de l'accord, les dispositions générales, qu'elle s'applique. Cependant, il est précisé qu'elle s'applique eu égard au caractère démocratique du gouvernement niska'a. Qu'est-ce que cela signifie? Ces mots peuvent sembler assez inoffensifs.

Puisque nous ne sommes ni des constitutionnalistes ni des juristes, nous avons pris la peine de consulter des gens comme le professeur Tom Flanagan, le professeur Steven Scott, Mel Smith et d'autres. Nous leur avons demandé ce que cela pouvait bien signifier. À leur avis, cela signifie que le gouvernement central niska'a aura toute la liberté voulue pour nier les droits reconnus dans la Charte des droits et libertés en invoquant sa nature libre et démocratique.

Je ne veux pas dire ici que les négociateurs niska'as avaient des arrière-pensées. Je n'en sais rien et je ne veux faire aucune allégation. Cependant, cette disposition pourrait permettre un jour que des droits individuels garantis par la Charte soient niés.

Selon l'article 35 de la Constitution, l'Accord définitif niska'a sera considéré comme un traité autochtone. Selon l'article 25 de la Constitution, les droits autochtones et les droits issus de traités ont préséance sur les droits individuels énoncés dans la Charte des droits et libertés. Cela n'a rien d'un mythe. Tout Canadien peut lire la Charte canadienne des droits et libertés et l'article 25 de la Constitution du Canada. Je ne pense pas que le ministre les ait lus, mais je l'exhorte à le faire. À l'écouter parler à la Chambre, je ne pense pas qu'il ait lu l'accord et qu'il le connaisse bien.

Initiatives ministérielles

Il n'y a aucun doute que l'accord limite sérieusement les droits individuels du peuple niska'a. C'est une certitude absolue.

● (1250)

Il n'y a pas que les Niska'as, mais de plus de plus d'autochtones en Colombie-Britannique qui finissent par le comprendre et s'en inquiètent. Ils se demandent comment ils pourront réagir à un gouvernement qui décide plus tard, par exemple, d'interdire les syndicats, comme la bande de Kamloops a tenté récemment de le faire dans la province.

Qu'arrive-t-il si un futur gouvernement central niska'a ou quelque autre gouvernement autochtone fonctionnant sous un régime d'autonomie gouvernementale semblable à celui qu'établit cet accord déclare que les syndicats sont culturellement incompatibles avec la tradition niska'a? Les Niska'as ont la suprématie législative dans le domaine de la culture. En vertu des dispositions concernant l'autonomie gouvernementale, ils ont le droit absolu de réglementer et d'interdire le fonctionnement d'entreprises, de professions et de métiers sur les terres niska'as. Ce n'est pas un mythe. Cela figure bel et bien dans l'accord.

Si un gouvernement central niska'a adopte cette position, quel recours auraient les gens qui ont tenté d'organiser des syndicats? Ils pourraient s'adresser aux tribunaux s'ils ont l'argent pour cela, mais ils ne l'auront probablement pas pour le faire. S'ils s'adressent aux tribunaux pour faire valoir que la loi adoptée par le gouvernement central niska'a a pour résultat de violer les droits que leur garantit la Charte, la Cour suprême devra tenir compte des droits garantis à l'article 35.

Elle devra appliquer ces droits par rapport aux dispositions de l'article 25 de la Constitution. Elle devra en examiner le libellé en tenant compte de la nature libre et démocratique du gouvernement niska'a. Elle devra examiner les dispositions donnant au gouvernement central niska'a le droit absolu de réglementer et d'interdire le fonctionnement d'entreprises, de professions et de métiers sur les terres niska'as. Compte tenu de tout cela, on voit facilement que la cour aura du mal à faire respecter les droits des simples Niska'as garantis par la Charte dans ces circonstances, et c'est là un seul ensemble de circonstances.

Les Niska'as auront le pouvoir législatif de déterminer la citoyenneté niska'a. Ce pouvoir législatif l'emporte sur le Parlement et les législatures provinciales. Autrement dit, il appartient au gouvernement central niska'a de déterminer qui est citoyen et qui ne l'est pas.

Qu'arrive-t-il si le citoyen est un Niska'a habitant dans la vallée de la Nass, dans l'un des quatre villages niska'as, et qu'il est bruyamment en désaccord avec le gouvernement central niska'a sur une question ou une série de questions? Il deviendra ce qu'on appelle un dissident. C'est arrivé dans d'autres localités autochtones au Canada. Nous avons reçu des lettres de personnes vivant dans les réserves des Prairies et d'ailleurs dont les chefs pouvaient décider que la meilleure façon de régler le cas de dissidents était de les exclure ou de suspendre leur appartenance à l'effectif de la bande.

À l'heure actuelle, en vertu de la Loi sur les Indiens et du système en place, dont je ne prends absolument pas la défense, il y a au moins la protection ultime que le Parlement canadien peut invoquer à l'intention de ces personnes. Cependant, cette protection sera à jamais perdue avec l'Accord définitif niska'a.

Si le gouvernement central niska'a décide un jour d'exclure un de ses membres pour une raison ou une autre, ce dernier ne pourra plus être considéré comme niska'a ni bénéficier des avantages de ce traité. En fait, il deviendrait un exilé sur ses propres terres. Des autochtones de la Colombie-Britannique m'ont dit qu'ils craignaient d'être exilés sur des terres qui leur appartiennent. C'est indéniable.

En principe, c'est l'opposition entre les droits individuels et les droits collectifs qui est au coeur de ce traité. Au fond, c'est d'ailleurs son pire défaut. La Colombie-Britannique et surtout le gouvernement du Canada voient les peuples autochtones collectivement. Ils ne tiennent pas compte des individus.

● (1255)

Ils ne se rendent pas compte ou décident de ne pas se rendre compte que les quelque 400 000 Canadiens autochtones qui vivent dans des réserves au Canada aujourd'hui sont tous des individus. Ce sont des personnes qui ne pensent pas de la même façon et qui ne veulent pas les mêmes choses. Ce sont des êtres humains comme les autres, qui ont des aspirations, des rêves et des objectifs différents.

Comment pourront-ils réaliser ces rêves et ces aspirations, atteindre ces objectifs s'ils sont traités collectivement, avec un processus décisionnel centralisé qui exercera un énorme contrôle sur les éléments d'actif, la terre et les ressources? Presque tout sera propriété collective, la part des individus devant être très faible. Comment ces gens pourront-ils se perfectionner et progresser en tant qu'individus?

J'ai parlé de ségrégation inscrite en droit il y a quelques moments. Le principe des collectivités a été tenté dans toutes les régions du globe. Dans les pays du bloc de l'Est, on appelait cela le communisme ou le socialisme d'État. Ce régime a échoué lamentablement partout où il a été mis en oeuvre.

Pourquoi ces gens sont-ils arrogants au point de croire qu'ils possèdent une nouvelle formule qui leur permettra de transformer une idée perdante en réussite? Qui en souffrira le plus? Ce sont les gens que cet accord est censé aider.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il faire preuve d'imagination? Pourquoi ne peut-il pas s'arrêter pendant quelques instants? Pourquoi le ministre et le ministère ne peuvent-ils pas s'arrêter, réévaluer l'orientation du gouvernement par rapport à la politique autochtone et examiner ce qu'il a fait jusqu'à maintenant et ce qu'il souhaiterait faire? Et pourquoi ne peuvent-ils agir ainsi en toute honnêteté intellectuelle? Cet accord et la politique du gouvernement témoignent d'une grande malhonnêteté intellectuelle.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement essaie constamment de minimiser et de cacher l'ampleur des problèmes de reddition de comptes dans les réserves. Ces problèmes existent parce que le gouvernement a mis en place des politiques qui permettent une telle situation. Il crée l'environnement propice à cette absence de reddition de comptes.

Pourquoi le gouvernement du Canada ne peut-il pas, une seule fois, voir les autochtones comme des personnes et non comme des collectivités? Pourquoi ne peut-il pas résoudre ces revendications qu'il faut, de l'avis général, résoudre avec générosité, dans un esprit d'équité et en tenant compte de la position horrible où les autochtones se sont retrouvés à cause de la ségrégation autorisée par la loi dans notre pays? Le véritable crime qui a été commis contre les autochtones au Canada, c'est la ségrégation autorisée par la loi.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas voir individuellement les personnes en cause et élaborer une politique selon laquelle il fera de son mieux pour résoudre ces revendications en souffrance et redresser la situation afin d'indemniser chacune des personnes en leur donnant des terres, de l'argent et d'autres biens? À la fin du processus, il fournira aux autochtones la possibilité de choisir librement, de leur propre gré, de former des collectivités dirigées par un gouvernement de type municipal, un peu comme celui de Toronto, de Brantford ou de Kamloops en Colombie-Britannique. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Pourquoi le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique insistent-ils pour mettre en place une forme de gouvernement qui ne correspond qu'à un État semi-souverain disposant de pouvoirs législatifs dépassant nettement ceux de n'importe quelle municipalité de notre pays? Pourquoi ne peuvent-ils pas considérer les autochtones comme des individus? Pourquoi ne peuvent-ils pas adopter cette ligne de conduite?

À mon avis, la plupart des Canadiens n'auraient rien contre un mode d'autonomie gouvernementale autochtone qui s'inspirerait du modèle purement municipal. Les autochtones qui décideraient de demeurer dans des collectivités autochtones disposeraient ainsi des outils dont ils ont besoin pour administrer leurs collectivités, et ceux qui décideraient librement de vivre dans la ville d'Ottawa, comme groupe de citoyens, disposeraient des outils nécessaires pour vivre dans une municipalité qui fonctionne, qui offre des couloirs de circulation et des services de transport, qui assure l'enlèvement de la neige et toutes sortes de services qu'on attend d'une municipalité.

• (1300)

Par ailleurs, ils bénéficieraient aussi de la protection absolue conférée par la Constitution du Canada et, en particulier, par la Charte canadienne des droits et libertés. De cette manière, nous prendrions également nos distances par rapport au principe qui consiste à centraliser entre les mains de quelques-uns la propriété et la prise de décisions collectives.

Je suis étonné et déçu et je ne peux absolument pas m'expliquer comment il se fait que le gouvernement du Canada ne comprend pas

cela. Pourquoi ne peut-il prendre le temps de tenir un débat de réflexion honnête, d'examiner l'histoire, même l'histoire récente qui s'est soldée par un échec, et de tirer une leçon de cela au lieu de répéter toujours les mêmes erreurs? Je suis consterné que le gouvernement du Canada s'entête à s'engager dans cette voie, coûte que coûte, sans se soucier de ce que les Britanno-Colombiens ou les autochtones pensent.

Ceux qui sont en désaccord font l'objet de commentaires très désobligeants. Leurs motivations et leur réputation sont décriées. On les traite de tous les noms, de fanatiques, d'anti-autochtones, de racistes et ainsi de suite. Voilà ce que les autres partis à la Chambre laissent sous-entendre ou disent parfois directement de tout opposant aux principes contenus dans l'accord.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Skeena a le droit d'exposer son point de vue, mais il est complètement inadmissible qu'il affirme, de quelque façon que ce soit, que notre parti l'accuse publiquement de racisme, lui ou son parti. Je lui demande de bien vouloir retirer cette affirmation.

Le président suppléant (M. McClelland): C'est une question qui est matière à discussion. J'ai écouté très attentivement le député de Skeena. Il a tenu ces propos sous forme de réflexion. Il ne faisait de procès d'intention à personne. À mon avis, les paroles du député ne sont pas contraires au Règlement.

M. Mike Scott: Monsieur le Président, je respecte le député qui est intervenu. Je lui dirai cependant que le député de Kamloops, qui n'est pas présent en ce moment, a porté ces accusations il y a moins d'une semaine en public, au cours d'une interview qui a été largement diffusée. Je demande au député de vérifier, en toute justice, ce que le député de Kamloops a dit. Je n'invente rien.

Et ces accusations ne sont pas un fait isolé. Elles reviennent sans cesse. Les députés de ce côté-là de la Chambre ont tenu ces propos au sujet des réformistes à la Chambre. C'est de notoriété publique. Je regrette que cela en offense certains, mais c'est la vérité. C'est ce qui s'est passé, et le député de Kamloops a de nouveau lancé ces accusations au cours d'une interview il y a moins de dix jours. C'est honteux. Nous devrions pouvoir nous livrer à un débat intellectuel honnête au Canada sans nous exposer aux calomnies et aux injures.

Permettez-moi de conclure en disant que, en fin de compte, dans le débat sur ce traité, les gens dont nous devrions surtout tenir compte sont les Nisga'as eux-mêmes. Ceux-ci devront s'accommoder de ce traité pour de bon, puisqu'il sera immuable, figé par la Constitution.

Je dis que les Nisga'as pris individuellement, et je pense qu'ils sont de plus en plus nombreux à s'en rendre compte, vont s'apercevoir que ce n'est pas un bon traité pour eux. Ce n'est pas un bon traité pour leurs familles.

Initiatives ministérielles

C'est sans aucun doute un bon traité pour les personnes au sein du gouvernement central niska'a. Comme mon collègue l'a fait remarquer, c'est un bon traité pour les avocats. C'est un bon traité pour tous ces parasites du secteur des Indiens qui pendant des décennies ont sucé des millions et des millions de dollars aux contribuables et aux communautés autochtones. C'est un bon traité pour ces gens-là.

• (1305)

C'est un bon traité pour les tribunaux. La décision rendue dans l'affaire Marshall était basée sur un traité qui faisait une demi-douzaine de pages. Les députés peuvent s'imaginer le nombre de contestations auxquelles va donner lieu ce type d'accord.

Le ministre lui-même a dit au cours des remarques qu'il a faites il y a quelques minutes à la Chambre que les gens ont accès aux tribunaux. Quelle sorte de réponse avons-nous là de la part d'un ministre? C'est presque comme si les libéraux invitaient les contestations devant les tribunaux et s'attendaient à ce qu'il y en ait. Ils veulent cela. Dans les milieux juridiques, leurs amis sont peut-être en train de se frotter les mains à l'idée de l'adoption de cette mesure législative et de l'argent qu'elle va leur rapporter.

Ce ne sera pas un bon traité pour les Niska'as. Cela va devenir très vite évident. Ce ne sera pas non plus un bon traité pour les autres autochtones du Canada, car cela établit un précédent en termes de dispositions gouvernementales dans ce traité, en termes de propriété collective des terres et de contrôle collectif des finances. En fin de compte, ce sont les Niska'as qui sont censés tirer profit de cela.

Je tiens à préciser que le Parti réformiste est le seul à avoir pris la parole à la Chambre pour dire que non seulement ce traité est dénué de principes et est anticonstitutionnel, mais il fait du tort au pays et à tous les Canadiens. Qu'il soit dit et qu'il ne soit jamais oublié que le Parti réformiste a été le seul parti à dire à la Chambre que cet accord n'est pas une bonne chose pour les Niska'as. L'histoire prouvera que nous avons raison.

Nous savons que les libéraux sont majoritaires. Nous savons qu'ils peuvent faire adopter de force ce projet de loi. C'est ainsi que fonctionne notre système parlementaire dysfonctionnel actuellement. Nous savons que les libéraux peuvent s'en tirer à bon compte. Nous nous y sommes opposés autant qu'il nous était possible. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir, en tant qu'opposition officielle, pour faire ressortir les défauts de cet accord et les porter à l'attention des Canadiens.

Les livres d'histoire montreront que nous avons fait notre travail alors que les autres députés n'ont rien fait. Ils n'ont pas voulu tenir le gouvernement responsable. Ils ont été de connivence avec lui. Ils ont fait preuve de malhonnêteté intellectuelle. En fin de compte, non seulement ils n'ont pas servi les intérêts des Canadiens, mais ils n'ont pas servi ceux des Niska'as non plus.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, habituellement, je commence mes discours sur les affaires indiennes en disant que je suis très heureux de prendre la parole, mais aujourd'hui, j'avoue que mes sentiments sont un peu partagés.

Je suis heureux, car c'est un jour historique—d'ailleurs, je sais que les Niska'as sont dans la tribune ici—où on votera finalement sur la possibilité qu'ils puissent sortir de cette cage qu'est la Loi sur les Indiens. Ils relèvent de cette loi depuis plus d'une centaine d'années, et aujourd'hui, le Bloc québécois, avec plusieurs autres partis de cette Chambre, va permettre aux Niska'as de quitter cette cage.

Je suis malheureux, cependant, parce que je sais que le ministre des Affaires intergouvernementales, contrairement à ce que l'on s'apprête à faire pour les Niska'as, veut mettre le peuple du Québec en cage. Alors, c'est un peu difficile pour moi aujourd'hui, on le comprendra, de faire un discours qui soit complètement heureux, complètement joyeux, parce que je sais que cette menace pèse sur nous.

Je pense que les Niska'as vont comprendre que si le Bloc québécois les a accompagnés dans leur démarche d'autonomie, il ne faut pas qu'ils se surprennent aujourd'hui que le Bloc québécois soit en train de défendre le Québec, qui est un autre peuple très important aussi au Canada, et qui est renié par beaucoup de gens de cette Chambre. D'ailleurs, j'y reviendrai un peu plus loin dans ma conclusion.

Je tiens tout d'abord à saluer Joe Gosnell, et Harry Nyce qui était le coordonnateur de toute l'équipe de négociations qui est ici. Je sais que c'est une journée très importante pour eux, et je sais que cela met un terme au long cheminement de cette longue négociation.

J'écoutais mon collègue de Skeena, plus tôt, qui disait qu'en 1981, il y avait eu un début de négociation, mais historiquement, on doit remonter beaucoup plus loin que cela. Cela remonte à la fin du XIX^e siècle.

• (1310)

À cette époque, déjà, les chefs autochtones niska'as essayaient de convaincre la Couronne britannique, à Londres, de l'importance d'avoir une plus grande autonomie. Finalement, cela a duré au-delà d'une centaine d'années. Je conviens avec lui qu'au cours des 20 ou 25 dernières années, cela s'est accéléré. Maintenant, on en arrive à la conclusion avec la signature d'une entente définitive et l'entérinement nécessaire par le Parlement canadien.

J'ai entendu parler pour la première fois des Niska'as lors de la signature de l'entente de principe. Je m'étais rendu dans leur territoire et on me l'avait fait visiter. Ces gens étaient très heureux de la signature de l'entente de principe, mais je pense qu'ils étaient loin de se douter que même si on signe une entente de principe avec le gouvernement fédéral, toute une série d'écueils vous guettent jusqu'à la conclusion définitive, jusqu'à la conclusion de la troisième lecture à la Chambre des communes, et aussi jusqu'à la conclusion de la sanction royale au Sénat. Aujourd'hui, ils ont franchi ces écueils. D'ailleurs, le Bloc québécois les a toujours accompagnés dans cette démarche.

Lorsque le Parlement a signé l'entente définitive au printemps dernier—c'est la ministre des Affaires indiennes de l'époque qui l'a

Initiatives ministérielles

signée—je m'étais rendu à nouveau dans les territoires niska'as et j'y ai toujours reçu le même accueil et la même réception. C'est une région extraordinaire, où coule la rivière Nass dont j'ai déjà parlé.

C'est assez au nord de la Colombie-Britannique pour que la rivière ait des couleurs extraordinaires, entre le bleu et le vert. Cela est causé par les sels minéraux qui se trouvent dans l'eau. On comprend l'attachement des Niska'as pour leur terre natale, pour la rivière Nass et tout le corridor de la rivière qui est d'une extrême importance pour eux.

Chaque fois que je m'y suis rendu, j'ai eu l'occasion de voir ce qu'on appelle les lits de lave. C'est d'ailleurs basé sur une fable qu'on raconte et qui se rapporte à ces cours d'eau. J'ai lu cette fable; presque 2 000 Niska'as sont décédés, il y a 500 ans, à cause de l'éruption de ce volcan.

Cette fable dit que les jeunes enfants avaient perdu contact avec la nature, qu'ils s'en prenaient aux animaux. Il y avait beaucoup de cruauté à l'égard des animaux. Les aînés auraient dit à ces enfants: «Cessez cela, parce que le Créateur s'en prendra à nous si on pousse trop loin la cruauté envers les animaux.» La fable dit que c'est à ce moment-là que le volcan serait entré en éruption et aurait englouti deux villages complets avec presque 2 000 Niska'as qui seraient décédés et qui reposeraient aujourd'hui sous les lits de lave de ce volcan.

Lors de ma tournée, on m'a expliqué cela. On m'a expliqué l'importance du poisson, surtout du saumon, et la fameuse roue à saumon. Lorsque le saumon remonte le courant, il tombe dans une roue à palettes; il est entraîné dans une boîte où on peut le garder frais pendant des jours avant de le cueillir. Je pensais que c'étaient les autochtones du Yukon qui avaient inventé cette roue, mais les Niska'as m'ont certifié que c'était eux qui l'avaient inventée. Cela pour vous dire l'importance que revêt la pêche pour eux, ainsi que l'importance de cette roue.

M. Éric Grandison, qui était mon guide lors de ma dernière visite, avec le grand accueil qu'on leur connaît, m'a emmené chez sa mère, M^{me} Grandison, pour me montrer le fumoir de ses parents. Dans le fumoir, on a pu prendre d'excellentes tranches de saumon fumé. Ce n'est pas du saumon fumé congelé comme celui qu'on achète chez Club Price, c'était vraiment du saumon qui avait été capturé un jour ou deux plus tôt et qui était complètement fumé. C'était d'un goût absolument exquis, quelque chose qu'on ne peut pas retrouver ici, ou presque pas.

Malheureusement, j'aurais eu l'occasion d'en manger encore quelques tranches la semaine dernière, mais le party des Fêtes du Bloc québécois coïncidait avec leur party de saumon et je n'ai pu y assister.

Pendant mes deux voyages, j'ai constaté qu'il y avait une course aux ressources naturelles dans les territoires niska'as. Pendant mon premier voyage, j'ai profité d'une tournée pour visiter les territoires Chilcotin et Carrier Sekani. On croisait des centaines de camions; c'était la course pour couper les forêts le plus rapidement possible avant qu'on cède les territoires aux autochtones.

• (1315)

Les Niska'as vont maintenant contrôler leurs propres forêts, mais je me fais aussi l'avocat des Carrier Sekani et des Chilcotins qui continuent à exprimer des revendications territoriales et qui, malheureusement, sont victimes de cette course aux ressources naturelles.

L'entente de principe et le fameux projet de loi on donc été présentés. Après la deuxième lecture, on a décidé de se rendre en Colombie-Britannique. On est allés à Terrace, Prince George, Smithers, Victoria et Vancouver. J'avoue que ce fut un peu un choc pour les députés du Bloc québécois puisque j'étais également avec mon collègue de Manicouagan.

Naturellement, on avait demandé d'être accompagnés par le service d'interprétation. Les témoins qui parlaient en faveur des autochtones et les autochtones eux-mêmes étaient traités de façon mesquine dans les salles où nous allions. Quelle ne fut pas aussi la surprise du Bloc québécois quand on nous demandait de «parler Blanc». En anglais, on dit «Speak White». C'était très honteux.

Je ne veux pas généraliser la chose, mais je pense que la traduction française pour définir les gens qui se comportent de cette façon est celle de «cou rouge». Je ne sais pas si l'interprète m'a bien suivi. Le cou rouge c'est «red neck» en anglais. Je pense que ces gens sont sortis de leur tanière pour venir accueillir les Niska'as, les autochtones et les gens de langue française d'une façon malveillante. Toutefois, pour avoir discuté avec beaucoup de gens à Terrace, Victoria et Vancouver, je pense que c'est une très petite minorité. Ma conviction est que c'est une très petite minorité.

J'en ai parlé avec Phil Fontaine, le chef des premières nations, lorsqu'il est venu faire sa présentation sur les Niska'as. Il me disait: «M. le député de Saint-Jean, vous vous êtes fait dire «Speak White» pendant une journée ou deux. Nous, on s'est fait traiter comme cela toute notre vie. Comment vous sentez-vous de vous faire traiter de cette façon?»

Naturellement, on a dit qu'on n'aimait pas beaucoup cela. Mais cela nous permet aussi de mieux comprendre la question des Niska'as et des autochtones, dans quelle situation ils sont, depuis combien de temps ils sont dans cette situation, ce qu'il faut faire pour la corriger, corriger l'histoire et tourner la page pour faire en sorte que ces personnes puissent prendre leur avenir en main.

Le Bloc a démontré sa compassion et sa compréhension. Je pense que les Niska'as vont convenir que le Bloc les a toujours accompagnés. Les Niska'as sont ici aujourd'hui, mais je veux les prévenir qu'ils sont dans une zone de turbulence et qu'elle va s'accroître.

Je peux promettre aux députés du Parti libéral fédéral que la zone de turbulence va s'accroître probablement demain si le ministre dépose son projet de loi. On les avertit. Ils ont besoin d'attacher leurs ceintures à double tour parce que je pense que ça va brasser. S'ils n'ont jamais vu de quel bois se chauffent les Québécois, ils vont le voir. Nous serons fiers de défendre aussi notre peuple, comme les Niska'as ont été fiers de défendre le leur. C'est seulement cela que je voulais ajouter.

Initiatives ministérielles

En ce qui a trait à la notion de peuple, j'entendais aussi tantôt mon collègue de Skeena citer un éminent constitutionnaliste, M. Tom Flanagan. M. Flanagan est venu présenter son mémoire au Comité permanent des affaires autochtones. Tout au long du voyage, j'ai abordé la question de la notion de peuple avec les gens. Il y a deux concepts qu'on se fait toujours présenter par les opposants au projet de loi, c'est-à-dire le fait que ce débat cause de l'incertitude et aussi qu'il n'y a pas d'égalité. On entend souvent dire qu'il faut que tous soient égaux au Canada.

J'ai posé la question suivante à M. Flanagan: «Est-ce que vous croyez qu'il y a plusieurs nations et plusieurs peuples au Canada?» Sa réponse a été la suivante: «Moi, je suis un émule de Pierre Elliott Trudeau. Je pense qu'il y a une seule nation au Canada et c'est la nation canadienne». Inutile de poser des questions supplémentaires sur les droits de ces nations si on est bloqués à ce niveau.

Je pense que c'est cela le problème du Parti réformiste. Il ne croit pas qu'il y a d'autres peuples et d'autres nations au Canada. Ils en font la démonstration dans le dossier sur les Nisga'as et aussi par leur participation et leur jumelage avec nos collègues du Parti libéral pour enfermer le Québec dans une cage. Les réformistes ne croient pas au peuple nisga'a et ils ne croient pas non plus au peuple du Québec. Pour eux, c'est l'égalité totale. Le Québec est aussi important que l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1320)

Là-dessus, on est en complet désaccord et c'est pour cela qu'on est peut-être plus en mesure de comprendre les démarches d'autonomie des peuples autochtones, parce qu'on est nous-mêmes dans notre propre cheminement vers l'autonomie. C'est facile pour nous. Lorsque les autochtones viennent voir le Bloc et disent: «Nous, on est en démarche pour une plus grande autonomie gouvernementale», c'est un réflexe pour nous de les comprendre, c'est tout à fait normal pour nous de les comprendre.

J'ai testé, lors de ma tournée, leur concept de nation. Dans ma première question, je leur demandais ceci: «Croyez-vous qu'il y a plusieurs nations et plusieurs peuples au Canada?» Les gens me disaient: «Oui.» Donc, si on reconnaît qu'il y a des nations et des peuples au Canada, ils ont des droits spécifiques, des droits de gens qui forment un peuple et une nation. Du côté du droit international, c'est reconnu. Lorsqu'on vous reconnaît comme peuple ou comme nation, on vous reconnaît des droits spécifiques.

Mais lorsque vient le temps de définir les droits spécifiques, il faut qu'on en arrive à des ententes de partenariat. Selon nous, l'entente définitive avec les Nisga'as, le Traité nisga'a, c'est une entente de partenariat entre deux peuples, et même trois.

[Traduction]

M. David Iftody: Monsieur le Président, j'ai invoqué le Règlement tout à l'heure au sujet des observations du député de Skeena qui a accusé le ministre et le gouvernement de présenter délibérément ce traité sous un faux jour.

Dans des circonstances normales il est regrettable qu'on puisse parler ainsi du gouvernement ou d'un parti politique, mais je vais lire au président les bleus du harsard que j'ai obtenus il y a quelques minutes. C'est le député de Skeena qui a déclaré: Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre parler de mythes et de gestes honteux attribuables à d'autres députés. Je ne peux rien imaginer de plus honteux que de présenter délibérément ce traité sous un faux jour aux Canadiens et aux Britanno-Colombiens.

Il ajoute au paragraphe suivant: Le ministre actuel et les ministres qui l'ont précédé de ce côté-là de la Chambre ont délibérément présenté sous un faux jour aux Canadiens le contenu de l'Accord nisga'a.

C'est la fin de la citation des bleus du harsard. Je demande, en fonction de ces nouveaux renseignements fournis à la Chambre, que le député de Skeena présente des excuses au ministre des Affaires indiennes et retire ses paroles non parlementaires.

Le président suppléant (M. McClelland): Le vice-président était au fauteuil lorsque le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a invoqué le Règlement et a attendu par la suite d'avoir les bleus du harsard provisoire pour examiner la question.

Avant que le vice-président ne quitte le fauteuil et que je ne le remplace, nous avons discuté exactement de cela, car c'était, à son avis, à la limite de l'inacceptable, mais acceptable. On ne peut qualifier ces propos de non parlementaires du fait du ton et du contexte. Il s'agissait de savoir ce qui nous a amenés à ce stade-ci aujourd'hui.

J'en ai discuté longuement avec le vice-président car c'est une question qui mérite d'être approfondie.

J'invite le député de Skeena, seulement s'il le souhaite, à clarifier ses observations pour que le vice-président et moi-même puissions nous assurer que nous avons bien interprété ses observations. J'invite le député de Skeena à le faire, s'il le veut bien.

M. Mike Scott: Monsieur le Président, tout d'abord, dans mes observations, je répondais à la position du gouvernement selon laquelle le Parti réformiste propage des mythes et je n'ai pas adressé mes observations à qui que ce soit en particulier. Mes observations visaient une politique et une position du gouvernement que je jugeais inacceptables, alors qu'il essayait de présenter une question de façon inappropriée aux Canadiens.

• (1325)

M. John Williams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve regrettable qu'un député, en l'occurrence le député de Skeena, soit obligé de se justifier devant la Chambre. Comme il l'a rappelé depuis, il parlait, à l'évidence, de la politique officielle et de la façon dont ce traité a été présenté. Il est plutôt regrettable qu'un secrétaire parlementaire accuse injustement le député de Skeena. À mon avis, l'affaire devrait en rester là. Le gouvernement devrait retirer ses accusations et laisser le député de Skeena. . .

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Nous n'allons pas entamer un débat là-dessus. La vice-présidence avait statué que ces propos, à son avis, ne violaient pas le bon usage parlementaire. Après avoir relu exactement le même compte rendu provisoire, après avoir entendu les interventions en cause, j'abonde à mon tour dans le sens de la vice-présidence. Nous reprendrons le débat avec le député de Saint-Jean.

[Français]

M. Claude Bachand: Monsieur le Président, je m'interroge sérieusement sur la pertinence de ces recours au Règlement qui ne me concernent pas. J'étais en train de faire un important discours pour mes amis niska'as, et je me fais interrompre par le secrétaire parlementaire qui dit à un autre de mes collègues, ce qui ne me concerne pas du tout: «Vous avez dit cela plus tôt». J'espère que vous avez au moins compté le temps qu'ils ont pris à débattre ensemble, et que je vais pouvoir reprendre ce temps.

Je m'interrogeais sur la pertinence d'un recours au Règlement qui ne me concerne pas. Est-ce que c'est pertinent? Pouvez-vous me renseigner là-dessus? Je parle toujours du recours au Règlement; est-ce que c'est pertinent d'interrompre mon discours, alors que le recours au Règlement ne s'applique pas à moi? J'aimerais que vous me renseigniez là-dessus avant que je puisse continuer mon discours.

Le président suppléant (M. McClelland): Oui, le recours au Règlement de la Chambre était recevable.

M. Claude Bachand: Monsieur le Président, si j'ai compris le signe de tête que vous avez fait, cela signifie que vous allez me donner le temps équivalent que j'ai perdu pendant ce recours au Règlement. Combien de temps me reste-t-il?

Le président suppléant (M. McClelland): Il vous reste 25 minutes.

M. Claude Bachand: J'invite mes collègues à être respectueux des autres députés qui interviennent à la Chambre. S'il y a un recours au Règlement qui me concerne, il me fera plaisir de l'écouter, mais si c'est possible, lorsque le recours au Règlement est soulevé pour une autre matière que mon discours, j'aimerais qu'on attende la fin de mon exposé pour le faire.

J'en étais sur la question de la notion de peuple et de nation. Je disais que si on reconnaît une nation ou un peuple niska'a, ou une nation ou un peuple du Québec, il faut reconnaître que des droits spécifiques y sont rattachés et ils doivent être définis dans une entente de partenariat.

Le traité définitif des Niska'as est justement le type d'entente de partenariat qui doit exister entre des peuples. Les gens m'ont toujours appuyés dans cela, sauf naturellement M. Flanagan, comme je le disais tantôt, qui disait qu'il n'y avait qu'un seul peuple au Canada, le peuple canadien. Alors, naturellement, on ne peut pas aller loin dans cette évaluation de la réalité des choses.

Si on a une entente de partenariat, cela crée de la certitude. Les gens se demandent: «Qu'arrive-t-il avec la question autochtone, les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale?»

C'est cela qui crée peut-être de l'incertitude. Quand on a une entente de partenariat signée, on sait exactement où se situer.

Pour ce qui est de la question soulevée par le Parti réformiste quant à l'importance de la certitude et de l'égalité, je me devais, je pense, de soulever ces mêmes concepts pour démontrer que leur crainte est injustifiée, à notre avis.

J'ai aussi soulevé quelques points qui ont été un peu litigieux tout au long des discussions, entre autres, la question de la Charte canadienne des droits et libertés. Il y a des gens qui prétendent que la Charte des droits et libertés n'est pas applicable.

• (1330)

J'ai relevé quelques articles très intéressants, dont un que je veux citer. Cela se retrouve à l'article 9 du chapitre 2. C'est mentionné noir sur blanc que:

[...] la Charte canadienne des droits et libertés s'applique au gouvernement niska'a concernant toutes les questions relevant de son pouvoir, eu égard au caractère libre et démocratique du gouvernement niska'a, tel qu'énoncé dans l'Accord.

Alors, cela me paraît quand même assez clair. Est-ce que cette entente est soumise à la Charte canadienne des droits et libertés? Eh bien, c'est dans l'entente comme telle. Il y a eu des craintes à l'effet que si ce n'était pas inclus dans la loi, cela pouvait signifier que cela s'appliquait plus ou moins. Mais je vais expliquer un peu plus tard de quelle façon cette entente et la loi sont liées.

Il me semblait important de faire une mise au point au sujet de cette histoire concernant la Charte canadienne des droits et libertés pour dire que, oui, elle est applicable. Pour ceux qui disent qu'elle n'est pas applicable, je viens de lire le passage exact où l'on mentionne qu'elle l'est.

Maintenant, j'en viens à la protection des femmes autochtones. C'est un autre aspect qui était litigieux lors des délibérations. Le projet de loi indique clairement que la loi provinciale va s'appliquer à cet égard. C'est la loi provinciale qui traite de toutes les questions relatives au bris de mariage et au partage des biens patrimoniaux. La loi provinciale de la Colombie-Britannique le définit, tout comme il y a une loi au Québec qui le définit aussi.

C'est sûr qu'il y a un problème majeur pour ceux qui ne sont pas partie au Traité niska'a. Pour tous les autres autochtones, toutes les autres réserves du Canada qui relèvent de la Loi sur les Indiens, j'en conviens—cela a déjà été soulevé ici à la Chambre—il y a un problème, il y a une zone grise, un vide juridique. C'est la décision Derickson qui en a fait la démonstration, il y a plusieurs années, où une femme, s'étant séparée de son mari, n'avait droit à absolument rien.

Le tribunal avait décidé que la Loi sur le partage patrimonial ne s'appliquait pas dans les réserves. On a écouté le ministre des Affaires Indiennes qui, supposément, veut régler cette question le plus rapidement possible, et on en avait fait part aussi à l'ancienne ministre des Affaires Indiennes. Je pense que c'est une situation qui presse. Mais pour l'instant, dire que les femmes niska'as ne sont pas protégées dans l'entente, on doit avouer que c'est faux.

Un autre concept qui a été très litigieux est celui du chevauchement des territoires. Il y a beaucoup de revendications territoriales

Initiatives ministérielles

en Colombie-Britannique, et mes collègues du Parti réformiste disaient qu'à l'époque, 125 p. 100 de la superficie du territoire de la Colombie-Britannique étaient revendiqués par les autochtones, justement à cause des chevauchements.

Donc, certains peuples autochtones ont signalé que la terre niska'a, les revendications territoriales des Niska'as empiétaient sur leurs propres revendications. C'est ce qu'on s'est fait dire à Smithers, où les Gitksans et les Gitanyows sont venus expliquer leur point de vue.

Là-dessus, j'ai plusieurs choses à dire. Tout d'abord, il faut considérer que les Niska'as avaient également des revendications sur 100 p. 100 du territoire. Ils revendiquaient 100 p. 100 de l'occupation traditionnelle, et finalement, cette entente a été conclue pour une revendication à 7 p. 100 de l'ensemble des revendications. Donc, on s'est contenté de 2 000 kilomètres carrés, soit 7 p. 100 de ce que l'on demandait.

C'est un peu conforme aussi avec la vision du gouvernement de la Colombie-Britannique. Mike Harcourt, à l'époque, avait dit que le gouvernement de la Colombie-Britannique était prêt à céder 5 p. 100 du territoire pour accommoder toutes les revendications territoriales autochtones en Colombie-Britannique.

Alors, on peut voir que cela approche les 5 p. 100, puisque c'est 7 p. 100. Le problème avec les Gitksans et les Gitanyows, c'est qu'ils continuent d'avoir une revendication à 100 p. 100 de leur territoire occupé depuis toujours, et naturellement, il y a une pointe, dans le nord des territoires niska'as, que les Gitksans disent appartenir.

Il y a des terres de catégorie A ou B—et je ne veux pas me lancer dans la définition des terres de catégorie A ou B—mais il y a des terres de juridiction un peu plus partagée, et certaines de ces terres sont réclamées par les Gitksans et les Gitanyows.

Alors, ce fut un peu compliqué, parce que lorsqu'on parle de terres, c'est assez difficile et c'est un débat très émotionnel. On a eu de très bonnes présentations, et là, on réfère encore une fois à l'entente.

● (1335)

Il y a des dispositions dans l'Accord qui prévoient ce qui se fera s'il y a des chevauchements territoriaux. Il faut également dire que les Niska'as avaient tenté, à maintes reprises, avec les Gitksans et les Gitanyows, de s'entendre sur le partage de ces terres.

D'ailleurs, on a une lettre des huit chefs héréditaires gitksans qui vient démontrer qu'une entente avait été conclue pour que la frontière nord des territoires niska'as soit tracée de la façon qu'elle est tracée actuellement. Aujourd'hui, on est bien d'accord pour que les gens viennent revendiquer, mais on n'est pas non plus des juges à cet égard.

Les paragraphes que je vais lire prévoient ce que l'on doit faire. Je commence avec le paragraphe 34:

Si une cour supérieure d'une province, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada statue de façon définitive qu'un autre peuple autochtone que la nation

niska'a a des droits au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 sur lesquels une disposition de l'Accord a des effets négatifs:

a. la disposition est opérante et a effet dans la mesure où elle n'a pas d'effets négatifs sur ces droits; et,

b. si la disposition ne peut être opérante et avoir effet de manière à ne pas avoir d'effets négatifs sur ces droits, les parties font de leur mieux pour modifier l'Accord afin de corriger ou de remplacer la disposition.

Ensuite, ce qui est très important, c'est le paragraphe 35 qui se lit comme suit:

a) le Canada ou la Colombie-Britannique, ou les deux, selon le cas, accordent à la nation niska'a des droits additionnels ou de remplacement ou d'autres redressements appropriés;

Cela, c'est clair. Là où il y a des chevauchements, les Gitksans et les Gitanyows peuvent aller en cour. Je viens de mentionner les différentes cours auxquelles ils peuvent s'adresser. Si ces cours leur disent: «Vous avez raison, ces terres-là vous appartiennent», alors les Niska'as qui ont conclu une entente et qui se voient dépossédés de ces territoires-là, se font dire dans ce paragraphe, par la Colombie-Britannique et le Parlement canadien, qu'on va leur fournir d'autres terres et d'autres compensations pour compenser la perte de ces terres.

Cela nous semblait suffisant pour dire qu'on ne peut pas empêcher la conclusion de cette entente définitive niska'a sur la base d'un chevauchement qu'il est très difficile pour nous d'évaluer. C'est aux tribunaux de le faire. Si les Gitksans et les Gitanyows trouvent qu'ils sont désavantagés et qu'ils se font prendre une partie de leurs terres, ils peuvent aller devant ces cours. S'ils font une bonne démonstration et que les cours leur donnent raison, il y aura ensuite des compensations pour les Niska'as qui perdront ces parties de territoire.

C'était très important de pouvoir mettre de côté ce litige parce que c'est un des plus importants auquel on a eu à faire face.

Il y a beaucoup de gens qui pourraient me dire: «Monsieur le député Saint-Jean, vous vous inspirez de l'entente définitive, mais ce n'est pas la loi.» Certaines personnes disent: «On aimerait que les dispositions qui sont dans l'Accord soient transférées dans la loi.» Là-dessus, la Loi est encore une fois très explicite. Je me dois de souligner les deux paragraphes très importants qui font en sorte que cette entente définitive est incluse dans la loi et a même préséance sur la loi. Je vais lire l'article 4.

4. (1) L'Accord définitif niska'a est approuvé, mis en vigueur et déclaré valide; il a force de loi.

Donc, l'entente à laquelle je faisais allusion plus tôt a force de loi. L'article 6 va plus loin:

6. En cas d'incompatibilité ou de conflit entre l'Accord définitif niska'a et les dispositions de toute loi fédérale—y compris la présente loi—ou provinciale, l'Accord l'emporte dans la mesure de l'incompatibilité ou du conflit.

C'est clair. L'entente définitive a préséance sur la loi. Elle fait partie de la loi et s'il y a une mauvaise interprétation ou des interprétations à faire entre la loi et l'entente, c'est l'entente qui va prévaloir. C'est très très clair et cela vient démolir un des arguments de nos adversaires qui disent: «Ce qui est compris dans l'entente n'est pas nécessairement compris dans la loi.» Je viens de faire la démonstration contraire.

Initiatives ministérielles

Je pourrais m'attarder sur plusieurs dispositions de l'entente, par exemple toute la question des pêches où on aura enfin une certitude sur la question des pêches. Ce n'est pas un quota, ce n'est pas tant de livres de saumon ou tant de livres de crevettes ou tant de livres de poissons X qu'on va permettre, ce sera un pourcentage des poissons qui se trouvent dans la rivière Nass. Je pense que c'est 27 p. 100.

• (1340)

Cela veut donc dire que la protection de la ressource que représente le poisson est prise en compte. Elle l'est, parce que si la ressource diminue pendant une année, les captures permises vont être de 27 p. 100 et être diminuées d'autant. Si le poisson est très abondant lors d'une autre année, c'est toujours la proportion de 27 p. 100 qui s'applique et il y aura un peu plus de captures.

Si on regarde aussi toute la question des oiseaux migrateurs, c'est un autre domaine très intéressant. Dans le domaine des pêches, cela est aussi intéressant parce que les Nisga'as vont, en vertu de l'entente, avoir leur mot à dire dans la préparation de la position du Canada dans les négociations internationales. On a trouvé que c'était un attribut très important pour un peuple et une nation que d'avoir son mot à dire dans la signature de traités internationaux.

Il y a beaucoup de choses et de dispositions dans l'entente qui gèrent finalement l'ensemble du problème. Ce qui nous fait dire justement que la certitude sera acquise quand cette entente sera mise en application après l'adoption du projet de loi en troisième lecture et son adoption par le Sénat.

Ce sera clair, net et précis pour ce qui est des dispositions avec les tierces parties et pour les gouvernements nisga'as.

Il y a peut-être également un point qu'il faut que je soulève, soit celui où on a dit «Pas de représentation sans taxation». C'est une autre fausseté qui a été longtemps véhiculée. Il y a des gens qui ne sont pas Nisga'as et qui vont dans les territoires. Ils ne paieront pas de taxes aux Nisga'as. Ils vont continuer d'en payer aux paliers fédéral, provincial et municipal, mais ne paieront pas de taxes aux Nisga'as. Ces personnes ne peuvent pas prétendre vouloir faire partie du gouvernement nisga'a s'ils ne paient pas de taxes.

C'était là un autre des litiges qui ont été très développés par les adversaires du projet de loi et je me devais de le corriger.

Il y a aussi beaucoup d'autres créneaux au niveau des activités économiques et politiques qui sont définis dans l'entente et qui font en sorte qu'on a vraiment un partenariat entre le Parlement canadien et la nation Nisga'a.

Nous avons souvent tendance, nous, les Blancs, à avoir une conception particulière des valeurs. Je me rappelle que lorsque M. Bouchard m'avait confié, à l'époque, le dossier des Affaires indiennes, je m'étais bien demandé ce que je ferais avec ce dossier. C'est là que j'ai découvert que le dossier des Affaires indiennes était un dossier extrêmement important, qui nous oblige à plonger au fond de nous-mêmes et qui nous change beaucoup.

Je trouve que cela change aussi notre système de valeurs. Notre définition de la réussite, c'est souvent d'avoir une Mercedes, un

château, une maison secondaire et un compte de banque extraordinaire. Ce ne sont pas les mêmes valeurs que l'on retrouve chez les Nisga'as et les autochtones.

Cela me fait chaud au coeur quand ces gens me permettent de découvrir ces nouvelles valeurs. Cela me fait chaud au coeur quand on me laisse embarquer dans une chaloupe, qu'on m'amène pêcher le saumon et qu'on passe une certaine partie de la journée à pêcher. Pour moi, c'est très important. C'est une notion de valeurs qui a une grande importance, que nous, les Blancs, avons peut-être depuis trop longtemps laissée de côté.

Si davantage de mes collègues allaient pêcher avec les autochtones, il y aurait certainement moins de disputes dans cette Chambre. Les valeurs des gens changeraient probablement ainsi que leur façon de réagir à l'adversité.

Il faut voir comment ces gens-là réagissent à l'adversité face à des «red necks» qui leur crient de «parler blanc», ou qui leur disent de retourner sur leurs réserves, comme on l'a entendu. Ces gens-là sont presque tous allés dans les écoles résidentielles. Ils ont une très grande paix intérieure parce qu'ils ont éprouvé beaucoup de difficultés. Aujourd'hui, ils sont parfaitement déterminés, dans l'enthousiasme et le bonheur, à conclure ces ententes. Ils sont comme imperméabilisés à tous les ragots et les insultes qui leur sont adressés. Ils sont persuadés qu'ils vont y arriver et, pour les avoir côtoyés, je suis aussi persuadé qu'ils vont y arriver.

On compare la Mercedes au petit bateau pour aller pêcher le saumon, la Mercedes à la chasse à l'original, le camp de pêche au château. Dans un camp de pêche, on peut, quant à moi, être aussi heureux que dans un château sur la Loire, parce qu'on est en parfaite communion avec la nature.

Ces gens-là m'ont fait découvrir cela. Au niveau de la cueillette de fruits, ils vont toujours nous conduire aux endroits où les fruits sont les meilleurs. Et ils sont probablement meilleurs que ceux qu'on sert lors de grands repas au Château Laurier ici, à Ottawa, parce qu'ils sont consommés dans la nature et d'une façon traditionnelle que l'on ne connaît pas.

• (1345)

Alors, je trouve que, côté valeurs, c'est important ce que ces gens-là nous font découvrir. C'est important pour eux, la nature; c'est important pour eux, le bonheur de vivre dans la nature et en parfaite communion avec la nature.

J'avais commencé mon discours en disant que le Bloc québécois était d'accord pour prendre une des clés et la mettre dans la porte de la cage dans laquelle les Nisga'as étaient enfermés depuis maintenant plusieurs siècles. La Loi sur les Indiens date d'au moins 125 ans et ils relèvent de cette loi depuis le début. C'est important pour nous d'accompagner les Nisga'as dans leur démarche d'autonomie. D'ailleurs, on l'a dit en nisga'a:

[*Note de la rédaction: Le député s'exprime en langue nisga'a.*]

[*Français*]

Cela veut dire: «On marche avec les Nisga'as.»

Initiatives ministérielles

On n'a jamais cessé de cheminer avec les Nisga'as dans ce processus, mais maintenant, ce que je veux que les Nisga'as comprennent—et ils sont ici aujourd'hui—c'est qu'on est dans une zone de turbulence, comme je le disais précédemment, et que si on est heureux que ce peuple soit allé chercher son autonomie, la plus grande autonomie possible, nous, du Bloc québécois, sommes très malheureux de la tournure des événements en ce qui concerne notre propre peuple. Il faut qu'entre peuples, on puisse se comprendre.

Comme je le disais auparavant, le Parti réformiste nie l'idée qu'il y ait des nations au Canada. C'est bien évident qu'ils veulent étouffer le Québec, emprisonner le Québec, comme le Parti libéral veut le faire, dans la cage du statu quo. On veut s'en sortir, nous aussi, de cette cage. Il faut que les Nisga'as comprennent que le Québec veut se sortir de cette cage, de ce piège dans lequel on se trouve, il veut regarder vers son avenir sous une autre facette, celle que j'expliquais tantôt, la facette qu'avec la souveraineté, on va avoir aussi un partenariat avec nos amis Canadiens avec qui on partage le territoire maintenant depuis très longtemps et les autochtones avec qui on partage également le territoire.

Alors, il faut multiplier les occasions de partenariat. Il ne faut pas dire aux Québécois: «On vous enferme dans la cage et on perd la clé; vous allez rester emprisonnés là sans possibilité de modifier quoi que ce soit.» On a renoncé à modifier des choses depuis très longtemps. On pense que maintenant, on a besoin de notre pleine autonomie. C'est la raison pour laquelle on est partagés aujourd'hui, nos sentiments sont partagés.

On est contents pour les Nisga'as. C'est bien évident que le Bloc ne veut pas prendre le projet de loi en otage. On ne peut pas faire cela à un peuple qui s'en va vers son autonomie gouvernementale. Cependant, il y a des distorsions et il y a des zones de turbulence, comme je le mentionnais plus tôt.

Et à cet effet, je propose la motion suivante:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. McClelland): À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé, mais je devrai répondre en anglais pour plus de clarté.

• (1350)

[Traduction]

La Chambre ayant adopté un ordre spécial concernant le projet de loi C-9, je dois vérifier si cette demande est effectivement recevable par la présidence. Je signale en outre que l'ordre spécial concerne la clôture du débat sur le projet de loi C-9. À l'évidence, la motion serait recevable sans cet ordre spécial de voter aujourd'hui sur le projet de loi C-9. Voilà l'ambiguïté que je suis appelé à trancher.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir quand nous pourrions compter sur une décision de la Présidence. On ne peut rester comme cela dans l'expectative toute la journée. Je suis entièrement d'accord avec mes collègues d'en face. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Il faut parfois du temps pour réunir les experts. Ceux-ci se sont concertés et ont jugé la motion recevable.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Convoquez les députés.

• (1355)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. McClelland): Il faut que je m'explique en anglais parce qu'il s'agit là d'un problème très difficile.

[Traduction]

Comme s'en rappelleront les députés, quand la motion a été présentée, j'ai demandé un délai pour consulter qui de droit. Je pensais que, la Chambre étant saisie d'un ordre spécial de clôture du débat sur le projet de loi C-9, la motion d'ajournement ne serait pas recevable. Or, j'ai appris que la motion était effectivement recevable. J'ai été informé par la suite, après de plus amples recherches, que, en vertu de l'article 25 du Règlement, une motion d'ajournement n'est recevable que si elle est présentée par un ministre.

J'ai commis une erreur ce matin en négligeant de demander le consentement unanime pour cette motion. Je viens d'en commettre une seconde en acceptant une motion qui n'était pas recevable. En vertu du Règlement de la Chambre, la motion n'est pas recevable. Par conséquent, je m'excuse auprès de tous ceux qui ont été convoqués prématurément à la Chambre, car il n'y aura pas de vote sur cette motion. La motion n'est pas recevable.

[Français]

Une voix: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. McClelland): Il ne peut pas y avoir de recours au Règlement sur cette décision. La décision est rendue, point à la ligne.

Des voix: Oh, oh!

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. McClelland): Le député de Chambly a la parole en vertu d'un recours au Règlement.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas cette décision qui m'inquiète, c'est celle que vous avez prise plus tôt ce matin. Est-ce que c'est un ministre qui avait proposé à ce moment-là l'ajournement ou l'arrêt des procédures?

Vous dites que vous avez fait. . .

Le président suppléant (M. McClelland): Je veux dire au député de Chambly que cette situation n'était pas la même que celle que nous avons maintenant.

Le Président: Comme il est près de 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE DÉPUTÉ PROVINCIAL D'ABITIBI-EST

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le 23 novembre dernier, lors d'une entrevue accordée au journaliste Denis Labrecque du quotidien *Parlemenu*, de la Vallée-de-l'Or en Abitibi, et suite à un sondage récent qui montre que 59 p. 100 des personnes interrogées auraient voté non lors d'un référendum sur l'indépendance du Québec, le député d'Abitibi-Est du Parti québécois, André Pelletier, a déclaré ceci: «On aura des résultats bien différents le jour où on posera la vraie question.»

Selon le député André Pelletier, un député péquiste, la vraie question devrait être: «Voulez-vous disparaître?»

Ce député péquiste veut faire disparaître qui? Voilà encore des peurs et des incertitudes dictées par ce député qui veut la séparation de l'Abitibi du Canada.

Jamais ce député séparatiste ne va me faire disparaître comme Abitibien, comme Québécois et comme Canadien.

La culture abitibienne va être forte face aux menaces cyniques formulées par le député péquiste d'Abitibi-Est, André Pelletier.

[Traduction]

REVENU CANADA

M. Lee Morrison (Cypress Hills—Grasslands, Réf.): Monsieur le Président, voilà que les chevaliers du deux poids deux mesures de Revenu Canada partent en croisade contre les associations communautaires à but non lucratif des régions rurales de la Saskatchewan.

Il semblerait qu'après avoir résolu tous les petits problèmes tels que la fuite à l'étranger des actifs de grandes sociétés, ils sont maintenant prêts à s'attaquer au gros gibier: les installations récréatives offertes aux enfants par des groupes de bénévoles.

Bon nombre de ces groupes passent des contrats avec des gens locaux pour assurer l'entretien des patinoires et des pistes de curling.

• (1400)

Ces entrepreneurs, qui sont tenus à titre personnel de remettre les paiements aux fins de l'impôt sur le revenu étaient jusqu'à présent exemptés des charges sociales telles que le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi. Et voilà que subitement des dispositions qui ont fait leur preuve depuis belle lurette sont remises en question. Voilà que l'on réclame à des clubs philanthropiques des milliers de dollars en arriérés des charges sociales découlant du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi, sommes qu'ils n'ont pas bien entendu.

Grâce aux politiques libérales, rares sont les agriculteurs de la Saskatchewan qui ont un revenu imposable. Pour récupérer une infime partie du manque à gagner, Revenu Canada se rabat maintenant sur les collectivités rurales.

MUNICIPALITÉS EN FLEURS

M. John Richardson (Perth—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à la Chambre aujourd'hui afin de parler des gens, des plantes et de la fierté, slogan qu'a choisi Municipalités en fleurs, un organisme qui vise à rendre possible à l'échelle nationale la réalisation de programmes provinciaux et communautaires d'embellissement.

Lancée en 1995 avec la participation de 29 municipalités, cette manifestation s'est déroulée cette année dans toutes les provinces et tous les territoires. Des centaines de municipalités ont rivalisé entre elles à l'échelle provinciale et 94 autres ont tenté leurs chances au niveau national. Grâce à des concours visant à créer un esprit communautaire et à stimuler le sens civique, Municipalités en fleurs a su promouvoir la sensibilisation aux répercussions environnementales et la conservation du patrimoine.

J'ai le plaisir d'annoncer que la ville de Mitchell a remporté quatre des cinq épreuves du concours de cette année et a été finaliste nationale dans la catégorie des municipalités de 2 000 à 5000 habitants.

LE SERVICE D'ASSISTANCE CANADIEN AUX ORGANISMES

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, bon nombre des habitants de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore que je représente partagent leurs compétences et leur expérience avec des gens de tous les coins du monde, par l'entremise du Service d'assistance canadien aux organismes, le SACO.

Aujourd'hui, je tiens à saluer le travail de deux de mes électeurs, M. Gordon Agar et M^{me} Regina Pearce, et à les féliciter. M. Agar a passé un mois à Lima, au Pérou, où il a offert de la formation aux fonctionnaires du ministère de l'Énergie dans le but d'enrayer les

Article 31 du Règlement

problèmes environnementaux que suscite la contamination au mercure et au cyanure. M^{me} Pearce a partagé son savoir avec les leaders municipaux et les chefs d'entreprise de la Russie dans le but d'améliorer la qualité de leurs services.

Au nom des habitants d'Etobicoke—Lakeshore, je suis fière d'offrir mes plus sincères félicitations à M. Agar et à M^{me} Pearce pour leur travail exceptionnel.

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur la garde et le droit de visite des enfants a recommandé de modifier la Loi sur le divorce afin qu'elle soit davantage axée sur l'intérêt des enfants et de reconnaître que les deux parents ont un rôle important à jouer dans la vie de leurs enfants, même après un divorce.

Selon une étude effectuée en 1996 aux États-Unis, les enfants ayant grandi sans leur père comptent pour 63 p. 100 des suicides chez les jeunes, 83 p. 100 des enfants atteints de troubles de comportement, 71 p. 100 des décrocheurs au niveau secondaire, 85 p. 100 des jeunes détenus et 80 p. 100 des violeurs.

Je pourrais poursuivre ainsi longtemps. Il est évident que les enfants sont les vraies victimes du divorce. J'appuie les recommandations du comité mixte spécial et en particulier la formation obligatoire des parents avant qu'un divorce soit accordé.

Les enfants ont des droits. En tant que législateurs, nous avons le devoir de protéger ces droits.

* * *

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.): Monsieur le Président, Helen Point à l'île Mayne dépeint aussi bien qu'une carte postale la beauté naturelle de la Colombie-Britannique. Cet endroit retient l'attention de millions de passagers des traversiers qui empruntent l'Active Pass.

À l'heure actuelle, on abat des arbres à Helen Point. Cette situation aurait pu être évitée n'eut été de l'inaction complète non pas de un, non pas de deux, mais bien de trois ministres du Cabinet fédéral.

Le ministre de l'Environnement a refusé d'intervenir. La ministre du Patrimoine canadien a déclaré que les îles Gulf étaient «le joyau du Canada.» Contre toute attente, elle est ensuite demeurée muette. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a promis le 18 novembre qu'il n'y aurait pas d'exploitation forestière tant que l'on n'aurait pas satisfait à toutes les exigences. Deux semaines plus tard, il avait déjà délivré le permis.

Selon les habitants des îles, cette situation «exige que le gouvernement du Canada exerce un leadership en matière de compétence.» Je suis on ne peut plus d'accord avec ces propos. Il y a beaucoup de bonne volonté de la part de toutes les parties au dossier, si seulement

le gouvernement acceptait d'étudier des solutions de rechange. Malheureusement, le seul doigt que le gouvernement ait consenti à bouger dans le cas de la Colombie-Britannique c'est le majeur. . .

Le Président: La députée de Laval-Est a la parole

* * *

[Français]

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, en septembre 1994, un certain professeur de sciences politiques affirmait, au sujet de la démarche référendaire au Québec, que «la question référendaire était suffisamment claire». Première volte-face: ce professeur, aujourd'hui ministre des Affaires intergouvernementales, clame haut et fort le contraire.

Il affirmait également que «l'insistance d'Ottawa pour qu'on utilise le terme «séparation» dans la question est dépourvue de fondement juridique». Pour celui qui menace le Québec avec un projet de loi antidémocratique, c'est la deuxième volte-face.

• (1405)

Finalement, il affirmait que les termes «souveraineté», «indépendance», «séparation» et «sécession» étaient synonymes. Celui qui affirme le contraire depuis qu'il est ministre en est à sa troisième volte-face.

Qui dit vrai? Le ministre ou le professeur? Tout ça manque de clarté, comme en fait foi le projet de loi sur l'exigence de clarté présenté par le ministre des Affaires intergouvernementales, lequel brille par sa confusion et son obscurantisme.

* * *

[Traduction]

LE CLUB ITALIA

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, le mercredi 8 décembre, pendant que les réformistes faisaient de l'obstruction à la Chambre des communes, un groupe d'électeurs membres de la chorale du Club Italia a chanté pour notre plus grand plaisir dans la rotonde de la Colline du Parlement.

La chorale est bien connue dans la région du Niagara étant donné qu'elle se rend souvent dans des foyers pour personnes âgées et des hôpitaux. Elle participe inmanquablement aux célébrations de la Fête du Canada dans notre circonscription.

Les membres de la chorale n'ont pas ménagé leurs efforts pendant leurs loisirs et ont tenu toute une série de concerts afin de recueillir les fonds nécessaires pour se rendre à Ottawa. Ils étaient fiers et reconnaissants d'avoir eu le privilège de chanter sur la Colline du Parlement, au coeur même de la nation.

La chorale du Club Italia est l'incarnation de ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ce pays. En perpétuant leurs traditions, en mettant en valeur notre culture actuelle et en réunissant le tout dans un spectacle attrayant, les membres de la chorale du Club Italia nous

ont montré que la diversité est ce qui nous unit et fait du Canada un pays fort.

* * *

[Français]

MME THÉRÈSE PERRIER

M. Mark Assad (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter une citoyenne de Masson-Angers, dans ma circonscription de Gatineau, M^{me} Thérèse Perrier, pour son travail bénévole réalisé auprès d'une école de médecine à Ishevsk, en Russie.

Professeure en sciences de la santé, elle a aidé à former le personnel en méthodes administratives et en organisation. Elle a visité des écoles de médecine et des hôpitaux afin de démontrer comment des méthodes semblables fonctionnent au Canada.

M^{me} Perrier a fait des exposés sur les techniques infirmières en pédiatrie et en gynécologie devant des étudiants des écoles de médecine et elle a aussi fait des recommandations susceptibles d'améliorer le système de soins de santé.

Félicitations, madame Perrier, pour votre dévouement, et bonne chance dans vos futurs projets.

* * *

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, je me lève à la Chambre aujourd'hui pour féliciter les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui rentrent au pays après avoir été déployés au Kosovo pendant six mois, dans le cadre d'une mission de l'OTAN. Il faut les féliciter d'autant plus qu'il arrive souvent que nos militaires n'ont pas les vêtements appropriés ni l'équipement nécessaire pour ces déploiements.

Même si le programme d'habillement des militaires, dont on a dit tant de bien, est en retard et fait l'objet d'un dépassement budgétaire, nos militaires sont encore envoyés dans des zones de combat sans avoir l'habillement ou le matériel qu'il leur faut. Le Coyote, véhicule blindé léger, présente toujours des risques en cas de feu nourri de l'ennemi. Douze de ces véhicules sont tombés en panne l'été dernier.

Ces problèmes chroniques sont bien connus des membres des Forces canadiennes, qui continuent quand même à remplir leurs responsabilités. Ces problèmes devraient aussi être bien connus de ce gouvernement indifférent qui rejette toute responsabilité à l'égard de la crise.

La période des Fêtes est un moment opportun pour rendre hommage à nos soldats, nos marins et nos aviateurs qui sont régulièrement envoyés à l'étranger pour remplir les engagements militaires du Canada. Ils rentrent souvent au pays avec une reconnaissance minime de la part de leurs concitoyens, jouissant seulement de l'appréciation de leurs parents et amis.

Mettons fin à cette situation. . .

Le Président: Le député de Hull—Aylmer a la parole.

Article 31 du Règlement

[Français]

LES ENFANTS

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, l'UNICEF a rendu public ce matin un rapport sur les progrès réalisés au cours du dernier siècle pour améliorer le sort des enfants. Ces progrès sont réels, mais risquent malheureusement d'être annulés par des fléaux, comme le sida ou les conflits militaires.

Ce rapport fait appel aux gouvernements du monde entier, de même qu'à notre conscience collective et individuelle, pour trouver des solutions concrètes aux problèmes vécus par les enfants à travers le monde.

Le Canada déploie de nombreux efforts pour alléger la souffrance humaine. Par exemple, le Canada fait partie de plusieurs missions militaires pour le maintien de la paix dans différents coins du globe. Nous participons également à des projets de développement économique et social dans des pays moins favorisés.

Un travail colossal reste à faire pour diminuer la souffrance humaine. Nous pouvons toutefois être fiers du leadership assumé par notre gouvernement en vue d'améliorer la qualité de vie des enfants dans le monde.

* * *

LE BILINGUISME

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, la décision du gouvernement Harris d'ignorer la recommandation du conseiller Glen Shortliffe de faire d'Ottawa une ville bilingue et maintenant son intention de faire appel de la décision Montfort sont des affronts à la francophonie canadienne et ontarienne.

● (1410)

Ottawa, à titre de capitale nationale, doit souligner le caractère bilingue de notre pays. De plus, les francophones et anglophones qui vivent dans notre capitale doivent avoir accès à des services dans leur langue.

Depuis cette annonce scandaleuse, nous avons eu une motion du Comité mixte permanent sur les langues officielles réclamant un statut bilingue pour Ottawa. Mais le premier ministre préfère attendre, lorsqu'il en aura l'occasion, pour en parler avec M. Harris.

Notre premier ministre doit faire preuve de leadership et intervenir immédiatement auprès de M. Harris pour défendre le caractère bilingue d'Ottawa.

Ce n'est quand même pas compliqué: la capitale nationale du Canada doit être bilingue!

* * *

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, dans les journaux de fin de semaine, on apprend que la présidente du Conseil du Trésor a déclaré être enchantée du projet de loi de son gouvernement qui propose la mise en tutelle du gouvernement du Québec.

Questions orales

Pourtant, le 27 novembre 1991, la présidente du Conseil du Trésor, qui était alors députée à l'Assemblée nationale du Québec, votait en faveur d'une motion qui stipulait, et je cite «que l'Assemblée nationale [...] demande au gouvernement fédéral de respecter le processus établi par la Loi 150 [...] réaffirmant ainsi le droit des Québécoises et Québécois d'assumer librement leur propre destin et de déterminer seuls leur statut politique et constitutionnel.»

Cette volte-face de la députée ne devrait pas nous étonner. En 1995, en tant que ministre responsable de l'opération UNITÉ, elle a dépensé les 4,8 millions de dollars que son gouvernement a offerts à Option-Canada en contravention à la Loi référendaire québécoise.

De toute évidence, entre la limousine canadienne et les droits du Québec, la députée de Westmount—Ville-Marie n'a pas hésité, elle a choisi la limousine.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui d'une excellente initiative de notre gouvernement pour développer la vocation internationale de Montréal.

Le 6 décembre dernier, le député d'Outremont et secrétaire d'État responsable de Développement économique Canada a annoncé une contribution de notre gouvernement de 24 millions de dollars pour assurer le développement du quartier international de Montréal, un pôle de croissance stratégique pour l'orientation que Montréal s'est donnée.

Ce projet de plus de 60 millions de dollars à court terme suscitera des investissements immobiliers de plus d'un milliard de dollars à long terme.

Ce projet permettra de donner à Montréal une envergure qui en fera un pôle d'attraction mondial pour les organisations internationales.

Voilà donc un engagement clair de notre gouvernement envers l'avenir de la région métropolitaine. Je suis sûr que les retombées économiques en découlant se rendront jusqu'à Brome—Missisquoi et partout au Québec.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je voudrais faire rapport à la Chambre des audiences informatives que le comité a tenues la semaine dernière dans l'ouest du Canada sur la crise du revenu agricole. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces audiences ont été révélatrices.

À Dauphin, au Manitoba, le comité a entendu des témoignages sur le Parti réformiste. Selon un agriculteur, le Parti réformiste a déclaré très clairement qu'il s'opposait aux subventions et ne pensait pas que le gouvernement devrait aider l'agriculture avec les

fonds publics. Il a ajouté que ce parti ne parlait donc pas au nom des agriculteurs.

Non seulement le Parti réformiste ne parle pas au nom des agriculteurs, mais leur principal porte-parole en matière d'agriculture n'est venu à aucune des rencontres. Les députés libéraux membres du comité ont fait des observations encore plus révélatrices. Ils auraient peut-être dû parler au ministre auparavant.

Le président libéral du comité a déclaré: «L'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole est un échec complet et nous devons nous retirer des programmes spéciaux.» Le président du caucus libéral rural a aussi ajouté «J'ai honte.» Moi aussi, j'ai honte et j'espère que le gouvernement accordera à l'agriculture une priorité nettement plus grande dans son programme national.

* * *

BIG BEN

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à Big Ben, le plus célèbre cheval d'obstacle du Canada qui est mort samedi à la ferme Millar Brooke, à l'âge de 23 ans.

Big Ben, monté par Ian Millar, de Perth, a remporté deux coupes du monde et deux médailles d'or aux Jeux panaméricains, et il a participé à trois Jeux olympiques. Il était l'un de seulement deux animaux, l'autre étant Northern Dancer, à être admis au temple de la renommée des sports du Canada. Big Ben s'était retiré de la compétition en 1994 à la suite d'une tournée d'adieu nationale.

L'intérêt des Canadiens pour les sauts d'obstacles a nettement crû grâce à la participation de Big Ben aux concours internationaux et la fierté que suscitait la participation fougueuse de ce cheval restera longtemps dans les mémoires.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, nous appuyons le projet de loi visant à clarifier les règles référendaires. Il y a des façons d'améliorer ce projet de loi. On devrait y trouver une question claire.

Pourquoi le gouvernement libéral ne suggère-t-il pas une question claire qui pourrait être utilisée par une province qui veut se séparer?

• (1415)

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous apprécions l'appui du Parti réformiste à l'égard de notre mesure. Je suggérerais au député d'attendre que commence le débat sur le projet de loi. Nous pourrions alors nous pencher sur le point de vue du député.

Questions orales

Essentiellement, notre position est que c'est une décision qui devrait être prise par la Chambre des communes après consultation. J'espère que, après réflexion, le député continuera d'appuyer cette position.

[Français]

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, nous appuyons le projet de loi pour clarifier les règles référendaires, mais il y a moyen de l'améliorer. Il n'existe aucune clarté sur la majorité requise.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'être si vague sur une question si importante?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi ne porte pas sur la clarté d'un référendum. Il porte sur les responsabilités de cette Chambre touchant la possibilité de la négociation d'une sécession.

Le projet de loi prévoit que si c'est clair, le gouvernement négociera, si ce n'est pas clair, le gouvernement ne négociera pas. Et donc, ce sont les conditions de clarté qui amèneraient le gouvernement à négocier. Tel est l'objectif du projet de loi.

[Traduction]

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, ce projet de loi référendaire ne met aucunement l'accent sur l'amélioration de la fédération. Il ne prévoit pas d'améliorations en ce qui a trait au fonctionnement du Parlement, au fonctionnement de notre système judiciaire et à la démocratie.

Pourquoi le projet de loi est-il aussi muet sur la question de l'amélioration de la fédération?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà fait un certain nombre de choses pour améliorer la fédération. Il y a une résolution de la Chambre qui reconnaît le Québec comme société distincte. La Chambre a aussi adopté un projet de loi donnant au Québec, à la Colombie-Britannique et à d'autres régions un droit de veto à l'égard de toute modification constitutionnelle. Il y a eu également l'élaboration du cadre de l'union sociale.

Nous avons fait un certain nombre de choses importantes pour améliorer la fédération, comme en témoigne le fait que la plupart des Canadiens, y compris des Québécois, continuent de croire que le Canada est le pays où il fait le mieux vivre. Nous allons continuer de travailler dans ce sens.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, maintenant que le gouvernement fait ce que nous avons dit qu'il fallait faire en matière d'unité, peut-être fera-t-il aussi ce que nous avons dit qu'il fallait faire en matière d'impôt.

Les Canadiens payent à l'heure actuelle des impôts records. Ils n'ont jamais payé autant d'impôts et ils veulent avoir immédiate-

ment un allègement fiscal. Les résolutions que la base du Parti libéral a adoptées au congrès du printemps exigent des hausses records des dépenses, comme l'a dit le premier ministre et comme on l'a vu dans le discours du Trône.

Le ministre des Finances convient-il avec le premier ministre et les libéraux de la base qu'un allègement fiscal doit être relégué au bas de la liste des priorités?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a bien précisé, comme l'ont fait d'ailleurs les membres libéraux du Comité des finances et les libéraux de la base d'un océan à l'autre, qu'ils reconnaissent qu'il faut réduire les impôts. En fait, les libéraux de la base appuient le gouvernement et celui-ci a réduit les impôts dans ses deux derniers budgets.

Nous avons réduit les impôts. Dans son programme Nouveau départ, le Parti réformiste n'avait pas pour politique de réduire les impôts.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, après toutes ces années, il devrait être clair que personne n'aime les gens qui sont déconnectés de la réalité.

Nous voulons que les choses soient claires en ce qui concerne le portefeuille des finances. Le parti ministériel ne croit pas dans la réduction des impôts. Le premier ministre ne croit pas dans la réduction des impôts. Le ministre lui-même ne croit apparemment pas dans la réduction des impôts, car il ne cesse de les hausser.

Comme les impôts monteront encore le 1^{er} janvier, pourquoi les Canadiens croiraient-ils un instant que le ministre veut réduire les impôts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à propos de gens qui sont déconnectés de la réalité, je suis ravi de répondre aux députés du Parti réformiste. Notre gouvernement a réduit les impôts dans son dernier budget et dans son avant-dernier budget.

Ce que les Canadiens se demandent surtout, c'est pour quelle raison les réformistes prétendent ici favoriser une baisse d'impôts alors qu'il est dit clairement dans leur propre plate-forme électorale, Nouveau départ, qu'ils ne réduiraient pas les impôts avant l'an 2000.

* * *

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, l'avant-projet de loi déposé par le gouvernement vendredi dernier ne contient aucun critère objectif. C'est Ottawa qui décide, il est juge et partie.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que cet avant-projet de loi est unique et paradoxal, parce que toute la marge de manoeuvre appartient à Ottawa, alors que toutes les contraintes sont pour le Québec?

Questions orales

• (1420)

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est non.

L'avant-projet de loi respecte en tout point les prérogatives de l'Assemblée nationale, laquelle peut poser la question qu'elle veut aux électeurs québécois, mais pas n'importe quelle question peut amener une négociation sur la sécession. Seule une question claire sur la sécession peut mener à une négociation sur la sécession.

C'est ce que demande la Cour suprême du Canada et c'est plein de bon sens.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre dit aimer les consensus. Or, il existe un large consensus de tous les groupes démocratiques au Québec contre le projet de loi du gouvernement fédéral, soit tous les partis politiques de l'Assemblée nationale, la très grande majorité des députés provenant du Québec siégeant dans cette Chambre, du Bloc québécois, du Parti progressiste-conservateur et du NPD. C'est le camp de la démocratie.

Le premier ministre se retrouve dans le camp de la provocation avec des alliés comme le Parti réformiste, comme Keith Anderson, comme Bill Johnson, comme Howard Galganov, comme Guy Bertrand. Est-ce que le premier ministre se trouve confortable avec de tels alliés?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très à l'aise d'être avec la grande majorité des Québécois qui estiment qu'il vaudrait mieux ne pas avoir de référendum, quitte à en avoir un qui soit sur la séparation et non sur une question confuse, et que de tenter de faire la séparation avec 50 p. 100 plus un, ce qui est tout à fait irresponsable.

Tel est le point de vue de la grande majorité des Québécois et cela encore une fois est conforme à l'avis de la Cour suprême.

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, un consensus se dessine au Québec contre le projet de loi du gouvernement alors qu'un autre consensus émerge dans le reste du Canada en faveur de ce projet de loi, comme cela s'est produit en 1982 au sujet du rapatriement de la Constitution et en 1999 au sujet de l'adoption de l'Entente sur l'union sociale où le Québec et le reste du Canada ont fait bande à part.

Le premier ministre réalise-t-il qu'à chaque occasion importante où il y a un consensus contraire au Québec et au Canada, il se retrouve dans le camp du reste du Canada contre le Québec?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, ce projet de loi est pro-Québécois. Ce projet de loi est pro-démocratie. Ce projet de loi nous garantira à nous, les Québécois, que jamais nous ne perdrons le Canada à coups d'astuces, que toujours nous pourrions rester dans notre pays tant que nous le voudrions, parce que nous l'avons fait ce pays. Il est le nôtre et nous n'y renoncerons pas.

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, en allant de l'avant avec ce projet de loi, comme il entend le faire, le premier ministre admettra-t-il que ce qu'il cherche à faire, c'est de conférer à la Chambre des communes un véritable pouvoir de désaveu sur les décisions du peuple québécois et sur les actes de l'Assemblée nationale, et que ce projet de loi est un projet de loi de désaveu de la démocratie québécoise?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, les Québécois ont la chance d'avoir deux gouvernements dotés de pouvoirs constitutionnels, deux parlements dotés de pouvoirs constitutionnels, et la démocratie québécoise s'exprime ici aussi. Chaque député de cette Chambre a la responsabilité constitutionnelle et morale de veiller aux intérêts de tous les Canadiens, y compris des Québécois.

* * *

• (1425)

[Traduction]

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le Conseil national du bien-être social et l'UNICEF ont vivement reproché au premier ministre de ne pas se soucier des enfants pauvres.

Aujourd'hui au Canada, 60 p. 100 des jeunes familles sont pauvres; 1,4 million d'enfants vivent dans la pauvreté. Voilà l'héritage du gouvernement. Voilà l'héritage du premier ministre, qui tourne le dos aux enfants pauvres.

Est-ce là le souvenir que le premier ministre souhaite qu'on garde de lui?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question de la députée repose sur une prémisse historiquement injustifiée et erronée. Nous avons travaillé activement en faveur des enfants pauvres. La Prestation nationale pour enfants en constitue un exemple probant. Nous y avons consacré des milliards de dollars. Nous allons faire davantage. Nous allons continuer de travailler en faveur des enfants pauvres et nous allons bâtir sur les excellentes réalisations que nous avons déjà à notre actif.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les réalisations du gouvernement sont caractérisées par ces 1,4 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Le gouvernement et le premier ministre le nient. Ils ne croient pas à la réalité de la pauvreté chez les enfants. J'aimerais que le premier ministre soit à moitié aussi obsédé par la pauvreté chez les enfants qu'il l'est par sa piètre prestation lors du référendum de 1995.

Les enfants représentent l'avenir d'un pays. L'enfant qui grandit dans la pauvreté ne jouira jamais d'une égalité des chances dans la vie. J'implore le gouvernement de donner la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté chez les enfants.

Que faudra-t-il pour amener le gouvernement à le faire?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme le disait clairement le discours du Trône, l'élimination de la pauvreté chez les enfants et l'amélioration de la situation de tous les Canadiens constituent une priorité.

Questions orales

Pour montrer à quel point la députée est décrochée de la réalité, au lieu d'intervenir pour appuyer notre position concernant l'impératif de clarté pour garder le Canada uni, elle fait un commentaire désobligeant injustifié et inexact sur l'excellent travail qu'accomplit le premier ministre pour veiller à ce que ceux qui tiennent à garder le Canada uni l'emportent au prochain référendum. Où est-elle quand il s'agit de défendre le Canada à la Chambre? Nulle part.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, avant la publication du projet de loi dit de la transparence, il avait consulté les premiers ministres provinciaux et obtenu leur avis sur ce projet de loi, et dans la négative, s'il compte convoquer une conférence des premiers ministres avant de mettre la question aux voix à la Chambre?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, nous discutons avec les premiers ministres et les gouvernements des provinces sur tous les dossiers, y compris ceux qui portent sur l'unité nationale.

* * *

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, ce pays a été bâti sur des intérêts communs par et pour les gens d'ici.

Nous ne pouvons laisser la Chambre des communes proposer une loi qui, dans les faits, donne la recette de comment détruire ce pays.

Est-ce que le gouvernement se rend compte que cet avant-projet de loi est un constat d'échec de ce gouvernement vis-à-vis du futur de la fédération?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Non, monsieur le Président. Ce projet de loi donne suite à l'avis de la Cour suprême qui renvoie aux acteurs politiques la responsabilité d'établir dans quelles circonstances de clarté les acteurs politiques accepteraient de négocier la sécession d'une province du Canada, et parmi ces acteurs politiques, il me semble qu'il y a la Chambre des communes du Canada.

* * *

[Traduction]

LE FONDS TRANSITOIRE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, même après avoir profité de prêts et subventions totalisant près d'un million de dollars qui lui ont été accordés par le premier ministre,

l'auberge Grand-Mère, située dans la circonscription du premier ministre, est encore à court d'argent. Des poursuites ont été lancées pour dettes impayées, et il semble qu'elle soit maintenant à vendre.

Heureusement pour le premier ministre, M. Duhaime avait accepté à l'époque de prendre en main son hôtel déficitaire, mais, malheureusement pour les contribuables, il semble que l'argent qu'ils y ont investi sera bientôt englouti dans un grand trou noir ou dans le cyberspace, selon la terminologie à la mode.

Pourquoi le premier ministre a-t-il consenti une somme de 1 million de dollars à M. Duhaime? Quelle somme ce nouveau fiasco fera-t-il perdre aux contribuables?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, si la majorité des Canadiens jouissent du plus faible taux de chômage enregistré depuis près d'une décennie, à 6,9 p. 100, il y a des régions de notre pays où ce n'est pas le cas.

L'opposition voudrait que ces régions souffrent du manque d'emplois. Ce n'est pas notre façon de voir les choses. Nous avons appuyé le Fonds transitoire pour la création d'emplois et le Fonds du Canada pour la création d'emploi.

• (1430)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Monsieur le Président, pour paraphraser Yogi Berra, disons que c'est encore une fois du déjà vu.

Cette fois-ci, M. Duhaime doit 66 000 \$ au gouvernement fédéral en impôts accumulés, 61 000 \$ à Revenu Québec, 46 000 \$ à la ville de Grand-Mère, 15 000 \$ à la ville de Shawinigan et 80 000 \$ à un entrepreneur local.

La dernière fois que M. Duhaime a eu autant de problèmes, son premier hôtel avait été rasé par les flammes et le premier ministre a réussi à trouver 1 million de dollars pour le remettre sur pieds. Le premier ministre peut-il nous garantir que les pompiers ont été convoqués et que M. Duhaime n'aura pas droit à de nouvelles subventions, et nous dire combien tout cela coûtera aux contribuables canadiens?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que le taux de chômage est très élevé dans la région. J'aimerais également rappeler à la Chambre que ce contrat a été signé en toute bonne foi, sur la base d'un plan d'affaire, sur les conseils de toute la communauté et avec son appui. Le gouvernement provincial, la Caisse populaire Le Rocher, le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec, le Groupe Forces, un investisseur du secteur privé et la Banque de développement du Canada appuyaient également ce projet.

* * *

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le paragraphe 2(2) de l'avant-projet de loi du ministre des Affaires intergouvernementales sur le référendum au Québec prévoit que l'évaluation de la majorité se fera à travers l'importance de la majorité, mais sans jamais donner aucun seuil, à travers le pourcen-

Questions orales

tage de participation, sans préciser lequel, et à travers «tous autres facteurs ou circonstances qu'elle estime pertinents».

Le ministre, ami de Galganov et de Guy Bertrand, peut-il nous dire quels sont les facteurs ou circonstances pertinents à l'évaluation de la majorité? Qu'est-ce que cela veut dire que ça ne dit pas?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Il est très difficile, monsieur le Président, dans la quiétude d'un Canada uni, dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, de prévoir toutes les circonstances, probablement difficiles et perturbées, qui seraient celles d'un après-oui référendaire, où le gouvernement de la province aurait jugé que la majorité est assez claire pour demander la négociation d'une sécession.

Le premier à faire cette évaluation serait le gouvernement de la province. On pourrait penser que ce gouvernement, par exemple, aurait assez de clairvoyance pour ne pas vouloir aller de l'avant si on était dans la zone du recomptage judiciaire; c'est un exemple.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement décidera si la majorité est suffisante et si la question est assez claire, en tenant compte des avis des partis politiques à l'Assemblée nationale, des gouvernements des provinces, des gouvernements des territoires, du Sénat ou de tout autre avis jugé pertinent.

Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales n'a pas prévu suffisamment d'avis différents pour être bien certain d'y trouver son compte et d'en trouver au moins un qui lui donne raison de ne pas donner suite à un référendum?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, pour réussir une sécession, ça va prendre beaucoup de calme et beaucoup d'actions raisonnées, et surtout, éviter de faire des procès d'intention, se fier sur la bonne foi des autres et travailler avec eux.

Car, bien entendu, si on y va avec une approche agressive, une approche qui consiste à crier des noms et à insulter les autres, la sécession peut très mal se passer.

J'invite le chef du Bloc et son équipe à donner aux Québécois la preuve qu'ils ont assez le sens de l'État pour mener une sécession à bien, parce que pour le moment, ce n'est pas le cas.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, la crise du revenu agricole se poursuit alors que le gouvernement cherche, par des moyens bureaucratiques, à rabibocher son programme ACRA défaillant.

Permettez-moi de citer le président libéral du Comité de l'agriculture; il a déclaré: «Le programme ACRA est un échec total; nous

devons trouver une façon de l'améliorer ou du moins trouver un programme de remplacement qui sera plus efficace.

Vu qu'il refuse d'écouter les agriculteurs, le premier ministre va-t-il prêter l'oreille aux membres de son propre groupe parlementaire et aider dès maintenant les producteurs agricoles?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que j'ai rencontré les ministres de l'Agriculture de tout le pays la semaine dernière. J'aurais aimé qu'on parvienne à un consensus à ce moment là, mais il reste encore du travail à faire. Je collabore avec le comité consultatif sur les programmes de protection du revenu afin d'améliorer la situation, de trouver d'autres moyens, des nouvelles façons plus efficaces d'aider les agriculteurs canadiens. Nous savons qu'ils ont besoin d'aide. Nous connaissons l'importance de l'industrie et nous ferons tout ce que nous pourrons.

• (1435)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, écoutez cela: «Le programme ACRA est désastreux en soi. Il y a encore plus d'un milliard de dollars en réserve dans la caisse, mais pourtant 500 millions seulement ont été distribués jusqu'à maintenant.» Ce n'est pas moi qui le dit; c'est le président du Comité de l'agriculture qui a fait cette déclaration la semaine dernière. Même le député de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington a dit qu'il avait honte du programme ACRA.

Le premier ministre croit-il, comme ses collègues du groupe parlementaire, qu'il a laissé tomber les agriculteurs, ou sommes-nous en présence d'un autre cas où les libéraux disent une chose dans l'Ouest et en font une autre ici à Ottawa?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre, aux agriculteurs et à tous les Canadiens la promesse électorale du parti de l'opposition qui avait bien dit qu'il faudrait six cents millions de dollars environ pour soutenir l'agriculture. Au cours des 12 derniers mois, nous avons ajouté à cela un montant de 1,1 milliard de dollars.

* * *

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, l'avis de la Cour suprême reconnaît la légitimité du projet souverainiste québécois, mais par son projet de loi, le gouvernement fédéral s'attaque, lui, à cette légitimité.

En déposant son projet de loi sur le prochain référendum, le gouvernement fédéral ne cherche-t-il pas à envoyer à la communauté internationale et au reste du Canada un message à l'effet que si ce n'est pas Ottawa qui dicte les règles, l'exercice sera frauduleux et non valable? Ne cherche-t-il pas à salir la démocratie québécoise dont nous sommes si fiers?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, l'Assemblée nationale a tout à fait la

Questions orales

prérogative de poser la question qu'elle veut à ses électeurs. Il n'y a pas une virgule dans le projet de loi qui met en cause les prérogatives de l'Assemblée nationale.

Mais tout le monde va trouver déraisonnable, que ce soit au Québec, dans l'ensemble du Canada ou ailleurs dans le monde, que le gouvernement d'un pays soit obligé de négocier la scission du pays sur n'importe quelle question. Cela prend une question claire sur la séparation pour négocier la séparation.

Si la députée veut se promener à travers le monde pour essayer de dénoncer cela, on va lui répondre partout: «Mais madame, c'est une évidence».

Le Président: Je rappelle à tous les collègues qu'il faut toujours s'adresser à la Présidence.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le processus référendaire québécois a été scruté à la loupe en 1995 par tout le monde.

Est-ce que le gouvernement fédéral ne présente pas à la communauté internationale l'image qu'il n'est pas de bonne foi avec le Québec, qu'il ne veut pas l'être, et quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, il se trouve des prétextes pour refuser de négocier?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, la procédure confuse de 1995 a en effet été scrutée à la loupe. Je recommande à la lecture de la députée le livre du sociologue Maurice Pinard sur la confusion que cette question a entraînée sur l'électorat.

En ce qui concerne la communauté internationale, je pense que ce projet de loi sera perçu comme quelque chose de très libéral et de très ouvert vis-à-vis du phénomène de la sécession, un phénomène qui n'est pas du tout prisé à travers le monde, à tel point qu'un grand nombre de démocraties très respectables se sont déclarées indivisibles.

* * *

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Réf.): Monsieur le Président, un sondage interne du Service correctionnel du Canada qui a été communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information prouve que la stratégie antidrogue dans les prisons est un échec. Les employés du Service correctionnel du Canada ont confirmé ce que le Parti réformiste soutient depuis des mois. Seulement 31 p. 100 d'entre eux ont jugé la stratégie efficace. Autrement dit, près de 70 p. 100 des employés du solliciteur général estiment que le programme est un échec.

Quand le solliciteur général comptait-il apprendre aux Canadiens que sa stratégie antidrogue est un échec lamentable?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait bien, le programme antidrogue du Service correctionnel du Canada n'a pas été un échec. Nous travaillons sans relâche pour veiller à ce que toutes les mesures que prend le Service correctionnel du Canada

pour s'attaquer au problème des drogues soient mises en oeuvre et améliorées avec le temps.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.): Monsieur le Président, je vais vous dire sur quoi le solliciteur a travaillé. C'est sur un immeuble de 2,5 millions de dollars, voué à la recherche sur les drogues, construit dans sa circonscription, dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'y a pas de prisons. Entre-temps, à quelques milles de là, à la BFC Summerside, qui a été fermée, plus de 11 immeubles sont vacants.

● (1440)

N'est-il pas vrai que le solliciteur général se fiche complètement des drogues dans les pénitenciers, mais se préoccupe de favoritisme. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les propos du député seraient probablement acceptables dans la plupart des circonstances, mais je demande aux députés d'éviter d'employer des termes très virulents. Je laisserai le solliciteur général répondre à la question.

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre, lorsque j'ai été nommé

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur le Président, ils ont posé la question. Pourquoi n'écoutent-ils pas la réponse?

Il s'agit d'un grave problème. Lorsque j'ai été nommé solliciteur général du Canada, 70 p. 100 des détenus dans les établissements fédéraux étaient alcooliques ou toxicomanes. Il serait très logique de s'attaquer à ce grave problème dans ces établissements fédéraux. C'est ce que le gouvernement va faire. Il va s'attaquer aux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie dans les établissements fédéraux.

* * *

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre voulait parler de la communauté internationale, parlons donc de la communauté internationale.

Depuis au moins une décennie, le gouvernement fédéral a toujours insisté, au plan international, pour que la reconnaissance des nouveaux États souverains se fasse dans le cadre des frontières existantes. Or, son avant-projet de loi sur le référendum québécois remet en question les frontières québécoises.

Qu'y a-t-il de différent aujourd'hui pour que le gouvernement fédéral mette au rancart sa position traditionnelle? Ne serait-ce pas parce que, cette fois, c'est lui qui est en cause?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, il est arrivé qu'il y ait eu des déplacements de frontières lors de sécession. Ces déplacements de frontières se sont bien passés.

Questions orales

La République tchèque et la Slovaquie ont déplacé légèrement leurs frontières après négociations. La Lettonie a accepté de revoir sa frontière avec la Russie.

Ce sont des choses qui arrivent. Ce n'est vraiment pas souhaitable, mais il arrive que pour faire en sorte qu'un accord de séparation se fasse dans les moins mauvaises conditions possible, on doive convenir d'un déplacement des frontières.

* * *

[Traduction]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor.

Un grand nombre de groupes industriels et commerciaux estiment que les règles du gouvernement en matière de recouvrement des coûts ne sont pas transparentes, qu'elles sont usuraires, inéquitables et qu'à cause d'elles il coûte plus cher de faire des affaires au Canada.

La ministre accorderait-elle son appui à une étude parlementaire qui se pencherait sur les modalités de recouvrement des coûts en usage dans tous les ministères et organismes gouvernementaux?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada se fait toujours après de vastes consultations auprès des parties intéressées, il repose toujours sur un examen des répercussions d'ordre économique et se déroule toujours selon un processus équitable et transparent. C'est ainsi que s'effectue actuellement un examen des politiques qui intéressera tout le monde, parlementaires, milieux des affaires, consommateurs, ONG, ministères et organismes fédéraux.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, les médias nous ont appris samedi dernier qu'un homme a perdu la vie au large de la côte de Terre-Neuve, pendant que l'équipage d'un navire de sauvetage de la Garde côtière se préparait à tenir un somptueux banquet en l'honneur de certains hauts fonctionnaires du Service correctionnel du Canada.

Pourquoi la Garde côtière accorde-t-elle plus d'importance à l'organisation de grandes soirées qu'au sauvetage de gens en détresse?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, les hommes et les femmes membres de la Garde côtière tirent énormément de fierté de leur travail et excellent dans les activités de recherche et de sauvetage.

Comme je l'ai mentionné à la Chambre la semaine dernière, les opérations de recherche et de sauvetage demeurent une priorité pour la Garde côtière et notre centre de sauvetage. Un jeune homme a perdu la vie sur la côte de Terre-Neuve. La GRC, la Garde côtière de

même qu'un hélicoptère du ministère de la Défense ont répondu à l'appel, selon les lignes directrices établies. Ils ont tout fait pour porter secours au jeune homme.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au ministre ce qu'il a déclaré à la Chambre la semaine dernière. Il a dit: «Monsieur le Président, je veux préciser très clairement aux députés qu'aucune vie n'a été mise en danger.» Pourtant, une personne s'est noyée.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi des banquets sont organisés à bord des navires de la Garde côtière? Où sont leurs priorités?

• (1445)

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, fidèle à sa tradition, le Parti réformiste utilise des tactiques sordides de façon très. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au ministre de retirer le mot «sordides».

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal: Monsieur le Président, je retire ce mot.

Comme je l'ai déclaré la semaine dernière, aucune vie n'a été mise en danger. Le navire de la Garde côtière *Cape Roger* a répondu à l'appel de détresse dès qu'il a été lancé. La GRC, qui patrouille cette côte, a également répondu à l'appel tout comme l'hélicoptère de la Défense nationale, posté à Gander. Ils ont répondu conformément aux normes de sauvetage établies au Canada.

* * *

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, vendredi dernier, le gouvernement de l'Alberta a répondu aux questions du ministre de la Santé concernant le passage à un système de soins de santé privatisé et à deux paliers.

Les députés qui ont eu l'occasion d'examiner la réponse savent qu'elle ne rassure en rien les Canadiens qui craignent que le projet de l'Alberta ne porte atteinte à notre régime de soins de santé public et universel. L'Alberta ne voit toutefois aucun problème et reste déterminée à aller de l'avant.

Le ministre de la Santé trouve-t-il les réponses de l'Alberta satisfaisantes et, sinon, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour empêcher l'Alberta de détruire unilatéralement notre régime public de soins de santé?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons reçu la lettre du ministre de la Santé de l'Alberta, M. Jonson, et nous sommes en train de l'étudier. Nous ferons connaître notre réaction dès que nous aurons terminé notre examen.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, nous voudrions avoir un peu plus d'information. C'est un problème urgent. D'une part, le ministre défend le système de santé et dit qu'il protégera notre régime universel de soins de santé, alors que, d'autre part, le comité des Finances composé en majorité de libéraux nous dit que le gouvernement ne

Questions orales

dépensera pas ses excédents dans notre régime de soins de santé qui en a grandement besoin.

Que doivent croire les Canadiens? Les belles paroles vides du ministre de la Santé ou les politiques financières contradictoires du gouvernement qui nous conduisent à un système de soins de santé à deux paliers aussi sûrement que toute politique gouvernementale provinciale à l'heure actuelle?

Le ministre de la Santé peut-il nous dire si son gouvernement soutiendra la Loi canadienne sur la santé avec des ressources financières?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques mois, le gouvernement a donné aux Canadiens 11,5 milliards de raisons de croire à son engagement à l'égard des soins de santé.

Lorsqu'il a déposé son budget à la Chambre, le ministre des Finances a dit que, à mesure que notre bilan financier s'améliorera, nous ferons davantage. Voilà un engagement que les Canadiens peuvent prendre très au sérieux.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Charlie Power (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre des Pêches et des Océans à la question qu'on vient de poser.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il nous dire si des mesures disciplinaires ont été prises contre qui que ce soit à la suite de la décision de retirer des opérations de recherche et de sauvetage le navire de la Garde côtière *J.E. Bernier*? Personne ne peut me dire que la vie des Terre-Neuviens n'était pas en danger pendant que ce navire était en croisière. Des mesures disciplinaires ont-elles été prises?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière, nous avons signalé à nos gestionnaires que ce qui s'était produit dans le cas du *J.E. Bernier* était inacceptable. Cependant, permettez-moi de dire que le *Cape Roger*, qui naviguait dans les parages, était le navire de Garde côtière le plus près pouvant répondre au centre de sauvetage, à l'instar de la GRC et de l'hélicoptère des Forces canadiennes basé à Gander.

Toutes les normes ont été respectées. Malheureusement, le jeune homme, M. Collins, est mort. Je pense que tous les députés veulent exprimer leurs condoléances à la famille de M. Anthony Collins.

M. Charlie Power (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre n'obtient tout simplement pas les bons renseignements de ses fonctionnaires à Terre-Neuve et au Labrador. Le *Cape Roger* n'a pas répondu à un appel de recherche et de sauvetage. Il se dirigeait à 200 milles des côtes dans le cadre d'une mission de conservation et, lorsque cette tragédie s'est produite, il a dû revenir dans les eaux de Terre-Neuve et du Labrador.

Il était 16 h 09 lorsque l'appel de détresse a été reçu. La croisière commençait à 17 heures. Pourquoi la croisière n'a-t-elle pas été annulée et pourquoi le *J.E. Bernier* n'a-t-il pas participé aux opérations de recherche et de sauvetage?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le navire le plus près qui pouvait répondre était le *Cape Roger*. Il convenait de s'assurer d'appeler le navire le plus près, qui pouvait se rendre à destination le plus rapidement possible, et c'est exactement ce qui s'est produit.

* * *

• (1450)

LES ENFANTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le discours du Trône comprenait plusieurs engagements visant à satisfaire aux besoins des enfants canadiens.

Le ministre de la Santé peut-il nous dire ce qu'il fait pour répondre aux besoins des enfants? Quelles mesures adopte-t-il pour donner suite aux engagements pris dans le discours du Trône?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en collaboration avec le ministre du Développement des ressources humaines et mes collègues du caucus, je m'emploie à donner suite au programme ambitieux fixé par le premier ministre dans son discours à la Chambre et figurant dans le discours du Trône.

Ce programme est axé sur les enfants. D'ici la fin de décembre 1999, nous espérons avoir conclu un accord-cadre avec nos collègues provinciaux concernant le développement du jeune enfant. Nous ferons fond cependant sur des initiatives qui existent déjà. On n'a qu'à penser aux 20 000 femmes qui bénéficient chaque année du programme de nutrition prénatale ainsi qu'aux 40 000 femmes et à leurs enfants qui participent chaque année à des programmes d'action communautaire axés sur les enfants. Ces initiatives font une différence et nous les poursuivrons.

* * *

LA GRC

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai posé une question au solliciteur général concernant la demande présentée par la ville de Surrey en vue d'obtenir le remboursement des montants versés en temps supplémentaire à la GRC. Ces coûts résultaient directement des réductions budgétaires effectuées par le gouvernement. Surrey envisage maintenant la possibilité de constituer son propre service de police municipal.

Le secrétaire parlementaire a repoussé ma question en disant qu'elle était farfelue et qu'elle ne visait qu'à faire un spectacle. Ce faisant, il a insulté les 330 000 citoyens de Surrey, car cette question était posée en leur nom par leur conseil municipal, leur maire et leur député.

Ma question porte sur la facture de temps supplémentaire de Surrey. Le solliciteur général donnera-t-il suite à cette demande et remboursera-t-il les coûts correspondant au temps supplémentaire effectué par la GRC?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue sait fort bien que l'examen des ressources a eu lieu. Cette question est entre les mains

Questions orales

du gouvernement et elle sera traitée à l'occasion du prochain exercice budgétaire. Si mon collègue avait écouté le discours du Trône, il saurait que le gouvernement y a pris l'engagement de fournir à la GRC les outils nécessaires pour accomplir son travail.

* * *

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, en 1991, l'actuelle présidente du Conseil du Trésor appuyait une résolution de l'Assemblée nationale du Québec qui demandait au fédéral de respecter le processus établi par la Loi 150 réaffirmant le droit des Québécois d'assumer leur destin et de déterminer seuls leur statut politique et constitutionnel.

Comment la présidente du Conseil du Trésor peut-elle appuyer aujourd'hui le projet du gouvernement fédéral de déterminer les conditions du prochain référendum du Québec? Serait-ce parce qu'elle a choisi la limousine plutôt que l'intérêt du Québec?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas une seule force politique au Canada qui veuille retenir les Québécois contre leur gré dans le Canada. Là n'est pas l'enjeu.

Accuser l'un de nos collègues de tourner le dos à ce principe fondamental qui veut que le Canada soit un pays fondé sur le consentement mutuel est particulièrement injuste de la part du député.

* * *

[Traduction]

LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait qu'il a créé un surplus en supprimant d'importants services aux Canadiens. Ses coupes radicales dans les paiements de transfert ont mis en charpie le tissu social de la Nouvelle-Écosse. Les habitants de la province souffrent. Le mois dernier, les banques alimentaires de la Nouvelle-Écosse ont nourri plus de 10 000 enfants. À Dartmouth, des milliers de gens vivent dans des logements insalubres et les systèmes de santé et d'éducation sont en piètre état.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse veulent ravoier leur argent ainsi que leur qualité de vie. Le ministre s'engage-t-il aujourd'hui à rétablir complètement les paiements de transfert en matière de programmes sociaux aux collectivités de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une des premières choses que le gouvernement a faites quand il a commencé à éliminer le déficit a été de rétablir les paiements et de fixer un nouveau plancher afin de protéger le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Dans le budget de l'an dernier, nous avons affecté un montant de

11,5 milliards de dollars au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

• (1455)

En même temps, le gouvernement investit près de 2 milliards de dollars dans la Prestation nationale pour enfants. Il affecte des fonds au PACE et aux programmes de nutrition prénatale. Le gouvernement comprend parfaitement les problèmes que doivent surmonter les Canadiens qui élèvent des enfants, surtout les problèmes des familles à faible revenu. Le gouvernement prend des mesures énergiques.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles a déclaré à la Chambre que les arguments soulevés par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse dans sa lettre n'étaient que des arguments lancés dans le débat.

La Nouvelle-Écosse souhaite une entente provisoire pour permettre à cette province et à Terre-Neuve d'autoriser les forages sous le bassin du Saint-Laurent.

Le ministre accuse-t-il le premier ministre de la Nouvelle-Écosse d'induire délibérément les Canadiens en erreur?

Le Président: De la manière dont elle est formulée, la question est recevable, mais j'invite le député à éviter les expressions comme «induire délibérément en erreur».

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit, c'est que lorsqu'il y a un différend sur le tracé d'une frontière maritime entre deux provinces, il appartient d'abord et avant tout à ces provinces de tenter de le régler.

Si elles n'y parviennent pas, il existe des dispositions permettant au gouvernement du Canada de recourir à l'arbitrage pour trancher. Vers la fin de l'année, je recevrai un rapport du facilitateur qui est en train de préparer un projet de mandat pour l'arbitre. Si les provinces ne parviennent pas à trancher leur différend, le gouvernement du Canada interviendra et la question sera réglée par arbitrage.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, le meilleur moyen d'accroître la productivité du Canada consiste à aider les petites et les moyennes entreprises à s'adapter aux technologies nouvelles et innovatrices.

Nous savons que ces entreprises sont le moteur de notre économie et la clé de notre croissance économique future. Que fera le ministre de l'Industrie pour aider les petites et moyennes entreprises à assimiler les nouvelles technologies qui leur permettront de prendre de l'expansion?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait un autre député qui soutienne

les petites entreprises et s'efforce de comprendre leurs besoins avec autant de détermination que le député de St. Catharines.

Le député sait certainement que l'accroissement de la productivité de l'économie canadienne dépendra dans une grande mesure de la rapidité avec laquelle nous pouvons aider les petites entreprises à s'adapter aux nouvelles technologies, à innover et à utiliser les ressources permettant de mettre les Canadiens en contact les uns avec les autres pour les rendre plus efficaces. C'est pourquoi il a appuyé des programmes comme le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, Partenariat technologique Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle. Le programme Étudiants bien branchés aide les petites entreprises à se lancer sur l'Internet. C'est là que les points seront marqués.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.): Monsieur le Président, le gouvernement entend refuser de négocier la séparation si le gouvernement du Québec ne pose pas une question claire.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Dans l'éventualité où la question ne serait pas claire, le gouvernement fédéral entend-il participer à la campagne référendaire ou boycotter le référendum?

Ne convient-il pas qu'il serait illogique de refuser de négocier tout en participant à la campagne référendaire?

Le Président: Cette question est hypothétique. Cependant, le ministre peut y répondre s'il le veut.

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, une possibilité serait de faire comme le premier ministre du Canada l'a fait en 1980.

Le premier ministre Trudeau a alors dit au premier ministre Lévesque:

[Français]

«Monsieur Lévesque, si vous frappez à la porte de la souveraineté-association, il n'y aura pas de négociation.»

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, Mackenzie, une localité éloignée se trouvant dans les montagnes Rocheuses, est victime de discrimination. Même s'ils habitent plus au nord, s'ils sont plus isolés et s'ils jouissent de bien moins de services que les habitants des villes voisines du sud-est, les habitants de Mackenzie ne sont pas admissibles à la déduction fiscale pour les habitants de régions éloignées.

Au cours d'une visite de ma circonscription le printemps dernier, le ministre des Finances a promis d'examiner cette pratique mani-

Questions orales

festement injuste. Remédiera-t-il maintenant au problème pour que les habitants de Mackenzie jouissent des mêmes droits et avantages que les autres habitants du Nord?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, quand le gouvernement précédent a tracé les lignes de démarcation, il y a eu des gagnants et des perdants.

En fait, le député a raison. Au cours d'une assemblée dans sa circonscription, nous avons discuté de cette question et nous nous sommes bien engagés à l'examiner.

* * *

● (1500)

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a commencé sa carrière politique, la souveraineté du Québec recueillait 6 p. 100 d'appui. Au dernier référendum, la souveraineté recueillait plus de 49 p. 100 d'appui.

À la suite de ce constat, doit-on comprendre que le premier ministre a tiré des conclusions qui justifient à ses yeux le dépôt d'une loi qui vise à imposer une camisole de force au Québec et à son Assemblée nationale?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, la députée montre toute l'ambiguïté de l'affaire, car il est évident, et tout le monde le sait, que le 30 octobre 1995, il n'y avait pas 49 p. 100 de séparatistes au Québec.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Le mois dernier, Robbie Peterson, un jeune étudiant en droit de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, a été brutalement agressé dans la rue, pour la simple raison qu'il est homosexuel. Des agressions comme celle-ci, il s'en produit partout au Canada.

Quand la ministre va-t-elle enfin présenter son projet de loi tant attendu sur l'égalité des gais et des lesbiennes? Promet-elle à la Chambre que ce projet de loi modifiera le Code criminel de façon à déclarer illégale toute propagande en faveur de la violence et de la haine fondées sur l'orientation sexuelle?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, j'ai eu l'occasion la semaine dernière de discuter de la question de la propagande haineuse contre les gais et les lesbiennes avec mes homologues provinciaux et territoriaux.

Le procureur général de la Colombie-Britannique, Ujjal Dosanjh, a attiré mon attention là-dessus. Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral travaillent ensemble à cette question. Nous

Recours au Règlement

apporterons les changements nécessaires au Code criminel au cours des prochains mois.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au ministre des Ressources naturelles. Le ministre pourrait-il avoir l'amabilité d'expliquer la raison d'avoir un médiateur en ce qui concerne la frontière entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve alors que cette frontière a été définie en 1982, en vertu de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes et sur la partage des recettes?

Le ministre veut-il dire qu'il n'a pas confiance dans les personnes qui avaient signé cette entente, Pierre Elliott Trudeau, qui était alors premier ministre, et Jean Chrétien, qui était alors ministre de l'Énergie?

Le Président: Je demande toujours aux députés de ne pas se désigner les uns les autres par leur nom à la Chambre des communes. Voilà qui met fin à la période des questions pour aujourd'hui.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera la Chambre.

En effet, il s'agit d'un article de journal extrêmement complet du 20 octobre dernier qui montre les véritables intentions du ministre des Affaires intergouvernementales concernant l'avenir du Québec.

Le Président: L'honorable député a-t-il la permission de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1505)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera la Chambre.

Il s'agit de l'entente entre le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique du Québec sur le partenariat. Cette entente, vous me permettez. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député dépose ce document?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer un document qui éclairera la Chambre. Il s'agit d'un article paru aujourd'hui dans *La Presse* décrivant la condamnation que font les centrales syndicales du Québec du projet de loi.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député dépose ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Je vais entendre encore quelques recours au Règlement document, mais il me semble que cela se déroule de la même façon. Peut-être que les honorables députés pourront essayer encore une autre fois.

L'honorable députée de Jonquière a la parole.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois et des Québécoises, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera la Chambre.

Il s'agit. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable députée puisse déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

L'APPEL DU TIMBRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.): Monsieur le Président, à environ 11 h 30, le timbre appelant les députés pour un vote s'est fait entendre. On indiquait au canal parlementaire que le vote aurait lieu 30 minutes après le début de l'appel du timbre.

Quelques minutes après, le whip de l'opposition et celui du gouvernement se présentaient à la Présidence, et le vote débutait. À mon avis, il y a eu atteinte au privilège parlementaire des députés qui n'étaient pas présents à la Chambre à ce moment.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Ce problème a été réglé plus tôt aujourd'hui. Une décision a été rendue, et l'affaire est close.

[Français]

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, suite à une annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera cette Chambre.

Il s'agit d'un article du *Journal de Montréal* du 11 décembre 1999 dans lequel Pierre. . .

Recours au Règlement

Le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1510)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Ils ont presque tous la même réponse. Je vais en accepter encore quelques-unes, mais je ne veux pas prendre tout le temps que nous avons aujourd'hui pour le débat et le consacrer à ces recours au Règlement.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, un article de *The Gazette* du 11 décembre questionne le fait que selon le projet de loi qui sera déposé aujourd'hui, un non vaudra plus qu'un oui. À la suite de l'annonce de dépôt de ce projet de loi, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document de *The Gazette*.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, on se retrouve dans la situation où je crois bien que vous essayez de faire la part des choses dans une situation qui peut paraître délicate au premier abord, mais il me semble que cela fait partie du rôle de la Présidence, et vous l'avez toujours assumé convenablement, de permettre aux députés ici de prendre la parole.

Nul ne peut présumer, je crois, de la demande qui sera faite et nul ne peut dire d'avance qu'un député n'a pas le droit de requérir le consentement de cette Chambre, soit pour déposer un document d'une nature ou d'une autre, entendu que tous les documents déposés par mes collègues ou pour lesquels on a demandé une demande de consentement sont tous des documents essentiellement différents les uns des autres.

De deux choses l'une: ou on va au-delà du Règlement et on présume que les collègues du Bloc québécois ne pourraient pas demander le consentement unanime de la Chambre, ou vous décretez par le fait même que le gouvernement est tellement fermé, tellement boqué que jamais il n'acceptera quelque consentement que ce soit pour quelque document que ce soit.

Je ne sais pas à partir de quelle base vous pouvez sincèrement, en tout respect, présumer que la demande de mes collègues n'est pas recevable ou ne sera pas reçue.

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, dans l'esprit de coopération du temps des Fêtes, peut-être cela aiderait-il la Chambre si j'indiquais déjà que le gouvernement n'a pas l'intention de donner son accord pour la présentation par consentement unanime d'aucun document aujourd'hui. Cela peut peut-être aider la Présidence dans sa décision un peu plus tard.

Des voix: Oh, oh!

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, je pensais sincèrement et très honnêtement avoir tout vu en cette Chambre.

Non seulement le leader du gouvernement a-t-il maintenant le record de toutes les motions de clôture et d'attribution de temps jamais utilisées dans ce Parlement, non seulement, contrairement aux attitudes et aux habitudes, a-t-il, la semaine dernière, manqué à sa parole pour tromper le Bloc québécois et défaire les droits fondamentaux des Québécois, mais aujourd'hui, chose extraordinaire, fait unique, c'est la première fois, de mémoire d'homme, qu'on entend un parlementaire, leader de son parti au gouvernement s'il vous plaît, se lever pour dire à l'avance: «Nous n'accepterons jamais de recevoir quelque documentation que ce soit, sur quelque sujet que ce soit aujourd'hui.» C'est le comble de la fermeture!

Des voix: Oh, oh!

• (1515)

Le Président: Je rappelle aux honorables députés que c'est la Présidence qui va décider, si elle le convient, du nombre de recours au Règlement que nous allons avoir. Si la norme est une douzaine ou une vingtaine tout au plus, il serait moins que responsable d'aller bien plus loin que cela.

Nous allons en écouter encore quelques-unes pour voir ce qui se passera.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ): Monsieur le Président, c'est dans le même sens que ce qu'a dit le leader parlementaire du Bloc québécois. Suite à l'annonce du premier ministre qui a déposé un avant-projet de loi la semaine dernière, je demande le consentement unanime pour déposer un rapport. J'invite le leader du gouvernement à la Chambre à réfléchir avant de dire non.

Il s'agit ici d'un extrait du rapport sur l'intégrité territoriale du Québec, dans l'hypothèse de l'accession à la souveraineté, déposé à la Commission d'étude des questions. . .

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député.

Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député dépose ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement d'en face, avant d'avoir déposé son avant-projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, n'a pas pris connaissance du nouveau partenariat Québec-Canada, un projet moderne et emballant que le Bloc québécois a rédigé et distribué à plusieurs exemplaires à travers le Québec.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour le déposer afin que le ministre des Affaires intergouvernementales le lise.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député dépose ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, pour le bénéfice du ministre des Affaires intergouvernementales

Recours au Règlement

les, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera le ministre et toute la Chambre. Il s'agit de la Charte des droits et libertés de la personne, qui est la base de la démocratie et de l'égalité au Québec.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député puisse déposer ce document?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du ministre des Affaires intergouvernementales qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux du Québec, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera cette Chambre. Il s'agit du document du chantier de réflexion sur la citoyenneté et la démocratie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député puisse déposer ce document?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-9

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je rappelle à la Présidence, à la Chambre et aux auditeurs que nous étudions aujourd'hui une mesure législative très importante, le projet de loi C-9, Loi portant mise en vigueur de l'Accord définitif niska'a. L'attribution de temps a été imposée dans ce débat, pendant lequel la voix des Britanno-Colombiens n'a presque pas été entendue. J'ai des collègues qui attendent leur tour pour donner leur point de vue en cette dernière journée où ils ont la possibilité de prendre part au débat.

Si le Bloc québécois entend poursuivre ce manège tout l'après-midi, acceptera-t-il de siéger ce soir et de rattraper les heures perdues dans le débat sur le projet de loi C-9?

Le Président: Le député de Prince George—Peace River demande-t-il le consentement unanime pour proposer cette motion?

M. Jay Hill: Oui, monsieur le Président.

Le Président: Le député de Prince George—Peace River a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre a parlé trop vite tantôt lorsqu'il a dit qu'il ne donnerait pas son accord. Le document que je veux déposer, et pour lequel je demande le consentement unanime de la Chambre,

va certainement se refléter à l'avenir dans les réponses qu'il va nous faire. Il a donc tout intérêt à ce que je le dépose.

C'est écrit par un journaliste qui est de son côté. Le document s'intitule «La question à 53.1416%».

• (1520)

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux du Québec, je désire déposer une liste d'adresses de concessionnaires automobiles pour la présidente du Conseil du Trésor qui va devoir bientôt laisser tomber sa limousine.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera la Chambre.

Il s'agit d'un article du *National Post* du 20 octobre dernier, dans lequel le ministre des Affaires intergouvernementales menace les Québécois. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, j'ai dans les mains un article du journal *Le Droit* du 11 décembre 1999 qui indique clairement de quelle façon le gouvernement entend empêcher les Québécois de choisir librement leur avenir.

Je demande donc le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document qui éclairera. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, j'ai ici un article du journal *La Presse* relatant la réaction négative de Jean Charest, chef du Parti libéral du Québec, à la vue du projet de loi annoncé par le premier ministre.

Je demande le consentement unanime de cette Chambre pour pouvoir déposer. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Recours au Règlement

Des voix: Non.

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera la Chambre.

Il s'agit d'un article du *Journal de Montréal* qui explique bien la contre-offensive. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre, afin de déposer un document qui éclairera la Chambre.

Il s'agit d'un article. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, j'ai entre les mains un article du journal *Le Devoir*, du 11 décembre 1999, qui décrit les efforts de mobilisation de tous les groupes souverainistes du Québec en vue de contrer le projet offensant du premier ministre et de son ministre des Affaires intergouvernementales.

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, j'ai retrouvé dans mes documents un document intitulé «Le Québec et son territoire», qui décrit pourquoi les frontières du Québec seront garanties après la souveraineté.

Ce document éclairera sûrement la Chambre et je demande le consentement unanime pour pouvoir le déposer.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, j'ai ici le texte d'une allocution de Joseph Facal, ministre québécois, sur le droit à la démocratie et la souveraineté, qui répond au ministre des Affaires intergouvernementales.

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre écoute cette citation d'Étienne Parent, un journaliste beauportois, faite au XIX^e siècle.

On sait qu'au XIX^e siècle, on appelait le peuple québécois les Canadiens français. Il dit: «C'est le sort du peuple canadien-français d'avoir non seulement conservé sa liberté civile, mais aussi à lutter. . .»

• (1525)

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairerait la Chambre.

Il s'agit du rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats du référendum de 1980, auquel 85,6 p. 100 des personnes inscrites ont participé. C'est ça, la démocratie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Michel Bellehumeur: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le Président: Le député de Berthier—Montcalm a déjà eu son tour.

Des voix: Oh, oh!

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais faire part à la Chambre d'un article de *La Presse* d'aujourd'hui qui rappelle que le premier ministre avait jugé les questions de 1980 et 1995 claires. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un document qui éclairera cette Chambre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Recours au Règlement

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer un article commentant les propos du premier ministre du Québec, qui montre à quel point le Canada ternira sa réputation internationale s'il dépose. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Maurice Godin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le Président: Le député de Châteauguay a déjà eu son tour.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, à la suite de ce projet de loi qui vise à nier les droits fondamentaux du peuple québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, j'ai en main un historique des principaux événements qui ont marqué l'appropriation par le gouvernement fédéral de compétences provinciales depuis 1882. J'aimerais déposer le document. Est-ce que j'ai le consentement unanime de cette Chambre?

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, j'ai en main un article du journal *Le Devoir* en date du 11 décembre dernier qui explique fort bien l'assaut que constitue le projet de loi contre le Québec.

Alors, pour l'intérêt du leader du gouvernement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document qui éclairera le ministre et la Chambre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, j'ai en ma possession un éditorial du *Devoir* de cette fin de semaine qui se prononce contre le projet de loi qui sera déposé aujourd'hui. Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, j'ai entre les mains un article d'un excellent journaliste qui nous écoute, d'ailleurs, de la tribune de la presse aujourd'hui, M. Graham Fraser, et je demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir le déposer.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, j'ai entre les mains un excellent document qui s'intitule: «En marche vers un pays, le Québec».

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai entre les mains un article très important qui pourrait servir de guide, d'ailleurs, au Parti libéral dans les prochains jours.

• (1530)

C'est intitulé *Sleepless in Ottawa*. Je demande le consentement de la Chambre pour le déposer.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Combien en reste-t-il?

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui veut déposer un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de cette Chambre afin de déposer un document qui. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai ici le rapport d'un grand démocrate, le Directeur général des élections, un grand démocrate comme vous, sur les résultats du référendum de 1995 auquel 93 p. 100 des personnes inscrites ont participé. Je crois que c'est ça, la démocratie.

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Affaires courantes

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, j'ai en main un document extrêmement intéressant et important pour cette Chambre, qui est la position des trois centrales syndicales du Québec sur le projet de loi que le gouvernement doit déposer aujourd'hui. Cet article s'intitule *Un crachat à la face de la démocratie*.

Je demande le consentement unanime. . .

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux que vous me gardiez pour le dessert. N'oubliez pas que le Canada a quand même été formé à partir de Gaspé. Alors, il me fait plaisir d'avoir le dernier mot à la Chambre aujourd'hui pour le premier tour.

Le ministre des Affaires intergouvernementales nous écoute et c'est quelqu'un qui aime savoir ce qui se passe dans les autres pays. Peut-être qu'il sera intéressé de savoir ce qui a été signé à Paris le 8 mai 1992 par M. Thomas Frank, M^{me} Rosalyn Higgins, M. Alain Tellet, M^{me} Malcolm. . .

Le Président: C'est un bon dessert, mais il faut poser la question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Est-ce que tout le monde est intervenu une fois?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le Président: On va peut-être passer une autre journée comme ça. C'est un bel après-midi. Je vous remercie, mais là, c'est assez.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES NATURELLES ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des ressources naturelles et des opérations gouvernementales

Conformément à l'ordre de renvoi du 30 novembre 1999, votre comité a examiné le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les subventions aux municipalités, et a convenu d'en faire rapport avec une proposition d'amendement.

* * *

• (1535)

[Français]

LOI DONNANT EFFET À L'EXIGENCE DE CLARTÉ FORMULÉE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS SON AVIS SUR LE RENVOI SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

CODE CRIMINEL

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): demande à présenter le projet de loi C-401, Loi modifiant le Code criminel (absence de libération conditionnelle en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter de nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à faire en sorte qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité signifie véritablement à perpétuité. Il modifie certaines dispositions du Code criminel concernant l'emprisonnement à perpétuité. Le projet de loi est appuyé par de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre et par mon parti. Il éliminera toute disposition relative à la libération conditionnelle anticipée, à la libération anticipée ou à l'admissibilité à la libération conditionnelle pour un criminel condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Affaires courantes

Le projet de loi a trait à la justice, à la justice pour les familles des victimes, pour ceux qui ont subi une perte irremplaçable à cause d'un tueur. Pour ces gens, le fait de savoir que le criminel ne se trouvera plus jamais en liberté dans les rues apportera un sentiment de soulagement et ils pourront tourner la page sur cet événement triste de leur vie.

Le projet de loi envoie un message clair aux meurtriers et aux autres repris de justice violents sur le fait que s'ils tuent quelqu'un, ils seront enfermés pour le reste de leur vie.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA CONCURRENCE

M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-402, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (abus de position dominante).

—Monsieur le Président, ce projet de loi modifie l'article 78 de la Loi sur la concurrence concernant l'agissement anti-concurrentiel qu'est l'abus de position dominante. En vertu de cet article, le Tribunal de la concurrence peut rendre une ordonnance interdisant à certaines personnes de se livrer à des agissements anti-concurrentiels. Le projet de loi élargit la définition d'agissement anti-concurrentiel actuellement donnée dans l'article 78.

Ce projet de loi permettra au Tribunal de la concurrence d'interdire à une personne qui jouit d'une position dominante dans la vente en gros ou au détail de recourir à certaines pratiques qui seront maintenant considérées comme anti-concurrentielles ainsi qu'à toute autre pratique anti-concurrentielle à l'égard d'un concurrent ou d'un fournisseur.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1540)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ) propose: Que le 1^{er} rapport du Comité permanent des transports, présenté le mardi 7 décembre 1999, soit agréé.

Monsieur le Président, ce discours portera, bien entendu, sur le transport aérien en première partie, mais vous comprendrez qu'aujourd'hui, avec le projet de loi qui a été déposé tout à l'heure par le gouvernement, il me sera très difficile de ne pas référer à ce triste jour pour la démocratie au Québec et au Canada.

Je devrai quand même, pour ne pas me faire accuser d'être hors sujet, traiter du premier rapport déposé par le Comité des transports. Dès le départ, j'aimerais dire aux travailleurs et aux travailleuses de l'industrie des transports au Canada que mes collègues du Bloc

québécois et moi-même, à titre de porte-parole en matière de transports pour le Bloc, sommes très concernés, à quelques jours avant la période des Fêtes, par l'incertitude que les travailleurs et les travailleuses de l'industrie des transports au Canada vivent présentement.

Et ce, particulièrement depuis plusieurs mois, et ce, plus particulièrement depuis le 13 août dernier, alors que le ministre des Transports et le ministre de l'Industrie ont créé, en suspendant les dispositions de la Loi sur la concurrence, le cahot le plus total dans l'industrie des transports au Canada, ce qui a entraîné dernièrement l'abandon des opérations du transporteur InterCanadien où 900 travailleurs et travailleuses, incluant les membres de leur famille, sont condamnés, peut-être à très court terme, à l'aide sociale.

Je crois que 14 jours avant Noël, nous ne pouvons, à titre de parlementaires, demeurer insensibles à la tristesse que vivent ces travailleurs et travailleuses d'InterCanadien dont le siège social est situé à Montréal.

Je pourrais m'entretenir longuement sur les dispositions de ce rapport, mais bien entendu, j'aurai l'occasion d'y revenir. J'aimerais passer immédiatement, étant donné que le temps me manque et que je ne dispose que de 20 minutes pour faire un discours—ça fait déjà deux minutes que j'utilise—j'aimerais revenir immédiatement à ma deuxième partie, parce que j'ai peur de manquer de temps.

J'aimerais, pour le bénéfice des collègues présents dans cette Chambre et pour ceux et celles qui nous écoutent à la télévision—et on sait qu'ils sont nombreux—revenir sur la déclaration d'une personne qui avait dit: «Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement.»

Des voix: Bravo!

M. Michel Guimond: Cette phrase a été prononcée à l'Assemblée nationale du Québec. . .

Le vice-président: L'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence à l'égard de mon collègue bloquiste, en tant qu'ancien employé d'une compagnie aérienne pendant plus de 18 ans, je souhaiterais qu'il revienne sur la question du transport aérien afin que cette industrie connaisse la position du Bloc sur cette très importante question.

[Français]

Le vice-président: Je suis convaincu que le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans reviendra sur le sujet du rapport très bientôt.

M. Michel Guimond: Effectivement, et je suis surpris que mon collègue, qui est un ex-travailleur de Canadian en Nouvelle-Écosse, plus particulièrement à Halifax, je suis très surpris qu'un député néo-démocrate utilise des mesures dilatoires de la sorte pour déconcentrer un député qui tente de faire de son mieux à titre de parlementaire, qui tente de travailler un discours avec des chercheurs et toute une équipe, et qui tente de faire de son mieux, et qu'il utilise des mesures dilatoires de la sorte.

Affaires courantes

C'est vraiment malheureux pour un travailleur syndiqué de Canadien, et c'est très malheureux pour un député du Nouveau Parti démocrate qui est censé être un parti progressiste. Je suis très surpris que cela vienne du NPD. Mais quand c'est le temps de sauver le Canada, j'aimerais que nos concitoyens et concitoyennes du Québec qui nous écoutent se rappellent que le NPD est un parti fédéraliste au même titre que les libéraux, au même titre que les réformistes, au même titre que les conservateurs. C'est blanc bonnet, bonnet blanc quant à la défense du beau et grand Canada auquel ils réfèrent régulièrement.

• (1545)

Une personne a mentionné ce qui suit à l'Assemblée nationale du Québec, le 22 juin 1990: «Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement.»

La personne qui a prononcé cette phrase est Robert Bourassa, un ex-premier ministre libéral, un fédéraliste, au lendemain de l'échec des travaux sur l'Accord du lac Meech.

Il y a aussi un groupe de personnes qui a dit, et je cite: «On ne peut nier au peuple québécois la responsabilité de décider de son avenir.» Cela a été dit le 22 février 1995 par l'Assemblée des évêques du Québec.

Une autre personne a dit, et je cite: «Le Québec doit absolument conserver la pleine maîtrise de ses choix d'avenir dans le cadre des institutions démocratiques québécoises.» Cette déclaration a été faite par le sénateur conservateur Jean-Claude Rivest, un ex-conseiller politique du premier ministre Bourassa.

J'aimerais citer une dernière déclaration. Quelqu'un a mentionné: «Une chose est certaine, à compter de maintenant l'avenir du Québec ne se décidera plus à...».

[Traduction]

M. John Williams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement le discours de mon collègue bloquiste qui semble avoir perdu le fil de sa pensée et qui nous parle maintenant d'évêques, de démocratie et de toutes sortes d'autres choses. Il est question du rapport du Comité des transports. J'espère qu'il ne va pas court-circuiter l'étude de ce rapport, qu'il ne va pas essayer de nous empêcher de parler de ce rapport et du gagne-pain de nombreuses personnes avec toutes ses digressions.

Monsieur le Président, je demande que vous interrogiez le député sur la pertinence de son discours en ce qui concerne le comité des transports.

[Français]

Le vice-président: L'honorable député de St. Albert a absolument raison. L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a proposé une motion d'approbation relative au rapport du Comité permanent des transports. Je sais bien que c'est de cela qu'il voudra débattre maintenant et que ses remarques porteront sur le rapport.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, en ce qui a trait au recours au Règlement de mon collègue, le député réformiste de St. Albert, avec qui j'ai siégé au Comité permanent des comptes publics alors que j'avais l'honneur de présider ce comité et qu'il était vice-président, je tiens à dire qu'il agissait comme le chien de garde des intérêts de la démocratie.

Je peux dire que cela me chagrine énormément qu'il me déconcentre dans mon discours, alors que j'essaie de faire de mon mieux. Je suis un simple député, avec des qualités et des défauts, plus de défauts que de qualités... .

M. René Canuel: Ce n'est pas vrai. Tu te déprécies.

[Traduction]

M. John Williams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Là encore, j'ai écouté attentivement le discours de notre collègue bloquiste. Il a parlé de ma défense de la démocratie. En tant que président du Comité permanent des comptes publics, j'ai fait cela et je continue de le faire à la Chambre. Je me demande pourquoi il conteste mon bilan ici à la Chambre en ce qui concerne la défense de la démocratie, car nous avons tous des droits et la liberté de parler dans cette enceinte. Cependant, je pensais que nous parlions de transport. Je veux entendre parler des transports. Je veux qu'on nous dise comment nous allons sauver ces emplois pour les Canadiens.

Le vice-président: Je pense qu'on a soulevé cette question, mais ce n'est pas une question que la présidence peut régler facilement. J'exhorte le député qui a la parole à parler du rapport du comité des transports et à s'en tenir peut-être à cette question étant donné qu'il a proposé la motion d'adoption de ce rapport. Je sais que les députés vont vouloir entendre son point de vue sur le rapport et ses motifs pour proposer cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'en étais justement rendu à parler de la règle de 10 p. 100 dans la propriété du capital d'Air Canada. J'espère que personne ne m'interrompra. Cette règle est capitale pour maintenir un actionariat diffus.

• (1550)

Je veux expliquer que le Bloc québécois est dissident du rapport majoritaire des libéraux qui propose de monter cette règle à 20 p. 100. Cette règle de 20 p. 100 aura pour effet de donner le contrôle effectif à un actionnaire ou à un groupe d'actionnaires. Si on veut maintenir un capital diffus, on se doit absolument de maintenir la règle à 10 p. 100.

On peut lire ceci dans le journal *The Gazette*: «Le député libéral de Vaudreuil a dit: «Personnellement, je suis d'avis que cette règle ne devrait pas être à 20 p. 100, parce qu'à 20 p. 100, la séparatiste Caisse de dépôt pourra contrôler Air Canada.»»

Nous avons devant nous des personnes, comme le député de Vaudreuil—Soulanges, qui vont nolisier des autobus, comme lors du référendum de 1995, trois jours avant le prochain référendum, pour venir nous dire qu'elles nous aiment. Pensez-vous que les Québécois sont assez dupes pour prendre cela encore une fois?

Affaires courantes

C'est comme les députés du Parti réformiste qui ont eu l'avantage d'avoir des billets d'avion de la compagnie Canadian Airlines. Au dernier référendum, Canadian Airlines a nolisé des 747 de Vancouver jusqu'à Montréal pour la «love parade» trois jours avant le référendum.

Vous voulez qu'on parle du transport aérien? On va en parler. VIA Rail a changé son nom pour VIA Rail Canada et a mis une grosse feuille d'érable au début du logo des locomotives. On parle du transport, mais on ne me donne pas la possibilité d'aller au bout de mon exposé. Je suis quelqu'un d'impulsif. Je ne sais pas si vous vous en êtes rendu compte, monsieur le Président.

Il y a une deuxième règle sur laquelle le Comité permanent des transports s'est prononcé.

Avant que la présidente du Conseil du Trésor ne quitte, je veux lui dire que je suis persuadé qu'elle sera d'accord avec moi que la règle de 10 p. 100 de propriété d'Air Canada ne devrait pas être changée. Je suis persuadé que c'est une vraie Québécoise, et je suis persuadé qu'elle sera contre cela.

Malheureusement, étant donné qu'elle a quitté la Chambre, je ne peux pas dire qu'elle n'est pas là, mais je veux juste dire qu'il y a un autre élément important dans ce rapport du Comité permanent des transports, et c'est la règle de 25 p. 100 de propriété étrangère que la majorité libérale veut augmenter à 49 p. 100. Cela signifie que les Américains pourront contrôler l'industrie aérienne jusqu'à une proportion de 49 p. 100.

Cela donne lieu à une situation totalement ironique où les députés du Bloc québécois sont d'avis que la règle de propriété étrangère devrait être maintenue à 25 p. 100. Croyez-le ou non, on est respectueux des relations de partenariat que nous aurons après la souveraineté entre un Québec indépendant et le reste du Canada. Nous sommes tellement respectueux que nous nous opposons à la règle de 49 p. 100, et ce, dans le but de défendre la souveraineté du Canada par rapport aux Américains.

Si on accepte de monter à 49 p. 100, ça va donner lieu à des situations comme celles qu'on a connues: American Airlines qui avait d'importants blocs d'actions et qui a transféré des postes de travailleurs et de travailleuses, de machinistes, de préposés aux réparations et à l'entretien d'appareils de Vancouver et de Calgary vers les États-Unis.

La raison pour laquelle la majorité libérale a souligné qu'elle était d'accord pour augmenter cette règle, c'est parce qu'on a besoin apparemment de capitaux étrangers. Il n'y a pas assez de capitaux solides pour justifier de la propriété à l'intérieur du Canada, des capitaux à l'intérieur du Canada. Et quand on voit la force que représente une des fiertés des Québécois, la Caisse de dépôt, qui est prête à investir, dans un rôle d'investisseur, pas pour prendre le contrôle d'Air Canada, car le rôle de la Caisse de dépôt, c'est de s'assurer que les épargnes des Québécois et des Québécoises rapportent pour assurer un avenir à nos enfants et à nos petits-enfants.

• (1555)

C'est cela le rôle de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce n'est pas comme les propos méprisants utilisés par le député de

Vaudreuil-Soulanges qui a dit: «Je ne veux pas que cela monte à 20 p. 100 parce que je ne veux pas que la caisse séparatiste contrôle Air Canada.» Ce sont des propos mesquins et inacceptables venant d'un Québécois comme le député de Vaudreuil-Soulanges qui est aussi Québécois que moi. Cela ne l'empêche pas de tenir ces propos. C'est cela la contradiction. On accepte que ce soit des Américains, mais si c'est la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce n'est pas bon.

M. Yvan Loubier: C'est effrayant!

M. Michel Guimond: Un autre élément sur lequel ce rapport du Comité permanent des transports est totalement muet concerne la sécurité aérienne. À cet égard, je termine sur une note un peu plus sombre et un peu plus sérieuse—je ne devrais pas dire plus sérieuse parce que je suis sérieux depuis le début même si j'ai présenté les choses de façon un peu plus légère—en soulignant que ce rapport est muet quant à l'absence de sécurité dans de nombreux aéroports régionaux. Malheureusement, depuis un an et demi, on a eu à déplorer des pertes de vie humaine importantes à Baie-Comeau, à Gaspé et à Sept-Îles en raison du fait que Nav Canada a fermé des tours de contrôle.

En réponse à une lettre que lui envoyait le chef du Bloc québécois et député de Laurier—Sainte-Marie, le ministre des Transports lui avait mentionné: «Le ministère est prêt à accepter et prêt à tolérer un certain risque acceptable.» Mais quelle est la définition du «risque acceptable»? Est-ce que c'est jouer à la roulette russe? Est-ce que chacun et chacune des Québécois qui voyagent dans les régions du Québec, que ce soit le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, la Côte-Nord, l'Abitibi, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont le droit d'avoir un transport aérien régional sécuritaire? Est-ce qu'on se dit: «J'espère que je vais tomber dans le risque acceptable parce que si j'ai la malchance de tomber dans le risque inacceptable, l'avion peut tomber en raison de l'absence de contrôleurs aériens.» Ce rapport aurait dû en faire état.

Le dernier élément que je veux toucher est celui-ci: le Bloc québécois demande que les compagnies aériennes régionales soient assujetties à la Loi sur les langues officielles, comme l'est le transporteur dominant, Air Canada. On sait qu'en région, dans les régions du Québec, on a affaire à une clientèle francophone à 98 p. 100. La sécurité à bord d'un avion et le lien avec les passagers sont assurés par les agents de bord. Le rôle premier d'un agent de bord, contrairement à ce que plusieurs croient, ce n'est pas que d'offrir des services de restauration et des rafraîchissements, c'est avant tout un rôle qui touche des raisons de sécurité.

Lorsqu'on a des agents de bords qui connaissent la ritournelle et disent: «Les sorties sont en haut des ailes, les toilettes sont à l'arrière», un enfant de première année peut le faire. La petite fille de mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot serait, si on lui enseignait cette ritournelle, capable de la redire devant 700 ou 800 personnes. Elle pourrait dire: «Les toilettes sont là, les sorties de secours sont là, et ainsi de suite».

C'est une chose de faire apprendre cela à un jeune enfant de première année. C'est toutefois une autre chose lorsqu'on arrive devant une situation d'urgence, comme on a eu dernièrement lorsqu'un avion Focker 28 de Canadien Régional, qui reliait Québec

Affaires courantes

à Montréal, a vu son train d'atterrissage avant ne pas être en mesure de se déployer. L'agent de bord a dû utiliser les procédures d'atterrissage d'urgence. Cet agent de bord était unilingue anglais. Elle connaissait la ritournelle. Mais lorsque est venu le temps de dire: «Mesdames et Messieurs, vous allez retirer vos lunettes, vos prothèses dentaires et vos souliers et vous allez adopter une position foetale», elle n'a pu le faire. Pour le faire, cela prend un agent de bord capable de s'exprimer dans les deux langues officielles.

• (1600)

Je termine par une citation qui revient au deuxième point de ma présentation, quand vous m'avez malheureusement interrompu. On va avoir l'occasion d'en reparler cette semaine, je n'ai fait qu'effleurer le sujet dans mon présent discours.

Quelqu'un a mentionné: «Il revient aux Québécois et aux Québécoises de décider. Le fédéral a tort de chercher à tout prix à imposer une voie par le truchement des tribunaux.» C'est Gordon Wilson, conseiller constitutionnel du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui a prononcé cette phrase, le 5 février 1998.

Je conclus par une citation d'un autre journaliste beauportois du XIX^e siècle, alors que les Québécois s'appelaient les «Canayens français». Ce journaliste beauportois, nommé Étienne Parent, a dit: «C'est le sort du peuple canadien-français d'avoir non seulement à conserver sa liberté civile, mais aussi à lutter pour son existence comme peuple. Si nous ne nous gouvernons pas, nous serons gouvernés.»

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais faire des commentaires sur la motion qui dit, et je cite:

Que le premier rapport du Comité permanent des transports, présenté le mardi 7 décembre 1999, soit agréé.

J'ai justement un document la concernant à la page 31 sous la recommandation 29. En parlant du rapport en question, je suis membre associé du comité et j'ai déposé plusieurs motions à la Chambre des communes. On voit dans le *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui, les motions que j'ai présentées, dont les motions M-333, M-334, M-335, M-336 et M-337. La motion M-337 est importante pour la grande circonscription fédérale d'Abitibi—Baie-James—Nunavik. Elle dit, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner l'aide financière que peuvent obtenir les aéroports du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires et l'étendue des coûts d'exploitation afin de soutenir la prestation des services aériens aux aéroports de la circonscription fédérale d'Abitibi—Baie-James—Nunavik soit l'aéroport régional [...]

Mme Caroline St-Hilaire: Quelle est la question?

M. Guy St-Julien: Ma question est justement formulée là et elle concerne les aéroports régionaux de Val d'Or, Amos, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, La Grande, Akulivik, Aupaluk, Inukjuaq, Ivujivik, Kangiqsualujuaq, Kangirsuk, Kangiqsujuaq, Kuujuaq, Kuujuaaraapik, Umiujuaq, Chisasibi, Eastmain, Puvirnituq, Quaqtaq, Salluit, Tasiujaq, Waskaganish et Wemindji.

Est-ce que le député peut me dire si ces aéroports devraient avoir les moyens de servir et financer les services d'intervention d'urgence à des aéroports, et qu'ils aient l'aide du gouvernement?

M. Gérard Asselin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous conviendrez avec moi que la question ne doit pas être plus longue que le discours. Toujours sous le thème aérien, vu l'envolée oratoire du député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, avec votre indulgence, pouvez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'il puisse continuer son excellent discours?

Le vice-président: Y a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je remercie le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik pour sa question, que je trouve intéressante à différents points.

Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik et moi voyons nos relations Québec-Canada de façon différente, mais je le rejoins pour sa préoccupation des aéroports en régions subnordiques et particulièrement les aéroports de sa circonscription. Il sait que je suis sensible à la problématique de ces aéroports.

Par contre, le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik me déçoit parce que dans mon discours, il y avait un certain volet constitutionnel dans les relations Québec-Canada, et je me serais attendu à ce que le député mentionne cet élément dans sa question.

Par exemple, si le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik m'avait demandé si je fais confiance au ministre des Affaires intergouvernementales, je lui aurais répondu par une belle maxime, une figure de style extraordinaire.

• (1605)

Les Allemands disent: «Ne demande pas au chat de surveiller le pot de crème.» C'est comme cela que je considère le ministre des Affaires intergouvernementales.

S'il veut que je lui donne un autre exemple, je lui souligne que les Américains disent: «Ne mets pas le lapin en charge de la laitue.» Ou encore: «Ne demande pas à Dracula d'être en charge de la banque de sang.» Ou encore: «Ne donne pas les clés du poulailler au colonel Sanders.»

J'aurais aussi pu lui citer le conte *Les Trois petits cochons*. Les trois petits cochons ont recruté le méchant loup comme agent d'immeuble en lui disant: «Viens, nous allons te faire visiter notre maison.»

J'aurais pensé que le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik se serait rendu compte qu'on devrait demander au gouvernement fédéral de prouver que le statu quo a plus à offrir que le projet de souveraineté que nous, les souverainistes, proposons.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de poser une question à mon collègue.

Affaires courantes

Le premier ministre invoque par exemple les changements qui ont été promis en 1980 par M. Trudeau qui mettait sa tête sur le billot bûche pour faire des changements qui seraient, en sous-entendu, favorables au peuple québécois. À Verdun, le député de Saint-Maurice a encore parlé de changements qui seraient, en sous-entendu, en faveur du peuple québécois. Est-ce que mon collègue est satisfait de la réponse du premier ministre?

Ce dernier dit: «Oui, nous avons fait des changements, nous avons instauré le concept de la société distincte.» J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans pour savoir si cela est satisfaisant pour lui sur le plan intellectuel.

Le vice-président: Le problème avec la question posée par l'honorable député de Trois-Rivières est qu'elle ne porte pas sur le rapport du Comité permanent des transports. C'est de cela dont il est question durant ce débat.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, il est évident que dans la question du député de Trois-Rivières, nous voyons que nous traversons présentement une zone de turbulence.

Étant donné que je dois rester sur le sujet des transports, il y a eu un fil conducteur dans la personnalité du premier ministre. Il s'est toujours acharné à vouloir remettre les Québécois à leur place. Il est malheureux que ce soit des Québécois qui soient recrutés par Ottawa pour faire des jobs de bras et de sales travaux.

Un sale travail ne qualifie pas nécessairement celui qui l'exécute. Dans le cas présent, je le pense, même si je n'ai pas le droit de le dire. C'est vraiment malheureux de voir ce que font le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales. J'ai hâte de voir comment les députés du Québec vont se comporter lors du vote sur cet avant-projet de loi.

Comment la députée de Westmount—Ville-Marie va-t-elle voter? Comment vont voter le député de Papineau—Saint-Denis et les 20 députés du Québec? J'ai hâte de voir comment le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik va voter. Comment vont voter le député d'Outremont et le député de Beauce? Ce sera intéressant.

Au Québec on a une belle devise. Elle est sur nos plaques d'immatriculation automobile. Cette devise est: «Je me souviens».

M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord faire un compliment à mon collègue de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans. C'est un homme éloquent.

C'est un homme qui a de la verve et de la fougue, comme on l'a vu cet après-midi. Il a aussi des idées sur la question du transport. Il a certainement des idées sur le transport aérien dans un Québec souverain. J'aimerais l'entendre là-dessus.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, mon collègue qui a enseigné le droit constitutionnel à l'université sait très bien que les

routes internationales sont données suite à des ententes d'État à État et de nation à nation.

• (1610)

Lorsque le chiffre de 200 000 passagers par année est atteint vers une destination, le pays va rencontrer les dirigeants de l'autre pays et, d'État à État, de nation à nation, on signe un accord bilatéral de transport aérien.

On a vu qu'encore une fois, Air Canada, dans le passé, a été victime du fait que le gouvernement fédéral a toujours favorisé Canadien International. On se rappellera ce qui s'est produit lorsque le nombre de passagers était suffisant à Hong-Kong. C'était sous le règne de Doug Young, le ministre des Transports de l'époque, feu Doug Young, devrais-je dire, parce qu'il a été battu à cause de son arrogance; il est encore vivant, mais il est feu Doug Young de cette Chambre, parce qu'il était arrogant et pédant.

Rappelons-nous un autre arrogant et pédant, feu David Dingwall. C'en est un autre qui s'est fait battre. Et des arrogants puis des baveux, le monde ordinaire n'aime pas ça. Les gens aiment mieux du monde vrai avec des qualités et des défauts.

Une voix: Du calme.

M. Michel Guimond: Oui, je vais essayer de me calmer. Tout ça pour dire que lorsque nous aurons atteint la souveraineté du Québec—bientôt, je l'espère—le Québec pourra, comme peuple, à titre d'État québécois, aller rencontrer les gens de la Suisse, les gens de la Belgique, les gens de Hong-Kong, les gens de Taïwan pour aller signer des ententes bilatérales aériennes où les compagnies qui seront situées ici et qui voudront faire des affaires, parce que j'espère que dans un Québec souverain, tout le monde reconnaît qu'on va continuer à prendre l'avion. On ne se promènera pas avec des charrettes à boeufs, parce qu'on sera devenu souverains.

On va être la seizième puissance industrielle au monde, et donc, j'espère qu'il n'y en a pas qui pensent qu'on va recommencer à la vapeur ou qu'on va recommencer à la voile comme dans le temps de Marco Polo. Donc, il y aura des ententes.

Le vice-président: Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, Les pêches.

[Traduction]

M. Gar Knutson (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1655)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 535)

POUR

Députés

Abbott
Alcock
Assad
Augustine
Bailey
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bertrand
Blaikie
Bonin
Boudria
Brisson
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Casson
Chan
Chatters
Coderre
Coppes
Cullen
Davies
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duncan
Easter
Epp
Gagliano
Godfrey
Goldring
Graham
Grey (Edmonton North)
Gruending
Hanger
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Jackson
Jennings
Jordan
Keddy (South Shore)
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad
Lastewka

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown
Bulte
Cadman
Caplan
Casey
Catterall
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Cotler
Cummins
DeVillers
Dion
Doyle
Duhamel
Earle
Eggleton
Finlay
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Gray (Windsor West)
Grose
Guarnieri
Harb
Harvard
Hill (Macleod)
Hilstrom
Iftody
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Kraft Sloan
Lee

Leung
Limoges
Longfield
MacAulay
Mahoney
Mancini
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Muisse
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pankiw
Patry
Peterson
Phinney
Power
Proctor
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Sgro
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Stoffer
Szabo
Thibeault
Thompson (Wild Rose)
Ur
Volpe
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Williams

Affaires courantes

Lill
Lincoln
Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Manley
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Mifflin
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Paradis
Penson
Pettigrew
Pillitteri
Pratt
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
Solberg
Speller
St-Julien
Stinson
Strahl
Telegdi
Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney
Vanclief
Wappel
Whelan
Wilfert
Wood—190

CONTRE

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
ne—Pabok)
Brien
Cardin
Crête
de Savoye
Desrochers
Duceppe
Fournier
Gauthier
Godin (Châteauguay)
Lalonde
Lebel
Marceau
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Turp

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bigras
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Dalphond-Guiral
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Gagnon
Girard-Bujold
Guimond
Laurin
Loubier
Ménard
Plamondon
Sauvageau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne —39

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Initiatives ministérielles

M. Randy White: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir s'il est opportun de reconnaître que les réformistes remportent enfin des votes à la Chambre.

Le Président: Sans commentaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

L'ACCORD DÉFINITIF NISGA'A

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-9, Loi portant mise en vigueur de l'Accord définitif niska'a, soit lu une troisième fois et adopté.

• (1700)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suis très fière de prendre part à ce débat de troisième lecture du projet de loi C-9, Loi sur l'Accord définitif niska'a. Je suis fière de dire que tous les députés du caucus néo-démocrate fédéral ont appuyé le projet de loi C-9, ont participé très activement au processus et au débat qui a suivi et ont exprimé fermement leur appui en faveur de l'Accord définitif niska'a.

Je voudrais souligner tout particulièrement le travail de notre porte-parole en matière des affaires autochtones, la députée de Yukon. Elle a joué un rôle très positif au sein du comité par ses propos éclairés, son expérience et sa profonde compréhension des affaires autochtones. J'aimerais la remercier vivement pour son dévouement et sa participation active au processus.

Étant originaire de la Colombie-Britannique, je tiens à déclarer publiquement que le travail que notre gouvernement provincial a accompli dans le cadre de l'élaboration de l'accord niska'a et des négociations qui ont eu lieu mérite vraiment d'être souligné. Deux anciens premiers ministres, Michael Harcourt et Glen Clark, en ont fait la priorité de leur programme. Ils ont vu personnellement à corriger les erreurs du passé et à faire en sorte que justice soit rendue aux Niska'as tant sur le plan social que sur le plan économique. Mike Harcourt, Glen Clark, de même que Ian Waddell, le député provincial qui a présidé le comité de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique lors de sa tournée provinciale, et Dave Lovick, l'actuel ministre des Affaires indiennes de la Colombie-Britannique, ont fait un excellent travail.

Il faut reconnaître qu'en s'attaquant à ce dossier, ils se sont heurtés à une campagne empreinte d'opportunisme politique de la

part du Parti libéral de la Colombie-Britannique et du Parti réformiste fédéral, qui semblaient plus empressés à se faire du capital politique qu'à obtenir justice.

J'ai pensé un moment remercier aussi un autre ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, qui a en fait invité le gouvernement provincial à la table des négociations en 1991. Cependant, après ce qu'il a fait ces dernières années, c'est impossible. Il s'est essentiellement moqué des autochtones et de l'accord niska'a. Quand le comité était à Vancouver, M. Vander Zalm s'est prêté à un jeu avec sa petite manifestation. Il a amené des gens qui ont lancé tout un tas d'obscénités, tandis qu'il était apparemment d'accord. Il n'a joué aucun rôle positif. Il est tombé au niveau de ses collègues fédéraux du Parti réformiste qui ne cherchent qu'à tirer des avantages politiques de cette question.

Je voudrais surtout remercier le peuple niska'a pour la patience dont il fait preuve non seulement aujourd'hui avec tout ce qui s'est passé à la Chambre, mais ces vingt dernières années et depuis des générations. Quand nous voyons l'oppression dont ont fait l'objet les peuples autochtones et le peuple niska'a et quand nous pensons qu'ils ne croyaient pas possible de négocier un accord, nous devons reconnaître que ce document est un document historique, surtout compte tenu du débat très difficile qui l'a entouré. Ils ont été la cible d'horribles déclarations.

Je tiens à remercier en particulier Joe Gosnell, le chef du peuple niska'a, ainsi que les équipes de négociateurs. Pendant tout ce qui se passait à la Chambre, ils ont gardé foi dans le processus. Je suis sûre qu'il y a eu des hauts et des bas. Je suis sûre qu'il leur est arrivé certains jours de penser que cela ne marcherait jamais et qu'il fallait faire des compromis. Cependant, le fait est que les négociateurs fédéraux et provinciaux sont arrivés avec les négociateurs niska'as à l'accord que nous avons devant nous aujourd'hui.

Nous avons entendu aujourd'hui les députés réformistes déclarer qu'ils croient que le processus des négociations était partiellement truqué et que tout s'est décidé à huis clos. Nous avons déclaré cela à maintes reprises et nous souhaitons le répéter: aucune mesure législative n'a fait l'objet d'un examen aussi approfondi, d'un débat aussi important et de séances publiques aussi nombreuses que l'accord de principe conclu avec les Niska'as et que l'Accord définitif niska'a. Nous savons que, durant les 20 ans qu'ont duré les négociations et particulièrement au cours des dernières années, il y a eu des comités consultatifs et diverses organisations ont tenu des audiences publiques. Par exemple, le mouvement ouvrier en Colombie-Britannique a fait partie des comités consultatifs. Il a mené sa propre consultation auprès de ses membres afin d'obtenir leurs commentaires sur le traité. Le milieu des affaires et la communauté autochtone ont fait de même.

• (1705)

Le député de Skeena a affirmé plus tôt que c'est truqué et que tout s'était décidé à huis clos. Rien n'est plus faux. Des séances de comité ont été tenues en Colombie-Britannique et à Ottawa.

Initiatives ministérielles

Nous devons nous demander ce que signifie cet accord. Il y a de nombreuses façons de le résumer. Je crois que cet accord est important. Il offre la possibilité aux Nisga'as de s'affirmer en tant que peuple, de jouir de leurs droits, de mener leurs propres affaires en termes économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'en termes d'égalité.

L'accord permet de rétablir les injustices du passé à l'égard des Nisga'as. Il permet aux Nisga'as de mettre en place un système de gestion des terres et des ressources, ce qui apprendra quelque chose à tous les Canadiens.

L'accord conclu avec les Niaga'as est conforme à la Constitution canadienne. Je suis agacée d'entendre les députés réformistes répéter encore et encore que cet accord est en quelque sorte illégal.

Durant le débat, aujourd'hui, nous avons écouté le député de Skeena déclarer que l'Accord définitif nisga'a constitue une légalisation de la ségrégation. En fait, le député a assimilé cette ségrégation légalisée à l'apartheid. C'est vraiment dégoûtant et, à mon avis, cela témoigne d'une arrogance consternante.

Le député dit aux Nisga'as qu'ils ont accepté un régime d'apartheid. Il fait preuve d'une grande arrogance lorsqu'il parle ainsi du résultat de 20 ans de négociation. Cet accord porte sur l'égalité et la justice sociale. Il est conforme à la Constitution du Canada. J'ignore comment répondre à ces observations, mais l'utilisation de ces termes, du mot apartheid et de l'expression ségrégation légalisée, montre qu'il nie ce qui s'est vraiment passé.

Nous devons nous demander pourquoi les réactions ont été aussi acerbes. Encore aujourd'hui, j'ai reçu des courriels empreints de haine, de méchanceté, de mesquinerie et de sous-entendus racistes. Je me demande d'où vient cette information. Malheureusement, nous devons admettre qu'une partie d'entre elle vient des médias, qui ont cru certains arguments lancés par le Parti réformiste et son consort de la Colombie-Britannique, le Parti libéral de la province. Ces messages ont été répétés à maintes reprises, jusqu'à ce que les gens commencent à les croire.

Au sein des médias, il y a eu aussi un débat très sérieux et très réfléchi pour tenter de présenter l'accord comme un document pouvant être examiné. Il y a certes des critiques et des enjeux. Ce document n'est pas parfait. Nous devrions reconnaître que, dans le flot de désinformation et une campagne remplie de faux renseignements et de propos suscitant les dissensions, certains membres des médias ont tenté d'assurer un débat équilibré.

Aujourd'hui, nous avons entendu le député de Skeena dire que le Parti réformiste tentait de faire la lumière sur l'Accord définitif nisga'a. Qu'est-ce que cela signifie? J'en suis arrivée à la conclusion que les réformistes n'ont pas fait la lumière sur l'Accord définitif nisga'a. Ils n'ont fait jaillir que les ténèbres. Voilà un aspect du processus que je trouve très inquiétant. On jette de la désinformation aux médias et on répète sans cesse que les droits des femmes ne seront pas respectés, que la Constitution sera modifiée subrepticement, qu'il y aura taxation sans représentation, que ce

sera une légalisation de la séparation, que ce sera l'apartheid, etc., etc. De tels propos n'éclairent pas la situation. Ils sont plutôt alarmistes.

● (1710)

Quand le Parti réformiste cessera-t-il de communiquer ainsi de fausses informations, des informations conçues pour diviser les gens, exploiter leur peur du changement et de ce qui s'annonce? De ce point de vue, ce processus a en quelque sorte suscité un débat public de la meilleure espèce et il nous a montré ce que devraient être de véritables négociations. C'est aussi, malheureusement, un processus public qui a fait ressortir le pire aspect de certaines personnes et de certains députés à la Chambre.

J'ai appuyé cet accord dès le début. Je dois préciser que la vallée de la Nass se trouve à plusieurs centaines de milles de ma circonscription, Vancouver-Est. Je n'ai donc aucun lien matériel direct avec cette région de la Colombie-Britannique. Cependant, je crois qu'il existe un lien important entre ce qui se passe dans la vallée de la Nass, ce qui se passe chez les Nisga'as et ce qui se passe dans Vancouver-Est, car ma circonscription abrite aussi une importante population d'autochtones urbains. Comme nous le savons, environ 60 p. 100 des autochtones vivent à l'extérieur des réserves parce qu'ils ont été tellement opprimés par le système et par la façon dont nous avons traité les choses au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Cet accord permet d'ouvrir une nouvelle porte. C'est une façon pour le gouvernement de traiter sur un pied d'égalité avec les autochtones et de leur dire que nous comptons modifier notre façon de faire, qui sera fondée sur l'égalité et la justice.

J'appuie l'Accord définitif nisga'a. C'est un pas en avant. Toutefois, cela ne règlera pas tout. Dans un certain sens, ce n'est que le début. Je ne dis pas que l'accord constitue une solution applicable à toute la Colombie-Britannique ou à tout le Canada. Loin de là.

Le progrès me semble important. Le processus adopté devrait servir de base à la négociation d'ententes plutôt que voir se répéter les conflits et les litiges auxquels nous avons assisté sur la côte est.

C'est pour moi un signe d'espoir. C'est un signe que les représentants fédéraux, provinciaux et autochtones peuvent s'asseoir ensemble, se pencher sur des questions très complexes et en arriver à des solutions acceptables pour tous. J'espère que nous pourrions continuer sur cette voie. J'espère également que nous reconnaitrions que les peuples autochtones des villes vivent également de grandes difficultés et que l'on doit également se pencher sur leur sort.

Je demande au gouvernement d'y songer. Il y a eu la Commission royale d'enquête sur les affaires autochtones. Je ne sais pas combien de poussière le rapport de cette commission a pu ramasser, mais c'est une tâche que nous devons poursuivre. Il y a des gens dans ma circonscription qui meurent littéralement dans les rues. Il y a des toxicomanes. Il y a des gens qui vivent dans des logements insalubres. Il y a des gens qui ont un niveau de vie se situant bien en deçà

Initiatives ministérielles

du seuil de pauvreté et qui luttent chaque jour pour leur survie. Il faut beaucoup de courage et de capacités pour y arriver.

Il faut voir dans cet accord une des étapes d'un processus qui permettra aussi de s'occuper des autres problèmes qui sont très importants.

À la fin de son intervention, le député de Skeena a dit que l'Accord définitif niska'a ne constitue pas une bonne entente pour les Nisga'as. J'ai aussi pensé à cette question. Je suppose que le député croyait à ce qu'il disait, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une bonne entente pour les Nisga'as. Nous devons faire preuve d'une grande prudence dans le choix des conclusions que nous tirons.

Ce n'est pas un accord qui a été établi en quelques jours. Ce n'est pas un document qui a été rédigé par le gouvernement fédéral, le ministère ou le gouvernement provincial et dont on a ensuite dit qu'il était à prendre ou à laisser. C'est un processus qui a donné lieu à un accord négocié. Ce sont les Nisga'as eux-mêmes, leurs dirigeants et les membres de la collectivité qui, en bout de piste, ont décidé que cet accord était bon. Il se peut que l'accord ne réponde pas à toutes leurs attentes, car ceux-ci ont effectivement fait de nombreux compromis. Toutefois, c'est un accord qui constitue une solution acceptable et qui peut servir de fondement à leur vie dans l'avenir. C'est un accord qu'ils peuvent transmettre à leurs enfants en leur disant qu'ils ont pris la bonne décision et qu'ils créent des structures pour leur avenir.

● (1715)

Le député de Skeena est totalement dans l'erreur lorsqu'il dit que ce n'est pas une bonne entente pour les Nisga'as. Il doit se rendre dans cette collectivité, parler aux gens et découvrir pourquoi cet accord a été approuvé par une grande majorité des gens. L'histoire nous apprendra dans 10 ou 20 ans que c'était là la chose à faire et que c'était nettement préférable à un conflit d'ordre juridique ou politique.

Je suis très fier d'appuyer cet accord aujourd'hui, à l'instar de tous les députés de notre caucus fédéral. Bien des choses ont été mentionnées dans les médias, et nous avons tous pris connaissance des réactions de certaines personnes, mais l'important au bout du compte, c'est de prendre position et de faire ce qu'il faut. La chose à faire en l'occurrence, c'est d'appuyer cet accord et de dire qu'il s'agit d'un pas en avant, d'un progrès opportun.

M. Leon E. Benoit: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député de Wentworth—Burlington et moi-même avons accepté d'intervertir, dans l'ordre de priorités, les positions de ma motion, la motion n° 20, et du projet de loi C-206, cela, en vue de l'heure réservée demain à l'étude des initiatives parlementaires.

Pour ce faire, je dois toutefois demander le consentement unanime de la Chambre afin que le préavis de 48 heures concernant pareil changement soit ramené à 24 heures. Dans un esprit non sectaire, nous voudrions demander le consentement unanime de la Chambre afin de procéder à ce changement. Je demanderais à tous les partis

de faire fi du sectarisme politique et de donner leur consentement unanime, puisqu'il s'agit d'une initiative parlementaire.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions ainsi?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Madame la Présidente, la députée ayant dans son intervention fait maintes allusion à ma personne et à des propos que j'ai tenus non pas seulement aujourd'hui mais auparavant—en fait, je m'intéresse à la question depuis cinq ans et demi—, j'estime qu'il conviendrait que je réponde.

Je dois signaler à la Chambre et à quiconque suit nos débats d'aujourd'hui que la députée a fait exactement ce que j'avais prévu qu'elle ferait. Elle fait des remontrances à quiconque n'est pas d'accord, non pas sur la question ou sur le fond du traité, mais plutôt sur le fait que nous aurions de sombres motifs, que nous serions des gens de peu de rectitude morale parce que nous ne sommes pas d'accord avec l'orientation de la politique officielle. C'est la première chose qui se produirait.

Elle a reconnu dans son intervention que l'accord est imparfait, mais elle n'a pas du tout évoqué ces imperfections dans le détail. Elle fait absolument fi de l'avis des spécialistes des questions constitutionnelles, notamment Mel Smith, le professeur Stephen Scott, le professeur Tom Flanagan et bien d'autres. Elle passe sur tout cela et affirme que, quoi que nous aient dit ces personnes, c'est elle qui a raison, qu'elle est en quelque sorte devenue spécialiste des questions constitutionnelles et de la charte des droits, puisqu'elle l'affirme et que c'est ainsi, et pas autrement.

Je voudrais lui poser une question légitime. Si elle est tellement sûre que ce n'est pas un document extraconstitutionnel, que ce document ne viole pas la Constitution, alors qu'il fait l'objet de deux contestations judiciaires en Colombie-Britannique, si elle est tellement sûre que la Charte des droits et libertés s'applique et que la charte des droits des Nisga'as ne sera pas diminuée conformément à cet accord, pourquoi son parti et elle n'ont-ils pas appuyé l'amendement qui nous importait plus que tout la semaine dernière, l'amendement voulant que la Constitution canadienne et la Charte des droits et libertés s'appliquent et que les dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale, au chapitre 11, ne soient pas constitutionnalisées? Pourquoi n'a-t-elle pas appuyé ce seul amendement qui aurait garanti une plus grande probabilité que la charte s'applique et un risque moindre de voir là-dedans une modification indirecte de la Constitution?

● (1720)

Pourquoi son parti et elle n'étaient-ils pas disposés à appuyer cet amendement? De toutes les lacunes du traité, c'est celle que nous voulions le plus corriger. Nous ne sommes pas satisfaits en raison de beaucoup d'autres lacunes, mais cette lacune est celle que nous voulions le plus corriger afin que les problèmes qui surgiront sûrement à l'avenir puissent être résolus. Pourquoi n'était-elle pas disposée à faire cela?

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député de Skeena sur une chose. Je ne suis pas spécialiste en matière constitutionnelle, pas plus que lui d'ailleurs. À l'instar d'autres députés, je me fie à tous les avis fournis, au comité et aux renseignements que nous avons.

Je serais très étonnée s'il y avait au Canada une question juridique sur laquelle les gens de robe sont tous d'accord. Bien sûr, des opinions divergentes ont été exprimées, mais il faut tenir compte de l'ensemble des preuves accumulées. C'est ce que nous faisons à titre de parlementaires. Nous regardons l'histoire de notre pays et nous décidons d'une manière logique et raisonnable si une chose est acceptable ou non en vertu de la Constitution. La grande majorité des députés à la Chambre, en fait quatre des partis politiques qui y sont représentés, en sont arrivés à cette conclusion parce qu'elle était logique et raisonnable.

Évidemment, le Parti réformiste peut trouver quelqu'un qui n'est pas d'accord avec cela mais, selon la grande majorité des témoignages et des opinions des Canadiens, l'accord n'isga'a est tout à fait conforme à la Constitution canadienne.

Je ne pense pas avoir jamais dit que l'accord était mauvais. J'ai dit qu'il n'était pas parfait. D'ailleurs, la perfection existe-t-elle? Y a-t-il quelque chose de parfait à la Chambre? J'en doute, mais, de toute façon, le document est acceptable. Quand on le parcourt et qu'on pense à ce qu'il a fallu pour en arriver à ce point, on peut dire qu'il est aussi parfait qu'il pourrait l'être. Ce n'est pas un mauvais document. Le député ne devrait pas interpréter à tort mes paroles.

Quant aux amendements qui avaient été proposés, combien d'heures avons-nous consacré à cette charade? Il y a eu beaucoup de débat à la Chambre, et nous sommes en mesure de décider par nous-mêmes de ce que nous jugeons correct ou de ce que nous jugeons conforme à la Constitution. Je peux dire au député que les députés néo-démocrates croient fermement que l'accord est conforme à la Constitution. C'est pourquoi nous n'avons pas vu la nécessité d'y apporter d'autre amendement. Dans sa forme actuelle, l'accord est très clair. J'aimerais que le député puisse le comprendre.

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, à cause de toutes les manigances qui ont eu cours à la Chambre depuis quelques jours, il est bien probable que je n'aurai pas la possibilité d'intervenir en tant que présidente du comité.

Je profiterai donc de l'occasion, après avoir écouté l'intervention de la députée d'en face, pour lui dire à quel point je suis d'accord avec elle sur la plupart des points. Je tiens également à remercier non seulement le parti de la députée et la députée elle-même du bon travail qu'elle a consacré à ce dossier, mais aussi les députés du Bloc québécois, ceux du Parti conservateur et ceux de notre parti, de même que tous les gens qui ont travaillé avec beaucoup de patience et d'acharnement. Je suis également d'accord pour dire que parce que les négociations se sont déroulées au long de très nombreuses années, cet accord, considéré dans son contexte historique, survivra longtemps à tout le bruit et à la confusion qui ont entouré son adoption.

Recours au Règlement

Je suis très heureuse d'avoir pris part à un véritable processus qui changera l'histoire du pays. Je remercie la députée d'avoir exprimé certains des sentiments que beaucoup d'entre nous ressentons.

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, je remercie la députée de ses aimables paroles. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les députés libéraux, mais je pense que nous avons les mêmes opinions sur cette question. La députée a présidé le comité au cours d'audiences très difficiles. J'ai assisté à quelques unes seulement, mais je sais que lors d'autres audiences, il était très difficile de maintenir un certain ordre et un certain équilibre en face de l'opposition qui s'est manifestée. La députée a fait un excellent travail en présidant ces séances.

Aux séances auxquelles j'ai assisté, j'ai trouvé que les discussions, les questions et les débats étaient de nature excellente. Cela correspondait à ce que l'on pouvait s'attendre de mieux de la part de parlementaires dans l'exercice de leur travail. Ils ont écouté les critiques. Il y a eu des critiques, comme il y en a à propos de tout. Les réponses sérieuses qui ont été apportées aux questions étaient très importantes. On ne peut malheureusement pas en dire autant pour le Parti réformiste qui a joué à un tout autre jeu. Il cherchait à exécuter un article de son programme politique. Heureusement, au bout du compte, il n'a pas réussi à imposer sa volonté, et cet accord a été approuvé et finira pas prendre force de loi grâce au travail du comité et des députés à la Chambre. C'est une bonne chose.

* * *

• (1725)

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI DE CRÉDITS

M. John Williams (St. Albert, Réf.): Madame la Présidente, le temps file et nous procéderons au vote très bientôt. J'invoque le Règlement à propos du projet de loi de crédits dont la Chambre sera saisie plus tard aujourd'hui. Je vous renvoie d'abord au paragraphe 3(2) du projet de loi qui dit que «les dispositions des postes figurant aux annexes 1 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1^{er} avril 1999.»

Or, à la page 3 du projet de loi, plus précisément au paragraphe 6.(2), il est dit ceci:

6(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2001. Chaque paiement est imputé, selon l'ordre chronologique de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la Loi sur la gestion des finances publiques, annulée à la fin de l'exercice qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Madame la Présidente, comme vous le voyez, le paragraphe 6(2). . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Il conviendrait sans doute mieux que le député invoque le Règlement plus tard

Recours au Règlement

lorsque la question en cause sera soulevée à la Chambre. Pour l'instant, je ne pense pas que ce soit opportun.

M. John Williams: Madame la Présidente, il arrive souvent qu'il ne convient pas d'invoquer le Règlement du point de vue de la Présidence, mais il s'agit, en l'occurrence, d'une question qui doit faire l'objet d'un rappel au Règlement et qui pourrait exiger de la recherche, auquel cas la Présidence pourrait avoir besoin de temps supplémentaire pour pouvoir rendre une décision. Le vote aura lieu ce soir, et une fois que le timbre aura commencé à sonner, je n'aurai pas l'occasion d'invoquer le Règlement à cet égard et la Présidence n'aura pas le temps de faire des recherches. Par conséquent, je pense qu'il convient que vous m'entendiez maintenant.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): J'écouterai le député, mais je lui demanderai d'être très bref.

• (1730)

M. John Williams: Madame la Présidente, je vous remercie de votre décision. Je vais continuer. Comme on peut le constater, le paragraphe 6(2) prévoit que les crédits accordés par le projet de loi doivent être dépensés jusqu'au 31 mars 2001, même si le projet de loi entre d'office en vigueur le 1^{er} avril 1999. En somme, on nous demande d'affecter des crédits pour une période de deux ans.

Le commentaire 933 du Beauchesne énonce que:

Un budget des dépenses a pour objet de communiquer au Parlement les propositions budgétaires et extra-budgétaires du gouvernement pour l'exercice à venir.

Madame la Présidente, vous avez jugé, l'an dernier, sur un rappel au Règlement semblable, et je cite vos propres paroles, à la page 16065 du hansard:

L'autorisation de crédits pluriannuels prévue à l'annexe 2 est fondée sur une mesure législative que le Parlement a adoptée en 1998 et qui autorise Parcs Canada à reporter à la fin de l'exercice 2000-2001 le solde non dépensé de son budget en 1999-2000.

La différence avec ce projet de loi. . .

L'hon. David Anderson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le Parti réformiste essaie par tous les moyens de bloquer l'adoption du traité niska'a tout au long de ces débats. Néanmoins, le moment est venu pour le député conservateur de South Shore de prendre la parole.

Le député s'est fait dire d'être bref, que ses propos sont irrecevables, mais il continue quand même. Pourquoi lui permet-on de prendre le temps. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député présente ses arguments et il s'en tient rigoureusement à la question. Je pense que nous devons lui donner deux ou trois minutes de plus.

M. John Williams: Madame la Présidente, j'apprécie cette décision.

Je le répète, la différence dans le cas de ce projet de loi, c'est que l'article 6 ne parle pas d'un report, mais prévoit plutôt une période de dépenses de deux ans allant du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2001. Cela est contraire à nos procédures financières comme on l'explique au commentaire 933 de Beauchesne. Les Comptes publics du Canada doivent se reporter aux crédits votés par le Parlement s'ils veulent avoir un sens pour les parlementaires et en ce qui concerne les crédits qu'ils ont accordés à la Couronne. Si le Parlement approuve deux années ensemble, comment alors les parlementaires peuvent-ils bien examiner les dépenses pour une année financière?

J'essaie d'être très bref, madame la Présidente, mais je dois défendre cet argument complexe. Comme en témoigne la page 1903 du hansard de cette journée-là, le 24 avril 1996, le président du Conseil du Trésor a déclaré ce qui suit à la Chambre:

Par exemple, nous proposons de modifier la Loi sur la gestion des finances publiques afin de nous permettre d'avoir recours aux crédits pluriannuels. Si ces modifications sont approuvées, nous pourrions les appliquer aux trois nouveaux organismes, lorsqu'une telle souplesse est justifiée et appropriée.

Cependant, dans la décision que Votre Honneur avez rendue le 8 juin 1999, vous déclarez que les notions d'«année financière» et ainsi que de «loi de crédits annuelle» sont les pierres angulaires de notre processus financier parlementaire. Le gouvernement veut modifier nos pratiques et outrepasser ses pouvoirs en cherchant à obtenir des crédits pluriannuels.

De plus, le titre ne reflète pas ce que renferme le projet de loi. Il se lit ainsi: «Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2000». Pourtant, le projet de loi renferme le pouvoir particulier de dépenser jusqu'au 31 mars 2001 inclusivement et on ne dit nulle part qu'il s'agit de fonds reportés de l'année se terminant le 31 mars 2000. Le commentaire 626 de Beauchesne dit ceci:

Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne le contenu d'un projet de loi. Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre intégral.»

J'ai presque fini, madame la Présidente.

M. David Iftody: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a environ trois minutes et demie ou quatre minutes, vous avez interrompu le député, qui s'était lancé dans un discours fleuve, pour lui demander d'être bref et courtois envers le reste des députés.

Si le Règlement de la Chambre permet de croire qu'il peut faire ce genre de discours, pourriez-vous tout de même utiliser le pouvoir discrétionnaire de la présidence pour lui demander de conclure?

• (1735)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je suis convaincue que le député achève son intervention.

M. John Williams: Madame la Présidente, je vous remercie pour votre décision. Pour résumer, puisque, selon le commentaire

Initiatives ministérielles

626, le titre est un élément essentiel du projet de loi, le projet de loi contient une erreur et devrait être déclaré irrecevable parce qu'il inclut des crédits pour plus d'une année financière. Pourtant, le titre long nous porte à croire qu'il ne vise qu'une seule année financière.

Je vous demande donc de déclarer le projet de loi de crédits irrecevable parce qu'il contredit clairement les pratiques et les procédures de la Chambre, telles qu'expliquées dans notre Règlement et dans le Beauchesne.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La Présidence prendra la question en délibéré et fera part de sa décision au moment opportun.

* * *

LOI SUR L'ACCORD DÉFINITIF NISGA'A

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-9, Loi portant mise en vigueur de l'Accord définitif nisga'a soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, la députée de Vancouver-Est nous a fait un rappel historique très intéressant.

Pourrait-elle rappeler également qu'en 1990, le premier ministre du Canada, M. Mulroney, et le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, ont décidé que les droits des minorités n'étaient pas un sujet qui se prêtait à un référendum et qu'il ont donné une garantie à ce sujet?

Est-elle d'accord sur le fait que le principe constitutionnel de bonne foi, qui est judiciairement exécutoire, oblige les administrations actuelles à respecter leur engagement?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je répondrai brièvement parce que je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Ces commentaires sont excellents et je suis tout à fait d'accord sur le fait que les droits des minorités sont un sujet qui ne se prête pas à un référendum. Je m'en tiendrai à ceci parce que je crois que d'autres députés veulent prendre la parole.

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Madame la Présidente, j'ai une question très brève à poser et je suis convaincu que, compte tenu que la députée NPD connaît bien le dossier, elle sera en mesure de me répondre.

On sait que le traité dont la conclusion arrive maintenant est un traité qui a passé à travers une longue négociation, laquelle a été entreprise bien avant un référendum. Est-ce que la députée pourrait me répondre? Comment se fait-il que le peuple nisga'a, pour lequel je suis très heureux aujourd'hui, parce qu'il va voir la conclusion de ce traité arriver, comment se fait-il qu'il ait réussi à être mieux traité que le peuple du Québec?

[Traduction]

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, je pense qu'il vaut mieux laisser cette question pour un autre jour. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est le traité nisga'a et le processus qui a mené à ce traité. Le député aura, je pense, d'autres occasions de soulever d'autres questions. Je m'en tiendrai à cela car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Madame la Présidente, la journée a été longue. Nombre d'entre nous attendent depuis longtemps de prendre la parole à la Chambre concernant cette mesure législative très importante. Je suis certainement fier de parler du projet de loi C-9 au nom du Parti conservateur.

Au sujet de l'intervention éclairée et intelligente de la députée qui a pris la parole avant moi, j'aimerais dire que qu'elle ne vaut que ce que l'on sait.

Il est temps de débattre de la question. Il est même plus que temps d'en débattre. Nous avons parlé à la Chambre à de nombreuses reprises du fond du projet de loi sur les Nisga'as. Nous avons parlé de cette mesure législative. Nous avons parlé de son incidence sur les questions fiscales, sur la Charte des droits et libertés et sur la Constitution du Canada.

J'ai écouté le député de Skeena parler de la Constitution du Canada. Je l'ai écouté dire que cela modifie la Constitution du Canada. C'est précisément ce qui a été dit, et je l'ai entendu dire par d'autres députés.

● (1740)

J'invite les députés qui ont lu le texte de l'accord à se reporter à la page 19, où il est question de la Constitution du Canada. L'article 8 précise ceci: «L'Accord ne modifie pas la Constitution du Canada». Cette phrase a le mérite d'être claire et précise, et elle est pertinente à notre débat.

Le paragraphe 8(a) donne un complément d'information. Voilà ce sur quoi devrait porter le débat. Les députés devraient lire ce qui est écrit et les dispositions qui les fâchent. Il faudrait les soumettre à l'avis de la population. Qu'on laisse les Canadiens entendre les propos que l'on nous sert dans cette enceinte, pour qu'elle puisse prendre une décision réfléchie et éclairée. Je ne crains nullement de me fier au bon sens dont feront preuve les Canadiens quand ils auront entendu tous les arguments concernant cette affaire.

Je voudrais rappeler quelques-unes des dispositions de la mesure législative que les députés ont mal interprétées, à mon sens. Je vais également expliquer pourquoi, je pense, ces derniers les ont mal interprétées. Au paragraphe 8(a), on lit ceci:

L'Accord ne modifie pas la Constitution du Canada, notamment a) la répartition des pouvoirs entre le Canada et la Colombie-Britannique, b) l'identité de la Nation Nisga'a en tant que peuple autochtone du Canada au sens de la Loi constitutionnelle de 1982, et c) les articles 25 et 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Initiatives ministérielles

Plus loin, il est dit ceci:

La Charte canadienne des droits et libertés s'applique au gouvernement Nisga'a concernant toutes les questions relevant de son pouvoir, eu égard au caractère libre et démocratique du gouvernement Nisga'a tel qu'énoncé dans l'Accord.

La Charte des droits et libertés s'applique de la même façon à toutes les sociétés démocratique et gouvernements du pays. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Il n'y a aucun dessein caché. J'ai déjà dit au cours du débat que la terre ne s'ouvrira jamais pour englober la Colombie-Britannique.

D'autres discussions ont eu lieu sur ce projet de loi. Il est très important que nous poussions ces discussions plus loin, que nous les examinions très clairement et que nous les débattions.

Je ne vois aucun inconvénient à débattre ce projet de loi. Je le débattrai jusqu'à Pâques sans aucune difficulté, mais je veux le débattre. Je ne veux pas débattre une caricature de ce projet de loi qui, lorsque les choses vont bien, est trompeuse et, lorsqu'elles vont mal, détruit entièrement le dur travail commencé en 1887 par les Nisga'as, la Colombie-Britannique, les chefs nisga'as et les gouvernements qui se sont succédé au Canada. Les négociations qui ont été entamées de bonne foi.

Le projet de loi traite de toutes ces questions. Comme dans toute série de négociations, il faut faire des compromis. Les Nisga'as n'ont pas obtenu l'accord qu'ils ont demandé au départ, et peut-être le gouvernement n'a-t-il pas non plus obtenu celui qu'il voulait. Mais dans les négociations, nous nous sommes retrouvés avec un accord qui peut fonctionner. Le plus important, à mon avis, c'est que nous avons obtenu un accord qui offre une certaine souplesse. Il n'est pas coulé dans le béton constitutionnel dont nous entendons constamment parler. Cet accord est protégé par la Constitution du Canada. Il n'en fait pas partie.

Je ne sais pas combien de fois il faudra le répéter avant que quelqu'un tienne compte de cet argument. C'est facile de dire non. C'est facile de dire qu'on ne le croit pas, mais si l'on regarde les faits, se penche sur la mesure législative, discute de la question avec des experts et écoute les débats éclairés et intéressants qui ont eu lieu à la Chambre sur la question du traité, on comprendra mieux qu'il y a des points importants dans le traité qui pourraient servir de base à d'autres traités.

Il y a des parties de ce traité qui, à mon avis, devraient servir de base à la préparation d'autres traités au pays. Il y a des parties de ce traité que nous devrions utiliser comme modèle.

• (1745)

Il y a par exemple le fait que la Constitution du Canada doit avoir préséance. La Charte des droits et libertés a préséance. Les intérêts des femmes et des enfants sont protégés. Les Nisga'as seront propriétaires de leurs terres et ce, en fief simple, précisons le bien.

Il n'existe pas de fief simple commun. Je ne sais pas de quoi il s'agit. C'est une expression qui a été inventée de toutes pièces. C'est un des mythes qui entourent cette mesure législative qui a été lancé dans le débat par les députés qui l'ont utilisé et qui n'ont jamais eu à l'étayer. Ils peuvent se rasseoir après avoir pris la parole

et dire «C'est ce que j'ai dit et je n'ai pas besoin d'étayer mes paroles. Je n'ai pas besoin de défendre mes propos devant qui que ce soit.» J'ai défendu mes propos au sujet de ce projet de loi à maintes reprises et je suis très heureux de les défendre à nouveau.

La question de compétence est primordiale. Il importe que les parlementaires protègent la compétence de la Couronne. Ils doivent aussi protéger la compétence de la Colombie-Britannique. Vu que nous avons amorcé un processus d'élaboration de traité avec les premières nations du pays, il importe de protéger les compétences qui, dans l'avenir, examineront ce traité. Ce n'est pas un modèle, mais nous pouvons être satisfaits et fiers de nombreuses sections de ce traité et affirmer haut et fort que nous avons bien accompli notre devoir de parlementaires. Nous avons protégé les intérêts des Canadiens.

Nous avons redressé un tort historique causé aux Nisga'as depuis 1887, l'année où les chefs nisga'as se sont rendus en canot jusqu'à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Les députés devraient se représenter un peu cette image. Les chefs ont traîné leurs canots sur la plage, marché jusqu'à l'Assemblée législative, frappé à la porte, puis ils se sont fait refuser l'entrée. C'est incroyable.

Nous avons continué, en vertu de la Loi sur les Indiens et de certaines autres lois aussi, je crois, à limiter les possibilités des premières nations de ce pays.

Un député a parlé du projet de loi C-49. On trouve une idée inédite dans ce projet de loi C-49, à savoir que les premières nations seraient responsables, qu'elles assureraient le contrôle et la gestion des terres de leurs réserves. Certaines dispositions du projet de loi C-49 ont donné lieu à plusieurs causes, mais le principe est le suivant. Toute terre qui appartient à qui que ce soit, par exemple à une première nation, lui appartient de plein droit, et le propriétaire de cette terre peut en faire ce qu'il veut, pourvu qu'il obéisse aux lois du Canada et du territoire ou de la province où se trouvent ces terres, qu'il reconnaisse en avoir la gérance et qu'il assure la protection de l'environnement.

Aucun d'entre nous en cette enceinte ne possède un bilan parfait, qu'il s'agisse d'un groupe, d'un parti ou d'un particulier. Nous pouvons uniquement nous en remettre aux faits. Nous ne pouvons aborder qu'un point à la fois. C'est magnifique de regrouper tous ces points puis de les semer à tous vents pour voir lesquels vont résister. Cette façon de faire est à l'origine de craintes et d'insinuations et amène les Canadiens à se demander s'il y a là quelque chose de mal. Avons-nous adopté à la Chambre des communes du Canada une mesure législative qui ne protège pas les intérêts des Canadiens ordinaires? La réponse est un non catégorique. Cela ne s'est pas produit.

Il y a la question de compétence. Il y a aussi la très importante question du recouplement entre les Gitksan et les Nisga'as et du recouplement possible avec les Gitanyow.

J'étais présent à Smithers et j'ai écouté le débat. On a cité des passages du compte rendu de la rencontre plus tôt aujourd'hui. Je prie tout Canadien qui souhaite prendre connaissance de ce débat de

Initiatives ministérielles

se procurer le compte rendu et de le lire. Ils devraient lire l'ensemble des questions qui ont été posées au sujet d'un conflit ou de gestes de violence possibles. Tout a été fait pour essayer d'amener une première nation à s'opposer à une autre. On a cherché à créer de l'antagonisme entre Canadiens, entre collectivités et à semer les germes du mécontentement.

● (1750)

En qualité de propriétaire foncier et de cultivateur, j'ai souvent été mêlé à des litiges concernant des terres. Certains d'entre eux n'étaient pas très jolis. Ces litiges ont donné lieu à des mots durs, mais, personne n'a jamais eu l'intention de ne pas négocier un règlement juste et équitable pour tous.

Les Canadiens respectent la primauté du droit, tout comme les Nisga'as et la province de la Colombie-Britannique. En bout de piste, les points qui demeurent irrésolus dans cet accord seront réglés parce qu'il y a un processus à cette fin. Ce n'est pas un processus compliqué et il est clairement énoncé dans l'accord. Quel que soit le point abordé, c'est l'Accord définitif nisga'a qui prévaut. Même si cette disposition ne paraît pas dans le projet de loi du gouvernement, elle est dans l'accord définitif nisga'a est c'est cet accord qui a préséance.

Nous qui débattons l'accord, qui l'étudions depuis des mois, nous n'y voyons rien de fâcheux. Les députés ont parlé de 14 domaines où les Nisga'as auront plus de compétence que la Colombie-Britannique ou le gouvernement du Canada. Je propose à ces députés de relire l'accord, en particulier en ce qui a trait à ces 14 domaines. Il n'y a absolument rien de fâcheux dans cet accord. Aucune disposition n'enlève des droits aux Canadiens ordinaires. Il n'y a rien dans cet accord qui permet l'imposition sans représentation. De toute évidence, il serait faux de l'affirmer.

L'accord sur l'imposition avec le Canada et la Colombie-Britannique permettra au gouvernement nisga'a de lever des impôts auprès des nisga'as. Il n'autorise absolument pas le gouvernement nisga'a à imposer des Canadiens non nisga'as. C'est très simple. L'accord va jusqu'à déclarer que, dans le cas où un Nisga'a vend un élément de sa propriété à un Canadien non-nisga'a—car, encore une fois, le bien nisga'a est une propriété en fief simple et la bande ou un membre a le droit de vendre une parcelle de terre nisga'a, c'est la terre des Nisga'as, ils la possèdent—, il faut revenir à l'accord et le pouvoir d'imposition revient à la Colombie-Britannique, et non au gouvernement nisga'a. En aucune manière, ils ne peuvent avoir l'imposition sans représentation. C'est ainsi tout le temps.

La plupart d'entre nous étions ici l'autre soir et nous avons voté. Bien sûr, nous y étions pour le vote final. Les députés réformistes ont fait tout un plat de l'esprit de parti à ce sujet. J'ai compté les votes sur la motion n° 471. J'étais à la Chambre et je peux dire que 39 députés réformistes ont voté. Je crois que si nous regardons le compte rendu, le nombre des réformistes est encore plus élevé. Je sais que certains d'entre eux étaient fatigués et je le comprends. Il n'est pas impossible que certains députés aient raté le dernier vote, car c'était une situation éprouvante, cela ne fait aucun doute. Trente-neuf députés réformistes se sont prononcés. Je pense qu'au sein

du caucus réformiste, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes non plus. À mon avis, il y a là de graves problèmes.

Nous avons parlé de la question des compétences. Nous avons parlé d'un certain nombre de problèmes. Parlons un peu des pêches. Examinons les dispositions de l'accord qui concernent les pêches et qui accordent au gouvernement nisga'a 27 p. 100 du TPA sur la rivière Nass et 16 p. 100 de l'ensemble des TPA hauturiers.

Certains ont dit qu'il s'agit d'une pêche fondée sur des considérations raciales. J'en conviendrais si les Nisga'as étaient maîtres à 100 p. 100 de la pêche sur la rivière Nass. Dans la mesure où ce n'est pas le cas et où ils ne disposent pas de la totalité du TPA—27 p. 100 leur sont accordés—il ne saurait s'agir d'une pêche fondée sur des considérations raciales. D'autres personnes bénéficieront des programmes d'intendance établi par les Nisga'as.

● (1755)

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, disposer de 27 p. 100 de l'ensemble des prises de saumon dans la rivière Nass, c'est comme disposer de 27 p. 100 de rien du tout, à moins que le stock soit protégé, qu'il puisse se reproduire et que le gouvernement n'autorise pas la capture de saumons en haute mer et qu'ils puissent revenir dans les rivières pour y frayer. Si le stock de saumon double, 27 p. 100 de ce stock constituera une quantité très importante de saumon. Cependant, la quantité que représentent les 73 p. 100 qui restent pour les autres doublera elle aussi.

Il s'agit donc d'un accord très équitable dont l'élaboration a été longue et très difficile. Si nous utilisions cet accord comme modèle et que nous l'appliquions à tous les cours d'eau de la Colombie-Britannique, les prises autorisées dans le cadre de la pêche autochtone seraient maintenues à 27 p. 100. Ce pourcentage de prise pourrait être divisé entre cinq ou six bandes. Ce pourrait être davantage. Ça pourrait être 40 p. 100. C'est la raison d'être des négociations.

Ce n'est pas une pêche fondée sur la race. En tant que parlementaires, nous n'encourageons aucune forme d'apartheid. Dire de telles choses est tout à fait irresponsable, mal et trompeur.

Ce qui est incompréhensible au sujet de ce traité, c'est le nombre de personnes, à qui j'ai parlé, qui sont féroceement contre ce traité sans l'avoir lu. Ils ne le comprennent pas et n'ont pas entendu un seul mot du débat. Il y a des concessions de part et d'autre lors de négociations. Il y a toujours des concessions de part et d'autre lors d'un débat. Il est toujours possible de faire valoir un bon argument. Mais c'est beaucoup plus facile de se livrer à des attaques mesquines. C'est beaucoup plus facile de tenir des propos excessifs et de prétendre que ce traité tient de l'apartheid, autant de choses qui répugnent à la plupart des Canadiens. En entendant un député, qui devrait jouir du respect universel, employer ce mot combien de Canadiens n'auront pas la chair de poule ou ne seront pas horripilés? Je crois que tous les Canadiens auront cette réaction.

Or, ce traité répond à toutes les questions pertinentes relatives aux premières nations. C'est un hommage aux chefs nisga'as et à leurs prédécesseurs qui ont travaillé durement à ce traité. Je pense que c'est aussi un hommage au Parlement du Canada. Certes, il y

Initiatives ministérielles

avait quantité de députés qui étaient contre ce traité, mais là n'est pas le problème. Le problème réside dans le fait qu'il n'a pas fait l'objet d'un véritable débat et qu'il y a eu clôture. Je n'aurais pas de mal à en débattre jusqu'à Pâques. Et si ce n'était pas suffisant, encore bien plus longtemps.

Quand on répond aux questions une par une, quand on lit le traité, une bonne partie de cet argument tombe. On est moins porté à penser que les gens sont mauvais, qu'ils tentent de créer un fossé entre les divers secteurs de la société et qu'ils menacent de s'en prendre à des principes fondamentaux en politique.

Au nom du Parti conservateur, je suis heureux de souscrire à ce traité. Notre parti continuera d'appuyer le traité. J'espère que dans dix ans nous pourrions revenir sur le sujet et nous dire que c'était un bon traité.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du député et j'ai une question à lui poser concernant le traité et la propriété des terres. Qu'est-ce que le député peut dire aux Gitanyows à propos de leurs revendications territoriales qui souffriront de ce traité? Qu'a-t-il à leur dire maintenant que nous leur avons enlevé des terres?

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, en toute déférence pour les Gitanyows, je leur dirai ce que j'ai déjà dit, à savoir que les articles 33, 34 et 35 de l'accord prévoient des chevauchements. Le traité prévoit un règlement négocié et une indemnisation des Nisga'as de la part du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Colombie-Britannique en cas de perte de terres.

• (1800)

C'est énoncé très clairement. Le problème de chevauchement est reconnu dans l'Accord définitif niska'a. Il concerne un territoire de 1,5 kilomètres, ce qui représente une quantité appréciable de terrains pour des particuliers. Je respecte les deux parties en l'occurrence, et j'espère qu'elles vont s'asseoir et négocier un règlement acceptable pour les deux premières nations. Je fais remarquer en toute déférence que c'est exactement ce que j'ai dit aux chefs gitanyows qui ont très bien exposé leur cause.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, dans le cas de la mesure à l'étude, nous avons une de ces heureuses occasions où l'on peut atteindre deux objectifs valables en même temps; d'une part, des conditions économiques pragmatiques pour venir en aide à l'économie de la Colombie-Britannique, et de l'autre, un peuple qui recouvre sa dignité. Ces deux objectifs sont interreliés dans ce projet de loi. Nous allons voter sur ce projet de loi d'une seule voix.

M. Ken Epp: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me trompe peut-être, mais je crois que le ministre est en train de prononcer un discours. Il ne se rend peut-être pas compte que nous en sommes encore à la période des questions et des observations.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Nous allons clarifier cela tout de suite. Le ministre est-il en train de poser une question ou de présenter des observations?

L'hon. David Anderson: Madame la Présidente, vous m'avez donné la parole pour que je profite des dix dernières minutes du présent débat pour finir de présenter mes observations.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): J'ai bien peur d'avoir demandé s'il y avait des questions et des observations. Il reste 8 minutes à la période des questions et des observations suivant l'allocation du député de South Shore.

M. David Iftody (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'avoir siégé à ce comité et de nous avoir accompagné en Colombie-Britannique. Au cas où, par suite des mouvements de caméra, les téléspectateurs ne sauraient pas de quel parti est le député, je précise qu'il est du Parti progressiste conservateur, un parti qui appuie ce projet de loi depuis le début. Le député a accompli de l'excellent travail pour ses électeurs et je l'en félicite.

J'ai bien compris ce qu'il a dit, mais je voudrais qu'il fasse une analyse un peu plus approfondie. Il a parlé des mythes avancés par les réformistes, des choses ridicules et des sottises qu'ils ont dites et soutenues en dépit du fait que d'éminents constitutionnalistes canadiens ont affirmé que la charte s'applique et que la Constitution n'est en rien abrégée ni violée le moins par cette démarche.

Je demande au député quel est l'intérêt des réformistes de la Colombie-Britannique. Pourquoi insistent-ils là-dessus? Pourquoi s'en prennent-ils à cet accord? Qu'y a-t-il dans cet accord qui les pousse à s'y opposer même si 80 p. 100 des députés, et partant des électeurs canadiens, sont en faveur? Pourquoi font-ils cela?

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, je dois reconnaître que le député et moi-même avons eu de nombreuses discussions excellentes au sujet de cette mesure législative. Lorsque les libéraux affirment que nous avons fait une bonne chose, il y a anguille sous roche. Nous ne siégeons pas du même côté.

En toute déférence, il s'agissait, c'est évident, d'un traité sur lequel nous pouvions tous nous entendre. Ce qui est le plus merveilleux dans cette mesure législative, c'est que contrairement à ce qu'affirment les réformistes, un groupe de Canadiens n'aura pas plus de droits qu'un autre groupe. Les réformistes ont lancé ce ballon et lorsqu'ils ont vu que ça ne prenait pas, ils ont essayé à nouveau. Selon moi, ce traité ne fait pas cela.

Ce sont les craintes que les gens de l'est du Canada ont lorsqu'ils voient la situation très difficile à laquelle on assiste avec les Mi'kmaq relativement au traité de 1760. Ils craignent que cette situation ne soit pas réglée à l'amiable et que nous ne puissions pas parvenir à une solution négociée. Ce traité établit clairement les règles de la négociation. Comme le député l'a dit, il protège les intérêts des Canadiens. Il permet de faire payer des impôts aux membres des premières nations. Il fait en sorte que cette première nation ne soit pas assujettie à la Loi sur les Indiens, et tous les députés vont reconnaître que c'est une bonne chose. Je ne pense pas que même les réformistes puissent affirmer qu'il est mauvais que la nation niska'a ne soit plus assujettie à la Loi sur les Indiens.

Initiatives ministérielles

• (1805)

Ce que je crains relativement aux déformations de la vérité, c'est que l'on essaie de monter en épingle ce qui se passe en Nouvelle-Écosse. Il faut savoir que la situation en Nouvelle-Écosse découle du fait qu'il n'y a pas de traité, qu'aucun titre autochtone n'a été établi. Nous dépendons d'un document signé en 1760 qui fait une page et demie et qui permet de nombreuses interprétations. Réglons ces questions. Négocions une véritable autonomie gouvernementale pour les premières nations du pays. Comprendons bien que toutes les premières nations veulent être de véritables partenaires dans la fédération canadienne. Ainsi, ouvrons-leur la porte. Contrairement à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, ouvrons cette porte et faisons-les entrer.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Madame la Présidente, voilà, l'autosatisfaction est la base de la politique publique dans ce pays. Les autres partis se congratulent tous les uns les autres.

Le député ne tient aucunement compte des conseils que nous ont donnés les experts. Il est membre du comité et il a entendu les conseils de personnes telles que le professeur Stephen Scott, de la faculté de droit de l'Université McGill, M. Mel Smith, ex-conseiller en matière de constitution auprès de rien moins que trois premiers ministres de la Colombie-Britannique, M. Gordon Gibson, ex-chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique, M. Gordon Campbell, actuel chef de l'opposition officielle, le Parti libéral de la Colombie-Britannique, et le professeur Tom Flanagan, de l'Université d'Alberta. Ce sont des experts reconnus dans leur domaine et ils ont déclaré que cela constituait en effet une violation de la Constitution du Canada. Cela fait l'objet de deux procès en Colombie-Britannique intentés par le Parti libéral de la Colombie-Britannique—l'opposition officielle—et par la Fishery Survival Coalition. Or, le député prend la parole et ne tient aucunement compte de cela.

En plus des remarques qu'il a faites sur le Parti réformiste et des calomnies qu'il répand sur les députés réformistes, calomnie-t-il également ces experts? Les met-il tous dans le même sac que le Parti réformiste? Laisse-t-il entendre que ces experts en matière de constitution tentent délibérément de tromper les Canadiens en montant des fables?

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, la réponse est très simple. Deux affaires se trouvent actuellement devant la Cour suprême du Canada. La Cour rendra sa décision dans ces deux affaires. Dans quel sens ira la décision, je n'ai aucune crainte à ce sujet.

Je demande à quiconque suit ce débat ou s'y intéresse de vérifier ce qui a été dit. Il y a eu des arguments pour et des arguments contre. Ces arguments sont consignés. Aux gens de décider eux-mêmes. J'ai mon point de vue. Les gens ne sont peut-être pas d'accord avec moi, tant pis, mais je défendrai ma position jusqu'au bout. Si le député veut vérifier ce qui a été dit, qu'il le fasse, je l'y engage.

M. Derrek Konrad (Prince Albert, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais faire un bref commentaire. Le plus gros gaspillage

d'argent à la Chambre, ce sont les crédits alloués pour les recherches à l'intention des autres partis de l'opposition.

Une voix: C'est irrecevable.

M. Derrek Konrad: Il n'y a rien d'irrecevable à faire un juste commentaire.

Ils se basent uniquement sur les communiqués du gouvernement pour leurs recherches et pensent avoir fait quelque chose pour les Canadiens.

Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais ce qui me déçoit vraiment, c'est de voir les députés de l'opposition à la Chambre faire des salamalecs, se féliciter les uns les autres et qualifier cela de débat public.

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, je serai tout à fait honnête. Je n'ai jamais lu un communiqué du gouvernement et n'ai pas eu besoin de le faire. J'ai étudié la question et recueilli des renseignements à ce sujet. J'ai toujours défendu mon point de vue et continuerai de le faire.

Pour ce qui est de l'argument qu'il a commencé à faire en ce qui concerne la décision rendue dans l'affaire Marshall, l'issue sera toujours exactement la même qu'elle l'a été dans l'affaire Marshall tant que nous n'aurons pas de traités négociés dans ce pays. Un traité adopté en 1760 n'est plus approprié de nos jours. Nous devons nous asseoir et, dans l'intérêt de tous, traiter des graves questions dont nous sommes saisis de façon responsable.

• (1810)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, les cinq minutes qu'il me reste ne me permettent pas de terminer l'intervention que je souhaitais faire et qui décrit les grands bienfaits économiques qui découleront du climat de certitude rendu possible par le traité niska'a en Colombie-Britannique.

Il y a dans cette province deux grandes sources d'incertitude économique. La première, ce sont les regrettables politiques du gouvernement provincial d'allégeance néo-démocrate, et la deuxième est que les titres autochtones sont incertains dans de nombreuses régions de la province. Le traité niska'a est un grand progrès que nous faisons pour dissiper cette deuxième incertitude. Je l'accueille très favorablement au nom de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir économique de la province.

Il reste peu de temps pour parler, mais je dirai tout de même que les non-Niska'as savent depuis le début qu'une injustice a été commise envers les Niska'as. Permettez-moi d'évoquer l'histoire de ma propre famille.

Mon grand-père, né en 1880, était un jeune garçon lorsque, en 1887, les Tsimsean et les Niska'as sont venus à Victoria demander leurs terres. Plus tard, lorsque j'ai eu à peu près le même âge, il m'a raconté cette injustice, en s'appuyant sur son expérience et sur ce qu'il avait appris pendant son séjour dans le nord de la province. À cet époque, lorsque j'étais un jeune garçon il m'a convaincu, ce qui

Initiatives ministérielles

n'était pas bien difficile, qu'il y avait là une injustice à réparer. Après tout ce temps, je suis très fier d'être ici, à la Chambre, et d'avoir l'honneur d'être le dernier à intervenir dans ce débat, à titre de ministre principal de la Colombie-Britannique, et de dire que nous allons maintenant réparer une injustice commise il y a tant d'années.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce traité dans le feu de l'action, que non seulement les députés de l'opposition officielle seront amenés à regretter, mais dont ils seront également et profondément honteux dans les années à venir. Ils savent que si nous ne mettons pas en oeuvre ce traité qui a été étudié, débattu et analysé sous toutes ses coutures, réunion après réunion partout dans la province, au parlement de la Colombie-Britannique qui a tenu à ce sujet le plus long débat de son histoire, et dans cette Chambre même, heure après heure, nous n'aurons d'autre choix que celui de nous adresser directement aux tribunaux.

Il n'est plus possible de reprendre les négociations de zéro, ce que semblent souhaiter les réformistes dans l'espoir que les Nisga'as renonceront à certains des éléments qu'ils ont négociés et obtenus en bonne et due forme dans le cadre de ce processus.

Si nous ne souhaitons pas nous en remettre aux tribunaux et leur laisser le soin d'en décider, mais que nous préférons que la question soit réglée dans le cadre d'un débat équitable et d'une analyse honnête des positions des uns et des autres, ce qui fut d'ailleurs le cas, alors nous ferions mieux d'approuver ce traité. Voilà où le bât blesse en ce qui concerne le traité nisga'a à l'étude aujourd'hui.

[Français]

Le traité est juste et pratique. Il aidera à donner à la Colombie-Britannique la paix et la prospérité. Il aidera à la réconciliation qui fut trop longtemps reportée. Elle le fut pendant un siècle de trop.

[Traduction]

Comme l'ont déclaré les juges dans l'affaire Delgamuukw, nous sommes tous ici pour rester, aussi. . .

M. Richard M. Harris: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais vérifier s'il y a consentement unanime pour demander au ministre s'il sait que plus de 90 p. 100 des électeurs de sa circonscription s'opposent au traité Nisga'a.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. David Anderson: Madame la Présidente, c'est de toute évidence un élément de débat et c'est typique de l'attitude du Parti réformiste tout au long du débat, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois. Les réformistes ont saisi toutes les occasions qu'ils pouvaient de détourner l'attention de l'information concrète sur le traité parce qu'ils savent que, après un examen approfondi du traité, la population de la Colombie-Britannique sait qu'il est dans son meilleur intérêt. Nous le reconnaissons. Les réformistes ne veulent pas l'admettre. Ils essaient de cacher ce fait en ayant recours à de faux recourts au Règlement et à de faux. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 15, j'ai le devoir, conformément à l'ordre adopté le lundi 9 décembre 1999, d'interrompre les délibérations pour mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour disposer du projet de loi à l'étude en troisième lecture.

• (1815)

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Convoquez les députés.

• (1845)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 536)

POUR

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bertrand
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Blaikie	Bonwick
Bonin	Boudria
Borotsik	Brien
Bradshaw	Brown
Brisson	Bulte
Bryden	Calder
Caccia	Canuel
Cannis	Cardin
Caplan	Casey
Carroll	Cauchon
Catterall	Chan
Chamberlain	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Charbonneau	Clouthier
Chrétien (Saint-Maurice)	Collenette
Coderre	

Copps
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Dhaliwal
Discepolo
Doyle
Drouin
Duceppe
Dumas
Easter
Finlay
Fontana
Gagliano
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Gray (Windsor West)
Gruending
Guay
Harb
Harvey
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lebel
Leung
Limoges
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Manley
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Mercier
Milliken
Minna
Muise
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pillitteri
Power
Proctor
Proulx
Redman
Richardson
Robillard
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Sgro
Speller
St-Hilaire
Stewart (Brant)
Stoffer
Telegdi
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Volpe
Wasylycia-Leis
Willert

Cotler
Cullen
Davies
Debien
DeVillers
Dion
Dockrill
Dromisky
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duhamel
Earle
Eggleton
Folco
Fournier
Gagnon
Gauthier
Godfrey
Godin (Châteauguay)
Graham
Grose
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lalonde
Laurin
Lee
Lill
Lincoln
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marceau
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
McTeague
Ménard
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Pratt
Proud
Provenzano
Reed
Riis
Robinson
Rock
Sauvageau
Serré
Solomon
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Szabo
Thibeault
Torsney
Turp
Valeri
Venne
Wappel
Whelan
Wood—217

Décision de la présidence

CONTRE

Députés

Abbott	Anders
Bailey	Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Cadman
Casson	Chatters
Cummins	Duncan
Elley	Epp
Gilmour	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hanger	Harris
Hart	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Lowther	Lunn
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Nunziata
Obhrai	Pankiw
Penson	Keynolds
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Thompson (Wild Rose)
White (Langley—Abbotsford)	Williams—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Note de la rédaction: Les députés chantent Ô Canada.*]

* * *

● (1850)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI DE CRÉDITS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Avant de passer au prochain vote sur les crédits, je voudrais rendre une décision sur un rappel au Règlement soulevé par le député de St. Albert.

Le député a soulevé un point qu'il avait déjà abordé lors de l'étude du budget principal, en juin dernier. Le député s'inquiète parce que des crédits supplémentaires à l'étude aujourd'hui autorisent des dépenses pour le prochain exercice financier, celui de 2000-2001.

Comme je l'ai dit dans la décision que j'ai rendue à ce sujet le 8 juin 1999 et qui est consignée à la page 16065 du hansard, l'année financière va d'avril à mars. Le projet de loi de crédits annuel doit reposer sur les prévisions budgétaires auxquelles il se rapporte, et il doit être adopté par le Parlement pour couvrir les dépenses du gouvernement pendant cet exercice.

Je remercie le député d'avoir soulevé ce point plus tôt aujourd'hui pour que j'aie l'occasion de l'étudier. J'ai examiné avec soin le projet de loi de crédits dont la Chambre est saisie, et je suis convaincu qu'il repose effectivement sur les prévisions supplémentaires de l'exercice se terminant le 31 mars 2000. Comme le projet de loi de crédits précédent, il porte le titre abrégé «Loi de crédits n° 3 pour 1999-2000».

Les crédits

Ledit pouvoir d'affectation de crédits pluriannuels prévu à l'annexe 2 du projet de loi se fonde sur une loi approuvée par le Parlement en 1998, aux termes de laquelle Parcs Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont été autorisés à reporter à la fin de l'exercice 2000-2001 tout solde non dépensé à la fin de l'exercice 1999-2000.

C'était le cas au mois de juin dernier, et c'est aussi le cas maintenant. Cet argent est affecté à l'exercice 1999-2000. Il pourrait être complètement dépensé au cours du présent exercice, auquel cas les dépenses doivent être autorisées par un crédit pour cette année. Il s'agit d'un projet de loi de crédits annuels pour l'exercice 1999-2000.

Le député fait allusion au paragraphe 6(2) du projet de loi de crédits dont la Chambre est maintenant saisie et le compare au libellé du report que j'ai utilisé en juin relativement au projet de loi habilitante concernant Parcs Canada. À mon avis, le paragraphe 6(2) remplit le même objet que le paragraphe 6(2) du projet de loi C-86 du 8 juin 1999, à savoir refléter les autorisations accordées dans le projet de loi habilitante et un processus selon lequel les dépenses pluriannuelles ne sont pas appliquées de façon séquentielle à la loi de crédits applicable.

• (1855)

En conséquence, ce qui est énoncé à l'annexe 2 est déjà autorisé par le Parlement et n'est mentionné à l'article 2 du projet de loi qu'à titre d'information. Je juge donc que le projet de loi de crédits est recevable.

[Français]

J'aimerais remercier l'honorable député pour l'intérêt qu'il a démontré au sujet des travaux des subsides. Je l'encourage à continuer à être toujours aussi vigilant, et je l'en remercie.

* * *

[Traduction]

LES CRÉDITS

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A), 1999-2000

La Chambre reprend l'étude des crédits interrompue le 10 décembre.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur le crédit n° 1 qui est contesté et, conformément à l'ordre pris le jeudi 7 décembre 1999, le résultat de ce vote s'appliquera à toutes les autres motions qui devront être mises aux voix pour terminer l'étude des crédits.

M. John Nunziata: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Je voudrais parler de la motion que la Chambre a adoptée le 7 décembre et qui aurait pour effet d'appliquer le résultat d'un vote à quelques 120 votes concernant le budget supplémentaire

des dépenses. À mon avis, cela porterait atteinte au privilège des députés indépendants.

Les chefs des différents partis politiques représentés à la Chambre se sont réunis et ont décidé que le résultat du vote de leur parti politique respectif pouvait s'appliquer aux autres votes. Cette motion présume de la façon dont les députés indépendants voteront sur chaque motion dont la Chambre est saisie.

Pour cette raison, je pense qu'il y a atteinte au privilège, car comment la Chambre pourrait-elle savoir à l'avance comment je voterai sur les 120 motions dont elle est saisie?

En conclusion, théoriquement, je pense qu'il faut le consentement unanime pour éviter d'avoir à procéder à l'appel nominal pour chacun des votes et, si la Chambre a l'intention d'appliquer le résultat du vote à ceux concernant les autres motions, je pense qu'il faut le consentement unanime dans ce cas également.

Cela étant dit, dans l'esprit des Fêtes, je suis toutefois disposé à donner mon consentement pour que le résultat du vote puisse s'appliquer à tous les autres.

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 1.

• (1905)

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 537)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi

Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Le Président: Je déclare la motion n° 1 adoptée.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 7 décembre 1999, les motions restantes visant l'adoption du Budget supplémentaire des dépenses (A), la motion de première lecture du projet de loi de crédits et la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité plénier sont adoptées par application des résultats du même vote. En conséquence, le Budget supplémentaire des dépenses (A) est agréé, le projet de loi est lu pour la première fois, est lu pour la deuxième fois et est renvoyé au comité plénier.

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith

ADOPTION DU CRÉDIT N° 5A—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 2

Que le crédit 5a au montant de 468 000 \$, sous la rubrique AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 538)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)

Les crédits

Clouthier	Coderre	Duncan	Earle
Collette	Comuzzi	Elley	Epp
Copps	Cotler	Fournier	Gagnon
Cullen	DeVillers	Gauthier	Gilmour
Dhaliwal	Dion	Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Discepolo	Dromisky	Godin (Châteauguay)	Goldring
Drouin	Duhamel	Grewal	Grey (Edmonton North)
Easter	Eggleton	Gruending	Guay
Finlay	Folco	Guimond	Hanger
Fontana	Gagliano	Harris	Hart
Galloway	Godfrey	Harvey	Hill (Macleod)
Goodale	Graham	Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Gray (Windsor West)	Grose	Jaffer	Johnston
Guarnieri	Harb	Jones	Keddy (South Shore)
Harvard	Hubbard	Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Ianno	Iftody	Lalonde	Laurin
Jackson	Jennings	Lebel	Lill
Jordan	Karetak-Lindell	Loubier	Lowther
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Lunn	MacKay (Picou—Antigonish—Guysborough)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Mancini	Marceau
Kraft Sloan	Lastewka	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Lee	Leung	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Limoges	Lincoln	McDonough	McNally
Longfield	MacAulay	Ménard	Mercier
Mahoney	Malhi	Meredith	Mills (Red Deer)
Maloney	Manley	Morrison	Muise
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Nystrom	Obhrai
Matthews	McCormick	Pankiw	Penson
McGuire	McKay (Scarborough East)	Perron	Picard (Drummond)
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Plamondon	Power
McWhinney	Mifflin	Proctor	Reynolds
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Riis	Robinson
Minna	Mitchell	Rocheleau	Sauvageau
Murray	Myers	Schmidt	Scott (Skeena)
Nault	Normand	Solberg	Solomon
Nunziata	O'Brien (Labrador)	St-Hilaire	Stinson
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Stoffer	Strahl
Pagtakhan	Paradis	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Parrish	Patry	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Peterson	Pettigrew	Venne	Wasylcia-Leis
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	White (Langley—Abbotsford)	Williams—118
Pillitteri	Pratt		
Proud	Proulx		
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)	Lefebvre	Sekora
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 3

Que le crédit 10a au montant de 40 076 870 \$, sous la rubrique AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 3, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 539)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	

Les crédits

Beaumier	Bélaire	Bellehumeur	Benoit
Bélangier	Bellemare	Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bennett	Bertrand	ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua	Blondin-Andrew	Bigras	Blaikie
Bonin	Bonwick	Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Boudria	Bradshaw	Brien	Brisson
Brown	Bryden	Cadman	Canuel
Bulte	Caccia	Cardin	Casey
Calder	Cannis	Casson	Chatters
Caplan	Carroll	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Catterall	Cauchon	Cummins	Dalphondu-Guiral
Chamberlain	Chan	Davies	de Savoye
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)	Debien	Desrochers
Clouthier	Coderre	Dockrill	Doyle
Collenette	Comuzzi	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Copps	Cotler	Dumas	Duncan
Cullen	DeVillers	Earle	Elley
Dhaliwal	Dion	Epp	Fournier
Discepolo	Dromisky	Gagnon	Gauthier
Drouin	Duhamel	Gilmour	Girard-Bujold
Easter	Eggleton	Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Finlay	Folco	Goldring	Grewal
Fontana	Gagliano	Grey (Edmonton North)	Gruending
Galloway	Godfrey	Guay	Guimond
Goodale	Graham	Hanger	Harris
Gray (Windsor West)	Grose	Hart	Harvey
Guarnieri	Harb	Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Harvard	Hubbard	Hilstrom	Jaffer
Ianno	Iftody	Johnston	Jones
Jackson	Jennings	Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Jordan	Karetak-Lindell	Konrad	Lalonde
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Laurin	Lebel
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Lill	Loubier
Kraft Sloan	Lastewka	Lowther	Lunn
Lee	Leung	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Limoges	Lincoln	Marceau	Mark
Longfield	MacAulay	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mahoney	Malhi	Mayfield	McDonough
Maloney	Manley	McNally	Ménard
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Mercier	Meredith
Matthews	McCormick	Mills (Red Deer)	Morrison
McGuire	McKay (Scarborough East)	Muise	Nystrom
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Obhrai	Pankiw
McWhinney	Mifflin	Penson	Perron
Miliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Picard (Drummond)	Plamondon
Minna	Mitchell	Power	Proctor
Murray	Myers	Reynolds	Riis
Nault	Normand	Robinson	Rocheleau
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Sauvageau	Schmidt
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Scott (Skeena)	Solberg
Pagtakhan	Paradis	Solomon	St-Hilaire
Parrish	Patry	Stinson	Stoffer
Peterson	Pettigrew	Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Pillitteri	Pratt	Turp	Venne
Proud	Proulx	Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Provenzano	Redman	Williams—118	
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo	Lefebvre	Sekora
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor
et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:**

Motion n° 4

Que le crédit 15a au montant de 137 980 \$, sous la rubrique AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE—Commission canadienne du lait—Dépenses du programme,

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)

Alarie
Asselin
Bailey

Les crédits

du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

Whelan
Wood—149

Wilfert

(La motion n° 4, mise aux voix, est adoptée.)

CONTRE

(Vote n° 540)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Mathews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphon-DuGiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcyia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 20A—AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 5

Que le crédit 20a au montant de 27 072 272 \$, sous la rubrique AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE—Agence canadienne d'inspection des aliments—Dépenses de fonctionnement et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 5, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 541)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Hfody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt

Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Golding	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiv
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcyia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 6

Que le crédit 25a au montant de 6 040 629 \$, sous la rubrique AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE—Agence canadienne d'inspection des aliments—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 6, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 542)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)

O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

O'Reilly
Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	

Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU CANADA

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor
et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:**

Motion n° 7

Que le crédit 1a au montant de 219 056 271 \$, sous la rubrique AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU CANADA—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 7, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 543)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt

Les crédits

Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 8

Que le crédit 1a au montant de 23 157 750 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 8, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 544)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaltwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarmieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Htody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague

McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	

Riis	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—HÉRITAGE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 9

Que le crédit 5a au montant de 116 459 253 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 9, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 545)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley

Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borosik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphonso-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	

Les crédits

Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Prillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 50A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 10

Que le crédit 50a au montant de 494 000 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Musée canadien de la nature—Dépenses de fonctionnement et en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 10, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 546)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desroschers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark

Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Nystrom	Obhrai
Pankiw	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Power
Proctor	Reynolds
Riis	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 60A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 11

Que le crédit 60a au montant de 1 432 864 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Archives nationales du Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 11, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 547)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard

Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	

Les crédits

Kenney (Calgary Southeast)	Konrad	Dhaliwal	Dion
Lalonde	Laurin	Discepola	Dromisky
Lebel	Lill	Drouin	Duhamel
Loubier	Lowther	Easter	Eggleton
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Finlay	Folco
Mancini	Marceau	Fontana	Gagliano
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Galloway	Godfrey
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield	Goodale	Graham
McDonough	McNally	Gray (Windsor West)	Grose
Ménard	Mercier	Guarnieri	Harb
Meredith	Mills (Red Deer)	Harvard	Hubbard
Morrison	Muise	Ianno	Iftody
Nystrom	Obhrai	Jackson	Jennings
Pankiw	Penson	Jordan	Karetak-Lindell
Perron	Picard (Drummond)	Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Plamondon	Power	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Proctor	Reynolds	Kraft Sloan	Lastewka
Riis	Robinson	Lee	Leung
Rocheleau	Sauvageau	Limoges	Lincoln
Schmidt	Scott (Skeena)	Longfield	MacAulay
Solberg	Solomon	Mahoney	Malhi
St-Hilaire	Stinson	Maloney	Manley
Stoffer	Strahl	Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)	Matthews	McCormick
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp	McGuire	McKay (Scarborough East)
Venne	Wasylcia-Leis	McLellan (Edmonton West)	McTeague
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118	McWhinney	Mifflin

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 65A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 12

Que le crédit 65a au montant de 1 057 000 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Société du Centre national des Arts, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 12, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 548)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp

CONTRE

Députés

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier

Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 70A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 13

Que le crédit 70a au montant de 1 932 000 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Commission des champs de bataille nationaux—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 13, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 549)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew

Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)

Les crédits

Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

(Vote n° 550)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 75A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 14

Que le crédit 75a au montant de 500 000 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Commission de la capitale nationale—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 14, mise aux voix, est adoptée.)

Les crédits

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoie
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 80A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 15

Que le crédit 80a au montant de 45 350 000 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Commission de la capitale nationale—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 15, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 551)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knudson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Les crédits

Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

ADOPTION DU CRÉDIT 90A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 16

Que le crédit 90a au montant de 2 430 490 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Office nationale du film—Fonds renouvelable, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 16, mise aux voix, est adoptée.)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fourmier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

(Vote n° 552)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis

Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Wasylycia-Leis
Williams—118

White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 110A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 17

Que le crédit 110a au montant de 400 000 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Musée national des sciences et de la technologie—Dépenses de fonctionnement et en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 17, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 553)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Épp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne

Les crédits

Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 115A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 18

Que le crédit 115a au montant de 15 677 250 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Agences Parcs Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 18, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 554)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 125A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 19

Que le crédit 125a au montant de 4 497 500 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Commission de la fonction publique—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 19, mise aux voix, est adoptée.)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt

(Vote n° 555)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague

Les crédits

McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 130A—PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 20

Que le crédit 130a au montant de 732 950 \$, sous la rubrique PATRIMOINE CANADIEN—Condition féminine—Bureau de la coordinatrice—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 20, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 556)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisé
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guamieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi

Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 21

Que le crédit 1a au montant de 91 634 800 \$, sous la rubrique CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 21, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 557)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouther
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith

Les crédits

Ianno	Iftody	Konrad	Lalonde
Jackson	Jennings	Laurin	Lebel
Jordan	Karetak-Lindell	Lill	Loubier
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Lowther	Lunn
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Kraft Sloan	Lastewka	Marceau	Mark
Lee	Leung	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Limoges	Lincoln	Mayfield	McDonough
Longfield	MacAulay	McNally	Ménard
Mahoney	Malhi	Mercier	Meredith
Maloney	Manley	Mills (Red Deer)	Morrison
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Muise	Nystrom
Matthews	McCormick	Obhrai	Pankiw
McGuire	McKay (Scarborough East)	Penson	Perron
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Picard (Drummond)	Plamondon
McWhinney	Mifflin	Power	Proctor
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Reynolds	Riis
Minna	Mitchell	Robinson	Rocheleau
Murray	Myers	Sauvageau	Schmidt
Nault	Normand	Scott (Skeena)	Solberg
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Solomon	St-Hilaire
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Stinson	Stoffer
Pagtakhan	Paradis	Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Parrish	Patry	Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Peterson	Pettigrew	Turp	Venne
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Pillitteri	Pratt	Williams—118	
Proud	Proulx		
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis	Lefebvre	Sekora
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Willfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 22

Que le crédit 10a au montant de 100 617 900 \$, sous la rubrique CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 22, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 558)

POUR

CONTRE

Députés	
Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre

Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier

Les crédits

Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcyia-Leis
Williams—118

Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Ris
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—ENVIRONNEMENT

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 23

Que le crédit 1a au montant de 13 951 554 \$, sous la rubrique ENVIRONNEMENT—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 23, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 559)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick

Les crédits

Boudria	Bradshaw	Casson	Chatters
Brown	Bryden	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Bulte	Caccia	Cummins	Dalphondu-Guiral
Calder	Cannis	Davies	de Savoye
Caplan	Carroll	Debien	Desrochers
Catterall	Cauchon	Dockrill	Doyle
Chamberlain	Chan	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)	Dumas	Duncan
Clouthier	Coderre	Earle	Elley
Collenette	Comuzzi	Epp	Fournier
Copps	Cotler	Gagnon	Gauthier
Cullen	DeVillers	Gilmour	Girard-Bujold
Dhaliwal	Dion	Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Discepolo	Dromisky	Goldring	Grewal
Drouin	Duhamel	Grey (Edmonton North)	Gruending
Easter	Eggleton	Guay	Guimond
Finlay	Folco	Hanger	Harris
Fontana	Gagliano	Hart	Harvey
Galloway	Godfrey	Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Goodale	Graham	Hilstrom	Jaffer
Gray (Windsor West)	Grose	Johnston	Jones
Guarnieri	Harb	Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Harvard	Hubbard	Konrad	Lalonde
Ianno	Iftody	Laurin	Lebel
Jackson	Jennings	Lill	Loubier
Jordan	Karetak-Lindell	Lowther	Lunn
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Marceau	Mark
Kraft Sloan	Lastewka	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Lee	Leung	Mayfield	McDonough
Limoges	Lincoln	McNally	Ménard
Longfield	MacAulay	Mercier	Meredith
Mahoney	Malhi	Mills (Red Deer)	Morrison
Maloney	Manley	Muise	Nystrom
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Obhrai	Pankiw
Mathews	McCormick	Penson	Perron
McGuire	McKay (Scarborough East)	Picard (Drummond)	Plamondon
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Power	Proctor
McWhinney	Mifflin	Reynolds	Riis
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Robinson	Rocheleau
Minna	Mitchell	Sauvageau	Schmidt
Murray	Myers	Scott (Skeena)	Solberg
Nault	Normand	Solomon	St-Hilaire
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Stinson	Stoffer
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Pagtakhan	Paradis	Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Parrish	Patry	Turp	Venne
Peterson	Pettigrew	Wasylcyia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Williams—118	
Pillitteri	Pratt		
Proud	Proulx		
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—ENVIRONNEMENT

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 24

Que le crédit 5a au montant de 5 266 124 \$, sous la rubrique ENVIRONNEMENT—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 24, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 560)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo

Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—ENVIRONNEMENT

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 25

Que le crédit 10a au montant de 10 590 069 \$, sous la rubrique ENVIRONNEMENT—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 25, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 561)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Golding	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—ENVIRONNEMENT

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 26

Que le crédit 15a au montant de 384 550 \$, sous la rubrique ENVIRONNEMENT—Agence canadienne d'évaluation environnementale—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 26, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 562)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Hfody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Mathews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis

Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Ris
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—FINANCES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 27

Que le crédit 1a au montant de 3 821 100 \$, sous la rubrique FINANCES Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 27, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 563)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly

Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Ris
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	

Venne
White (Langley—Abbotsford)

Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 6A—FINANCES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 28

Que le crédit 6a au montant de 600 000 \$, sous la rubrique FINANCES Politiques économiques, sociales et financières, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 28, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 564)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand

Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer

Les crédits

Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—FINANCES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 29

Que le crédit 25a au montant de 2 076 257 \$, sous la rubrique FINANCES Vérificateur général—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 29, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 565)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	

Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre
Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—PÊCHES ET OCÉANS

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 30

Que le crédit 1a au montant de 99 167 647 \$, sous la rubrique PÊCHES ET OCÉANS Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 30, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 566)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick

McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron

Les crédits

Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—PÊCHES ET OCÉANS

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 31

Que le crédit 5a au montant de 7 201 000 \$, sous la rubrique PÊCHES ET OCÉANS Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 31, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 567)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVilliers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	

Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—PÊCHES ET OCÉANS

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 32

Que le crédit 10a au montant de 50 795 773 \$, sous la rubrique PÊCHES ET OCÉANS Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 32, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 568)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVilliers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)

Les crédits

Lalonde	Laurin	Cullen	DeVillers
Lebel	Lill	Dhaliwal	Dion
Loubier	Lowther	Discepola	Dromisky
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Drouin	Duhamel
Mancini	Marceau	Easter	Eggleton
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Finlay	Folco
Martn (Winnipeg Centre)	Mayfield	Fontana	Gagliano
McDonough	McNally	Galloway	Godfrey
Ménard	Mercier	Goodale	Graham
Meredith	Mills (Red Deer)	Gray (Windsor West)	Grose
Morrison	Muise	Guarnieri	Harb
Nystrom	Obhrai	Harvard	Hubbard
Pankiw	Penson	Ianno	Iftody
Perron	Picard (Drummond)	Jackson	Jennings
Plamondon	Power	Jordan	Karetak-Lindell
Proctor	Reynolds	Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Riis	Robinson	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knudson
Rocheleau	Sauvageau	Kraft Sloan	Lastewka
Schmidt	Scott (Skeena)	Lee	Leung
Solberg	Solomon	Limoges	Lincoln
St-Hilaire	Stinson	Longfield	MacAulay
Stoffer	Strahl	Mahoney	Malhi
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)	Maloney	Manley
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp	Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Venne	Wasylcia-Leis	Matthews	McCormick
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118	McGuire	McKay (Scarborough East)
		McLellan (Edmonton West)	McTeague
		McWhinney	Miffin
		Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
		Minna	Mitchell
		Murray	Myers
		Nault	Normand
		Nunziata	O'Brien (Labrador)
		O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
		Pagtakhan	Paradis
		Parrish	Patry
		Peterson	Pettigrew
		Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
		Pillitteri	Pratt
		Proud	Proulx
		Provenzano	Redman
		Reed	Richardson
		Robillard	Rock
		Saada	Scott (Fredericton)
		Serré	Sgro
		Speller	St. Denis
		St-Julien	Stewart (Brant)
		Stewart (Northumberland)	Szabo
		Telegdi	Thibeault
		Torsney	Ur
		Valeri	Vanclief
		Volpe	Wappel
		Whelan	Wilfert
		Wood—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 33

Que le crédit 1a au montant de 80 206 553 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 33, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 569)

POUR

Députés	
Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler

CONTRE

Députés	
Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borosik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley

Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Golding	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 34

Que le crédit 5a au montant de 43 875 400 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 34, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 570)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes

Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Bélar
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)

Les crédits

Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

(La motion n° 35, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 571)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Itody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 35

Que le crédit 10a au montant de 111 983 945 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

Les crédits

Volpe
Whelan
Wood—149

Wappel
Wilfert

Motion n° 36

Que le crédit 11a au montant de 45 000 000 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

(La motion n° 36, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 572)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 11A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Les crédits

Serré
 Speller
 St-Julien
 Stewart (Northumberland)
 Telegdi
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Whelan
 Wood—149

Sgro
 St. Denis
 Stewart (Brant)
 Szabo
 Thibeault
 Ur
 Vanclief
 Wappel
 Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
 Anders
 Bachand (Saint-Jean)
 Bellehumeur
 Bergeron
 ne—Pabok)
 Bigras
 Borotsik
 Brien
 Cadman
 Cardin
 Casson
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 Cummins
 Davies
 Debieu
 Dockrill
 Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
 Dumas
 Earle
 Epp
 Gagnon
 Gilmour
 Godin (Acadie—Bathurst)
 Goldring
 Grey (Edmonton North)
 Guay
 Hanger
 Hart
 Hill (Macleod)
 Hilstrom
 Johnston
 Keddy (South Shore)
 Konrad
 Laurin
 Lill
 Lowther
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
 Marceau
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Mayfield
 McNally
 Mercier
 Mills (Red Deer)
 Muise
 Obhrai
 Penon
 Picard (Drummond)
 Power
 Reynolds
 Robinson
 Sauvageau
 Scott (Skeena)
 Solomon
 Stinson
 Strahl
 Thompson (Wild Rose)
 Turp
 Wasylcia-Leis
 Williams—118

Alarie
 Asselin
 Bailey
 Benoit
 Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
 Bernier (Tobique—Mactaquac)
 Blaikie
 Breitzkreuz (Yorkton—Melville)
 Brison
 Canuel
 Casey
 Chatters
 Crête
 Dalphond-Guiral
 de Savoye
 Desrochers
 Doyle
 Duceppe
 Duncan
 Elley
 Fournier
 Gauthier
 Girard-Bujold
 Godin (Châteauguay)
 Grewal
 Gruending
 Guimond
 Harris
 Harvey
 Hill (Prince George—Peace River)
 Jaffer
 Jones
 Kenney (Calgary Southeast)
 Lalonde
 Lebel
 Loubier
 Lunn
 Mancini
 Mark
 Martin (Winnipeg Centre)
 McDonough
 Ménard
 Meredith
 Morrison
 Nystrom
 Pankiw
 Perron
 Plamondon
 Proctor
 Riis
 Rocheleau
 Schmidt
 Solberg
 St-Hilaire
 Stoffer
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)
 Venne
 White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 20A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 37

Que le crédit 20a au montant de 5 739 152 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Agence canadienne de développement international—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 37, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 573)

POUR

Députés

Adams
 Anderson
 Assadourian
 Axworthy
 Bakopanos
 Beaumier
 Bélanger
 Bennett
 Bevilacqua
 Bonin
 Boudria
 Brown
 Bulte
 Calder
 Caplan
 Catterall
 Chamberlain
 Charbonneau
 Clouthier
 Collenette
 Copps
 Cullen
 Dhaliwal
 Discepola
 Drouin
 Easter
 Finlay
 Fontana
 Gallaway
 Goodale
 Gray (Windsor West)
 Guarnieri
 Harvard
 Ianno
 Jackson
 Jordan
 Keyes
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Kraft Sloan
 Lee
 Limoges
 Longfield
 Mahoney
 Maloney
 Marleau
 Matthews
 McGuire
 McLellan (Edmonton West)
 McWhinney
 Milliken
 Minna
 Murray
 Nault
 Nunziata
 Alcock
 Assad
 Augustine
 Baker
 Barnes
 Bélair
 Bellemare
 Bertrand
 Blondin-Andrew
 Bonwick
 Bradshaw
 Bryden
 Caccia
 Cannis
 Carroll
 Cauchon
 Chan
 Chrétien (Saint-Maurice)
 Coderre
 Comuzzi
 Cotler
 DeVillers
 Dion
 Dromisky
 Duhamel
 Eggleton
 Folco
 Gagliano
 Godfrey
 Graham
 Grose
 Harb
 Hubbard
 Ifody
 Jennings
 Karetak-Lindell
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
 Knutson
 Lastewka
 Leung
 Lincoln
 MacAulay
 Malhi
 Manley
 Martin (LaSalle—Émard)
 McCormick
 McKay (Scarborough East)
 McTeague
 Mifflin
 Mills (Broadview—Greenwood)
 Mitchell
 Myers
 Normand
 O'Brien (Labrador)

Les crédits

O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 38

Que le crédit 25a au montant de 3 000 000 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Agence canadienne de développement international—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 38, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 574)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)

Les crédits

Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 30A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 39

Que le crédit 30a au montant de 89 482 266 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Agence canadienne de développement international—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 39, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 575)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoie
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarmieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley

Marleau
Mathews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 41A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 40

Que le crédit 41a au montant de 1 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Société pour l'expansion des exportations, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 40, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 576)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison

Les crédits

Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Kraft Sloan	Lastewka	Mancini	Marceau
Lee	Leung	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Limoges	Lincoln	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Longfield	MacAulay	McDonough	McNally
Mahoney	Malhi	Ménard	Mercier
Maloney	Manley	Meredith	Mills (Red Deer)
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Morrison	Muise
Matthews	McCormick	Nystrom	Obhrai
McGuire	McKay (Scarborough East)	Pankiw	Penson
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Perron	Picard (Drummond)
McWhinney	Mifflin	Plamondon	Power
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Proctor	Reynolds
Minna	Mitchell	Riis	Robinson
Murray	Myers	Rocheleau	Sauvageau
Nault	Normand	Schmidt	Scott (Skeena)
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Solberg	Solomon
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	St-Hilaire	Stinson
Pagtakhan	Paradis	Stoffer	Strahl
Parrish	Patry	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Peterson	Pettigrew	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Venne	Wasylcia-Leis
Pillitteri	Pratt	White (Langley—Abbotsford)	Williams—118
Proud	Proulx		
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 45A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	

Motion n° 41

Que le crédit 45a au montant de 4 307 000 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Centre de recherche pour le développement international, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 41, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 577)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion

Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Htody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcyia-Leis
Williams—118

Les crédits

Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 50A—AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 42

Que le crédit 50a au montant de 354 000 \$, sous la rubrique AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL—Commission mixte internationale—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 42, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 578)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumur
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier

Les crédits

Bélanger	Bellemare	Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bennett	Bertrand	ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua	Blondin-Andrew	Bigras	Blaikie
Bonin	Bonwick	Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Boudria	Bradshaw	Brien	Brisson
Brown	Bryden	Cadman	Canuel
Bulte	Caccia	Cardin	Casey
Calder	Cannis	Casson	Chatters
Caplan	Carroll	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Catterall	Cauchon	Cummins	Dalphondu-Guiral
Chamberlain	Chan	Davies	de Savoye
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)	Debien	Desrochers
Clouthier	Coderre	Dockrill	Doyle
Collenette	Comuzzi	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Copps	Cotler	Dumas	Duncan
Cullen	DeVillers	Earle	Elley
Dhaliwal	Dion	Epp	Fournier
Discepolo	Dromisky	Gagnon	Gauthier
Drouin	Duhamel	Gilmour	Girard-Bujold
Easter	Eggleton	Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Finlay	Folco	Goldring	Grewal
Fontana	Gagliano	Grey (Edmonton North)	Gruending
Galloway	Godfrey	Guay	Guimond
Goodale	Graham	Hanger	Harris
Gray (Windsor West)	Grose	Hart	Harvey
Guarnieri	Harb	Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Harvard	Hubbard	Hilstrom	Jaffer
Ianno	Iftody	Johnston	Jones
Jackson	Jennings	Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Jordan	Karetak-Lindell	Konrad	Lalonde
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)	Laurin	Lebel
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Lill	Loubier
Kraft Sloan	Lastewka	Lowther	Lunn
Lee	Leung	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Limoges	Lincoln	Marceau	Mark
Longfield	MacAulay	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mahoney	Malhi	Mayfield	McDonough
Maloney	Manley	McNally	Ménard
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Mercier	Meredith
Matthews	McCormick	Mills (Red Deer)	Morrison
McGuire	McKay (Scarborough East)	Muise	Nystrom
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Obhrai	Pankiw
McWhinney	Mifflin	Penson	Perron
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Picard (Drummond)	Plamondon
Minna	Mitchell	Power	Proctor
Murray	Myers	Reynolds	Riis
Nault	Normand	Robinson	Rocheleau
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Sauvageau	Schmidt
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Scott (Skeena)	Solberg
Pagtakhan	Paradis	Solomon	St-Hilaire
Parrish	Patry	Stinson	Stoffer
Peterson	Pettigrew	Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Pillitteri	Pratt	Turp	Venne
Proud	Proulx	Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Provenzano	Redman	Williams—118	
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur	Lefebvre	Sekora
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 43

Que le crédit 1a au montant de 1 774 105 \$, sous la rubrique GOUVERNEUR GÉNÉRAL—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 43, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 579)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)

Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—SANTÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 44

Que le crédit 1a au montant de 59 940 557 \$, sous la rubrique SANTÉ—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 44, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 580)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Miffin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Golding	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—SANTÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 45

Que le crédit 5a au montant de 7 285 972 \$, sous la rubrique SANTÉ—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 45, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 581)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis

Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Ris
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—SANTÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 46

Que le crédit 10a au montant de 682 526 \$, sous la rubrique SANTÉ—Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 46, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 582)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand

Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphonso-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	

Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—SANTÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 47

Que le crédit 15a au montant de 1 956 355 \$, sous la rubrique SANTÉ—Conseil de recherches médicales—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 47, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 583)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Tobique—Mactaquac)
ne—Pabok)	Blaikie
Bigras	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Borotsik	Brison
Brien	Canuel
Cadman	Casey
Cardin	Chatters
Casson	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Dalphond-Guiral
Cummins	de Savoye
Davies	Desrochers
Debien	Doyle
Dockrill	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duncan
Dumas	Elley
Earle	Fournier
Epp	Gauthier
Gagnon	Girard-Bujold
Gilmour	Godin (Châteauguay)
Godin (Acadie—Bathurst)	Grewal
Goldring	Gruending
Grey (Edmonton North)	Guimond
Guay	Harris
Hanger	Harvey
Hart	Hill (Prince George—Peace River)
Hill (Macleod)	Jaffer
Hilstrom	Jones
Johnston	Kennedy (Calgary Southeast)
Keddy (South Shore)	Lalonde
Konrad	Lebel
Laurin	Loubier
Lill	Lunn
Lowther	Mancini
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mark
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McDonough
Mayfield	Ménard
McNally	Meredith
Mercier	Morrison
Mills (Red Deer)	Nystrom
Muise	Pankiw
Obhrai	Perron
Penson	Plamondon
Picard (Drummond)	Proctor
Power	Riis
Reynolds	Rocheleau
Robinson	Schmidt
Sauvageau	
Scott (Skeena)	

Les crédits

Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcyia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 20A—SANTÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 48

Que le crédit 20a au montant de 26 100 000 \$, sous la rubrique SANTÉ—Conseil de recherches médicales—Subventions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 48, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 584)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaltwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarmieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Htody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague

McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	

Riis	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—SANTÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 49

Que le crédit 25a au montant de 533 769 \$, sous la rubrique SANTÉ—Coseil d'examen du prix des médicaments brevetés—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 49, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 585)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley

Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borosik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	

Les crédits

Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 50

Que le crédit 1a au montant de 41 158 557 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Services ministériels—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 50, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 586)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarmieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVilliers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier

Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisé
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcyia-Leis
Williams—118

Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutsen
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 51

Que le crédit 5a au montant de 61 197 045 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Investissement dans les ressources humaines et assurance—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 51, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 587)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier

Les crédits

Gagnon	Gauthier	Bakopanos	Barnes
Gilmour	Girard-Bujold	Beaumier	Bélaïr
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)	Bélanger	Bellemare
Golding	Grewal	Bennett	Bertrand
Grey (Edmonton North)	Gruending	Bevilacqua	Blondin-Andrew
Guay	Guimond	Bonin	Bonwick
Hanger	Harris	Boudria	Bradshaw
Hart	Harvey	Brown	Bryden
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)	Bulte	Caccia
Hilstrom	Jaffer	Calder	Cannis
Johnston	Jones	Caplan	Carroll
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)	Catterall	Cauchon
Konrad	Lalonde	Chamberlain	Chan
Laurin	Lebel	Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Lill	Loubier	Clouthier	Coderre
Lowther	Lunn	Collenette	Comuzzi
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini	Copps	Cotler
Marceau	Mark	Cullen	DeVillers
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)	Dhaliwal	Dion
Mayfield	McDonough	Discepolo	Dromisky
McNally	Ménard	Drouin	Duhamel
Mercier	Meredith	Easter	Eggleton
Mills (Red Deer)	Morrison	Finlay	Folco
Muise	Nystrom	Fontana	Gagliano
Obhrai	Pankiw	Galloway	Godfrey
Penson	Perron	Goodale	Graham
Picard (Drummond)	Plamondon	Gray (Windsor West)	Grose
Power	Proctor	Guarnieri	Harb
Reynolds	Riis	Harvard	Hubbard
Robinson	Rocheleau	Ianno	Iftody
Sauvageau	Schmidt	Jackson	Jennings
Scott (Skeena)	Solberg	Jordan	Karetak-Lindell
Solomon	St-Hilaire	Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Stinson	Stoffer	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)	Kraft Sloan	Lastewka
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Lee	Leung
Turp	Venne	Limoges	Lincoln
Whiteyca-Leis	White (Langley—Abbotsford)	Longfield	MacAulay
Williams—118		Mahoney	Malhi

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 52

Que le crédit 10a au montant de 207 418 952 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Investissement dans les ressources humaines et assurance—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 52, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 588)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit

Les crédits

(La motion n° 53, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 589)

POUR

Députés

Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 53

Que le crédit 15a au montant de 1 690 100 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Travail—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

Les crédits

Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Motion n° 54

Que le crédit 20a au montant de 13 664 716 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Sécurité du revenu—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

(La motion n° 54, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 590)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guamieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 20A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 55

Que le crédit 25a au montant de 309 152 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Conseil canadien des relations industrielles—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 55, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 591)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly

Les crédits

Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 35A—DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 56

Que le crédit 35a au montant de 569 911 \$, sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 56, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 592)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Blaikie
Brien	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Brisson
Cardin	Canuel
Casson	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Chatters
Cummins	Crête
Davies	Dalphond-Guiral
Debien	de Savoye
Dockrill	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Doyle
Dumas	Duceppe
Earle	Duncan
Epp	Elley
Gagnon	Fournier
Gilmour	Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)	Girard-Bujold
Goldring	Godin (Châteauguay)
Grey (Edmonton North)	Grewal
Guay	Gruending
Hanger	Guimond
Hart	Harris
Hill (Macleod)	Harvey
Hilstrom	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Jaffer
Keddy (South Shore)	Jones
Konrad	Kenney (Calgary Southeast)
Laurin	Lalonde
Lill	Lebel
Lowther	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Lunn
Marceau	Mancini
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mark
Mayfield	Martin (Winnipeg Centre)
McNally	McDonough
Mercier	Ménard
Mills (Red Deer)	Meredith
Muise	Morrison
Obhrai	Nystrom
Penson	Pankiw
Picard (Drummond)	Perron
Power	Plamondon
Reynolds	Proctor
Robinson	Riis
Sauvageau	Rocheleau
Scott (Skeena)	Schmidt
Solomon	Solberg
Stinson	St-Hilaire
Strahl	Stoffer
Thompson (Wild Rose)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp	Tremblay (Lac-Saint-Jean)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mills (Broadview—Greenwood)
	Mitchell

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 57

Que le crédit 1a au montant de 3 140 700 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 57, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 593)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhame
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick

Les crédits

McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turl
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 58

Que le crédit 5a au montant de 17 645 508 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Affaires indiennes et inuites—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 58, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 594)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Épp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka

Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 6A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 59

Que le crédit 6a au montant de 1 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Affaires indiennes et inuites—Prêts, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 59, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 595)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guamieri

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb

Les crédits

Harvard	Hubbard	Jones	Keddy (South Shore)
Ianno	Iftody	Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Jackson	Jennings	Lalonde	Laurin
Jordan	Karetak-Lindell	Lebel	Lill
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Loubier	Lowther
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen	Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Kraft Sloan	Lastewka	Mancini	Marceau
Lee	Leung	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Limoges	Lincoln	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Longfield	MacAulay	McDonough	McNally
Mahoney	Malhi	Ménard	Mercier
Maloney	Manley	Meredith	Mills (Red Deer)
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Morrison	Muise
Matthews	McCormick	Nystrom	Obhrai
McGuire	McKay (Scarborough East)	Pankiw	Penson
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Perron	Picard (Drummond)
McWhinney	Mifflin	Plamondon	Power
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Proctor	Reynolds
Minna	Mitchell	Riis	Robinson
Murray	Myers	Rocheleau	Sauvageau
Nault	Normand	Schmidt	Scott (Skeena)
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Solberg	Solomon
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	St-Hilaire	Stinson
Pagtakhan	Paradis	Stoffer	Strahl
Parrish	Patry	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Peterson	Pettigrew	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Venne	Wasylycia-Leis
Pillitteri	Pratt	White (Langley—Abbotsford)	Williams—118
Proud	Proulx		
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

[Français]

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 60

Que le crédit 10a au montant de 1 253 000 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Programme des affaires indiennes et inuites—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 60, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 596)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hangar	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	

Les crédits

Brown	Bryden	Cadman	Canuel
Bulte	Caccia	Cardin	Casey
Calder	Cannis	Casson	Chatters
Caplan	Carroll	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Catterall	Cauchon	Cummins	Dalphonde-Guiral
Chamberlain	Chan	Davies	de Savoye
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)	Debien	Desrochers
Clouthier	Coderre	Dockrill	Doyle
Collenette	Comuzzi	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Copps	Cotler	Dumas	Duncan
Cullen	DeVillers	Earle	Elley
Dhaliwal	Dion	Epp	Fournier
Discepola	Dromisky	Gagnon	Gauthier
Drouin	Duhamel	Gilmour	Girard-Bujold
Easter	Eggleton	Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Finlay	Folco	Goldring	Grewal
Fontana	Gagliano	Grey (Edmonton North)	Gruending
Galloway	Godfrey	Guay	Guimond
Goodale	Graham	Hanger	Harris
Gray (Windsor West)	Grose	Hart	Harvey
Guarnieri	Harb	Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Harvard	Hubbard	Hilstrom	Jaffer
Ianno	Iftody	Johnston	Jones
Jackson	Jennings	Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Jordan	Karetak-Lindell	Konrad	Lalonde
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Laurin	Lebel
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Lill	Loubier
Kraft Sloan	Lastewka	Lowther	Lunn
Lee	Leung	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Limoges	Lincoln	Marceau	Mark
Longfield	MacAulay	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mahoney	Malhi	Mayfield	McDonough
Maloney	Manley	McNally	Ménard
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Mercier	Meredith
Matthews	McCormick	Mills (Red Deer)	Morrison
McGuire	McKay (Scarborough East)	Muise	Nystrom
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Obhrai	Pankiw
McWhinney	Mifflin	Penson	Perron
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Picard (Drummond)	Plamondon
Minna	Mitchell	Power	Proctor
Murray	Myers	Reynolds	Riis
Nault	Normand	Robinson	Rocheleau
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Paradis	Schmidt
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Sauvageau	Solberg
Pagtakhan	Paradis	Scott (Skeena)	St-Hilaire
Parrish	Patry	Solomon	Stoffler
Peterson	Pettigrew	Stinson	Thompson (New Brunswick Southwest)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Strahl	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Pillitteri	Pratt	Thompson (Wild Rose)	Venne
Proud	Proulx	Turp	White (Langley—Abbotsford)
Provenzano	Redman	Wasylycia-Leis	
Reed	Richardson	Williams—118	
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 61

Que le crédit 15a au montant de 58 546 352 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Affaires indiennes et inuites—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

Les crédits(La motion n^o 61, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)*(Vote n^o 597)*

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)

Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 35A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 62

Que le crédit 35a au montant de 36 675 350 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Affaires du Nord—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 62, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 598)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Hfody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt

Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiv
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcyia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 50A—AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 63

Que le crédit 50a au montant de 42 000 \$, sous la rubrique AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Commission canadienne des affaires polaires—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 63, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 599)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)

O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

O'Reilly
Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	

Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 64

Que le crédit 1a au montant de 94 894 960 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 64, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 600)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers

Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (MacLeod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire

Les crédits

Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 65

Que le crédit 5a au montant de 49 708 000 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agrée.

(La motion n° 65, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 601)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Mathews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)

Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nyström
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	

Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 20A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 66

Que le crédit 20a au montant de 6 639 297 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Agence de promotion économique du Canada atlantique—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 66, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 602)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)

Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Grueuding
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw

Les crédits

Perron	Picard (Drummond)	Longfield	MacAulay
Plamondon	Power	Mahoney	Malhi
Proctor	Reynolds	Maloney	Manley
Riis	Robinson	Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Rocheleau	Sauvageau	Matthews	McCormick
Schmidt	Scott (Skeena)	McGuire	McKay (Scarborough East)
Solberg	Solomon	McLellan (Edmonton West)	McTeague
St-Hilaire	Stinson	McWhinney	Miffin
Stoffer	Strahl	Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)	Minna	Mitchell
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp	Murray	Myers
Venne	Wasylycia-Leis	Nault	Normand
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118	Nunziata	O'Brien (Labrador)
		O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
		Pagtakhan	Paradis
		Parrish	Patry
		Peterson	Pettigrew
		Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
		Pillitteri	Pratt
		Proud	Proulx
		Provenzano	Redman
		Reed	Richardson
		Robillard	Rock
		Saada	Scott (Fredericton)
		Serré	Sgro
		Speller	St. Denis
		St-Julien	Stewart (Brant)
		Stewart (Northumberland)	Szabo
		Telegdi	Thibeault
		Torsney	Ur
		Valeri	Vanclief
		Volpe	Wappel
		Whelan	Wilfert
		Wood—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 67

Que le crédit 25a au montant de 10 310 100 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Agence de promotion économique du Canada atlantique—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 67, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 603)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVilliers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	

Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Mercier
Mills (Red Deer)
Muisé
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre
Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 30A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 68

Que le crédit 30a au montant de 37 110 406 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Agence spatiale canadienne—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 68, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 604)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco

Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Grueiding
Guimond
Harris
Harvey

Les crédits

Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)	Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Hilstrom	Jaffer	Clouthier	Coderre
Johnston	Jones	Collenette	Comuzzi
Keddy (South Shore)	Kenny (Calgary Southeast)	Copps	Cotler
Konrad	Lalonde	Cullen	DeVillers
Laurin	Lebel	Dhaliwal	Dion
Lill	Loubier	Discepolo	Dromisky
Lowther	Lunn	Drouin	Duhamel
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini	Easter	Eggleton
Marceau	Mark	Finlay	Folco
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)	Fontana	Gagliano
Mayfield	McDonough	Galloway	Godfrey
McNally	Ménard	Goodale	Graham
Mercier	Meredith	Gray (Windsor West)	Grose
Mills (Red Deer)	Morrison	Guamieri	Harb
Muise	Nystrom	Harvard	Hubbard
Obhrai	Pankiw	Ianno	Iftody
Penson	Perron	Jackson	Jennings
Picard (Drummond)	Plamondon	Jordan	Karetak-Lindell
Power	Proctor	Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Reynolds	Riis	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Robinson	Rocheleau	Kraft Sloan	Lastewka
Sauvageau	Schmidt	Lee	Leung
Scott (Skeena)	Solberg	Limoges	Lincoln
Solomon	St-Hilaire	Longfield	MacAulay
Stinson	Stoffer	Mahoney	Malhi
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)	Maloney	Manley
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Turp	Venne	Matthews	McCormick
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)	McGuire	McKay (Scarborough East)
Williams—118		McLellan (Edmonton West)	McTeague
		McWhinney	Mifflin
		Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
		Minna	Mitchell
		Murray	Myers
		Nault	Normand
		Nunziata	O'Brien (Labrador)
		O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
		Pagtakhan	Paradis
		Parrish	Patry
		Peterson	Pettigrew
		Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
		Pillitteri	Pratt
		Proud	Proulx
		Provenzano	Redman
		Reed	Richardson
		Robillard	Rock
		Saada	Scott (Fredericton)
		Serré	Sgro
		Speller	St. Denis
		St-Julien	Stewart (Brant)
		Stewart (Northumberland)	Szabo
		Telegdi	Thibeault
		Torsney	Ur
		Valeri	Vanclief
		Volpe	Wappel
		Whelan	Wilfert
		Wood—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 40A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 69

Que le crédit 40a au montant de 4 625 000 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Agence spatiale canadienne—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 69, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 605)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley

Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 50A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 70

Que le crédit 50a au montant de 811 000 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Commission du droit d'auteur—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 70, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 606)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaire
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand

Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guamieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)

Les crédits

Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 55A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 71

Que le crédit 55a au montant de 1 313 646 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 71, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 607)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Les crédits

+CONTRE

Motion n° 72

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphon-D-Guiral
Davies	de Savoie
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 70A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Que le crédit 70a au montant de 13 926 810 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Conseil national de recherche du Canada—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 72, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 608)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Itody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knudson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Les crédits

Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

ADOPTION DU CRÉDIT 75A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 73

Que le crédit 75a au montant de 1 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Conseil national de recherche du Canada—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 73, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphonde-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fourmier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

(Vote n° 609)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 85A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 74

Que le crédit 85a au montant de 1 923 980 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nault

(Vote n° 610)

POUR

Députés

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Canniss
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand

(La motion n° 74, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

Les crédits

Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 90A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 75

Que le crédit 90a au montant de 37 941 076 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie—Subventions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 75, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	

(Vote n° 611)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 95A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 76

Que le crédit 95a au montant de 1 485 921 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Conseil de recherche en sciences humaines—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 76, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt

(Vote n° 612)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick

Les crédits

McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 100A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 77

Que le crédit 100a au montant de 15 125 000 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Conseil de recherche en sciences humaines—Subventions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 77, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron

(Vote n° 613)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Borshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay

Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Meredith
Morrison
Nyström
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Mills (Red Deer)
Muisé
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 110A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 78

Que le crédit 110a au montant de 33 545 757 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Statistique Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 78, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 614)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose

Les crédits

Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Ris
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 115A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 79

Que le crédit 115a au montant de 7 709 180 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 79, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Blaikie
Brien	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Brisson
Cardin	Canuel
Casson	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Chatters
Cummins	Crête
Davies	Dalphond-Guiral
Debien	de Savoye
Dockrill	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Doyle
Dumas	Duceppe
Earle	Duncan
Epp	Elley
Gagnon	Fournier
Gilmour	Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)	Girard-Bujold
Goldring	Godin (Châteauguay)
Grey (Edmonton North)	Grewal
Guay	Gruending
Hanger	Guimond
Hart	Harris
Hill (Macleod)	Harvey
Hilstrom	Hill (Prince George—Peace River)
	Jaffer

(Vote n° 615)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Canniss
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers

Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Les crédits

Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Grueing
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Ris
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 120A—INDUSTRIE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 80

Que le crédit 120a au montant de 33 501 900 \$, sous la rubrique INDUSTRIE—Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 80, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 616)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Belanger
Bennett
Bevilacqua

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Belair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier

Les crédits

Bonin	Bonwick	Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Boudria	Bradshaw	Brien	Brisson
Brown	Bryden	Cadman	Canuel
Bulte	Caccia	Cardin	Casey
Calder	Cannis	Casson	Chatters
Caplan	Carroll	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Catterall	Cauchon	Cummins	Dalphonde-Guiral
Chamberlain	Chan	Davies	de Savoye
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)	Debien	Desrochers
Clouthier	Coderre	Dockrill	Doyle
Collenette	Comuzzi	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Copps	Cotler	Dumas	Duncan
Cullen	DeVillers	Earle	Elley
Dhaliwal	Dion	Epp	Fournier
Discepola	Dromisky	Gagnon	Gauthier
Drouin	Duhamel	Gilmour	Girard-Bujold
Easter	Eggleton	Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Finlay	Folco	Goldring	Grewal
Fontana	Gagliano	Grey (Edmonton North)	Gruending
Galloway	Godfrey	Guay	Guimond
Goodale	Graham	Hanger	Harris
Gray (Windsor West)	Grose	Hart	Harvey
Guarnieri	Harb	Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Harvard	Hubbard	Hilstrom	Jaffer
Ianno	Iftody	Johnston	Jones
Jackson	Jennings	Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Jordan	Karetak-Lindell	Konrad	Lalonde
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Laurin	Lebel
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Lill	Loubier
Kraft Sloan	Lastewka	Lowther	Lunn
Lee	Leung	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Limoges	Lincoln	Marceau	Mark
Longfield	MacAulay	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mahoney	Malhi	Mayfield	McDonough
Maloney	Manley	McNally	Ménard
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Mercier	Meredith
Matthews	McCormick	Mills (Red Deer)	Morrison
McGuire	McKay (Scarborough East)	Muise	Nystrom
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Obhrai	Pankiw
McWhinney	Mifflin	Penson	Perron
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Picard (Drummond)	Plamondon
Minna	Mitchell	Power	Proctor
Murray	Myers	Reynolds	Riis
Nault	Normand	Robinson	Rocheleau
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Sauvageau	Schmidt
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Scott (Skeena)	Solberg
Pagtakhan	Paradis	Solomon	St-Hilaire
Parrish	Patry	Stinson	Stoffer
Peterson	Pettigrew	Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Pillitteri	Pratt	Turp	Venne
Proud	Proulx	Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Provenzano	Redman	Williams—118	
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur	Lefebvre	Sekora
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—JUSTICE

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 81

Que le crédit 1a au montant de 94 698 913 \$, sous la rubrique JUSTICE—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 81, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 617)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo

Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 82

Que le crédit 5a au montant de 27 162 000 \$, sous la rubrique JUSTICE—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 82, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 618)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Miffin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Golding	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 83

Que le crédit 10a au montant de 1 775 100 \$, sous la rubrique JUSTICE—Commission canadienne des droits de la personne—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 83, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 619)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Hfody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Mathews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis

Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne

*Les crédits*Wasylycia-Leis
Williams—118

White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 84

Que le crédit 15a au montant de 733 233 \$, sous la rubrique JUSTICE—Tribunal canadien des droits de la personne—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 84, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 620)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly

Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Prilliteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Venne
White (Langley—Abbotsford)

Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 30A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 85

Que le crédit 30a au montant de 1 270 100 \$, sous la rubrique JUSTICE—Cour fédérale du Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 85, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 621)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand

Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer

Les crédits

Thompson (New Brunswick Southwest) Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean) Turp
Venne Wasylcyia-Leis
White (Langley—Abbotsford) Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 40A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 86

Que le crédit 40a au montant de 2 792 070 \$, sous la rubrique JUSTICE—Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 86, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 622)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)

Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nyström
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	

Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcyia-Leis
Williams—118

McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 45A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 87

Que le crédit 45a au montant de 774 650 \$, sous la rubrique JUSTICE—Cour suprême du Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 87, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 623)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenny (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	

Les crédits

Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 50A—JUSTICE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 88

Que le crédit 50a au montant de 235 175 \$, sous la rubrique JUSTICE—Cour canadienne de l'impôt—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 88, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 624)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopoulos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith

Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanlief
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 89

Que le crédit 1a au montant de 758 372 230 \$, sous la rubrique DÉFENSE NATIONALE—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 89, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 625)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copp
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer

Les crédits

Johnston	Jones	Copps	Cotler
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)	Cullen	DeVillers
Konrad	Lalonde	Dhaliwal	Dion
Laurin	Lebel	Discepolo	Dromisky
Lill	Loubier	Drouin	Duhamel
Lowther	Lunn	Easter	Eggleton
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini	Finlay	Folco
Marceau	Mark	Fontana	Gagliano
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)	Galloway	Godfrey
Mayfield	McDonough	Goodale	Graham
McNally	Ménard	Gray (Windsor West)	Grose
Mercier	Meredith	Guarnieri	Harb
Mills (Red Deer)	Morrison	Harvard	Hubbard
Muise	Nystrom	Ianno	Iftody
Obhrai	Pankiw	Jackson	Jennings
Penson	Perron	Jordan	Karetak-Lindell
Picard (Drummond)	Plamondon	Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Power	Proctor	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Reynolds	Riis	Kraft Sloan	Lastewka
Robinson	Rocheleau	Lee	Leung
Sauvageau	Schmidt	Limoges	Lincoln
Scott (Skeena)	Solberg	Longfield	MacAulay
Solomon	St-Hilaire	Mahoney	Malhi
Stinson	Stoffer	Maloney	Manley
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)	Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Matthews	McCormick
Turp	Venne	McGuire	McKay (Scarborough East)
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)	McLellan (Edmonton West)	McTeague
Williams—118		McWhinney	Mifflin

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 90

Que le crédit 5a au montant de 68 442 771 \$, sous la rubrique DÉFENSE NATIONALE—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 90, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 626)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clothier	Coderre
Collenette	Comuzzi

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

CONTRE

Députés

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphonde-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe

mas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 91

Que le crédit 10a au montant de 1 \$, sous la rubrique DÉFENSE NATIONALE—Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 91, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 627)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes

Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)

Les crédits

Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

(La motion n° 92, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 628)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guamieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 92

Que le crédit 1a au montant de 38 809 393 \$, sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

Les crédits

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Blaikie
Brien	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Brison
Cardin	Canuel
Casson	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Chatters
Cummins	Crête
Davies	Dalphon-Duval
Debien	de Savoye
Dockrill	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Doyle
Dumas	Duceppe
Earle	Duncan
Epp	Elley
Gagnon	Fournier
Gilmour	Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)	Girard-Bujold
Goldring	Godin (Châteauguay)
Grey (Edmonton North)	Grewal
Guay	Gruending
Hanger	Guimond
Hart	Harris
Hill (Macleod)	Harvey
Hilstrom	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Jaffer
Keddy (South Shore)	Jones
Konrad	Kenney (Calgary Southeast)
Laurin	Lalonde
Lill	Lebel
Lowther	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Lunn
Marceau	Mancini
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mark
Mayfield	Martin (Winnipeg Centre)
McNally	McDonough
Mercier	Ménard
Mills (Red Deer)	Meredith
Muise	Morrison
Obhrai	Nystrom
Penson	Pankiw
Picard (Drummond)	Perron
Power	Plamondon
Reynolds	Proctor
Robinson	Riis
Sauvageau	Rocheleau
Scott (Skeena)	Schmidt
Solomon	Solberg
Stinson	St-Hilaire
Strahl	Stoffer
Thompson (Wild Rose)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylycia-Leis	Venne
Williams—118	White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

Motion n° 93

Que le crédit 5a au montant de 25 170 000 \$, sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 93, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 629)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guamieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Les crédits

Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 94

Que le crédit 15a au montant de 4 147 133 \$, sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES Commission de contrôle de l'énergie atomique—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 94, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 630)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly

Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Venne
White (Langley—Abbotsford)

Wasylcia-Leis
Williams—118

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 20A—RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 95

Que le crédit 20a au montant de 19 000 000 \$, sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES Énergie atomique du Canada Limitée—Dépenses de fonctionnement et en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 95, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Blaikie
Brien	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Brisson
Cardin	Canuel
Casson	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Chatters
Cummins	Crête
Davies	Dalphond-Guiral
Debien	de Savoye
Dockrill	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Doyle
Dumas	Duceppe
Earle	Duncan
Epp	Elley
Gagnon	Fournier
Gilmour	Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)	Girard-Bujold
Goldring	Godin (Châteauguay)
Grey (Edmonton North)	Grewal
Guay	Gruending
Hanger	Guimond
Hart	Harris
Hill (Macleod)	Harvey
Hilstrom	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Jaffer
Keddy (South Shore)	Jones
Konrad	Kenney (Calgary Southeast)
Laurin	Lalonde
Lill	Lebel
Lowther	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Lunn
Marceau	Mancini
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mark
Mayfield	Martin (Winnipeg Centre)
McNally	McDonough
Mercier	Ménard
Mills (Red Deer)	Meredith
Muise	Morrison
Obhrai	Nystrom
Penson	Pankiw
Picard (Drummond)	Perron
Power	Plamondon
Reynolds	Proctor
Robinson	Riis
Sauvageau	Rocheleau
Scott (Skeena)	Schmidt
Solomon	Solberg
Stinson	St-Hilaire
Strahl	Stoffer
Thompson (Wild Rose)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp	Tremblay (Lac-Saint-Jean)

(Vote n^o 631)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mills (Broadview—Greenwood)
	Mitchell

Les crédits

Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcyia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 22A—RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 96

Que le crédit 22a au montant de 11 000 000 \$, sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES Énergie atomique du Canada Limitée—Dépenses de fonctionnement et en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 96, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 632)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)

Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 97

Que le crédit 25a au montant de 1 217 150 \$, sous la rubrique RESSOURCES NATURELLES Office national de l'énergie—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 97, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 633)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung

Les crédits

Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Bigras	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Blaikie
Brien	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Brisson
Cardin	Canuel
Casson	Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Chatters
Cummins	Crête
Davies	Dalphond-Guiral
Debien	de Savoye
Dockrill	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Doyle
Dumas	Duceppe
Earle	Duncan
Epp	Elley
Gagnon	Fournier
Gilmour	Gauthier
Godin (Acadie—Bathurst)	Girard-Bujold
Goldring	Godin (Châteauguay)
Grey (Edmonton North)	Grewal
Guay	Gruending
Hanger	Guimond
Hart	Harris
Hill (Macleod)	Harvey
Hilstrom	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Jaffer
Keddy (South Shore)	Jones
Konrad	Kenney (Calgary Southeast)
Laurin	Lalonde
Lill	Lebel
Lowther	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Lunn
Marceau	Mancini
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mark
Mayfield	Martin (Winnipeg Centre)

McDonough	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Nystrom	Obhrai
Pankiw	Pankiw
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Power
Proctor	Reynolds
Riis	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 98

Que le crédit 1a au montant de 6 098 824 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 98, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 634)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Coder
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody

Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Miliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 99

Que le crédit 5a au montant de 932 565 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Centre canadien de gestion—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 99, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)

(Vote n° 635)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchoon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel

Les crédits

Easter	Eggleton	Godin (Châteauguay)	Goldring
Finlay	Folco	Grewal	Grey (Edmonton North)
Fontana	Gagliano	Gruending	Guay
Galloway	Godfrey	Guimond	Hanger
Goodale	Graham	Harris	Hart
Gray (Windsor West)	Grose	Harvey	Hill (Macleod)
Guarnieri	Harb	Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Harvard	Hubbard	Jaffer	Johnston
Ianno	Iftody	Jones	Keddy (South Shore)
Jackson	Jennings	Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Jordan	Karetak-Lindell	Lalonde	Laurin
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Lebel	Lill
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knudson	Loubier	Lowther
Kraft Sloan	Lastewka	Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Lee	Leung	Mancini	Marceau
Limoges	Lincoln	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Longfield	MacAulay	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Mahoney	Malhi	McDonough	McNally
Maloney	Manley	Ménard	Mercier
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Meredith	Mills (Red Deer)
Mathews	McCormick	Morrison	Moise
McGuire	McKay (Scarborough East)	Nystrom	Ohrai
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Pankiw	Penson
McWhinney	Mifflin	Perron	Picard (Drummond)
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Piamondon	Power
Minna	Mitchell	Proctor	Reynolds
Murray	Myers	Riis	Robinson
Nault	Normand	Rocheleau	Sauvageau
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Schmidt	Scott (Skeena)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Solberg	Solomon
Pagtakhan	Paradis	St-Hilaire	Stinson
Parrish	Patry	Stoffer	Strahl
Peterson	Pettigrew	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Pillitteri	Pratt	Venne	Wasylcia-Leis
Proud	Proulx	White (Langley—Abbotsford)	Williams—118
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 100

Que le crédit 10a au montant de 478 049 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Centre canadien de gestion—Secrétariat des conférences intergouvernementales du Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 100, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 636)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	

Les crédits

Bevilacqua	Blondin-Andrew	Brisson	Cadman
Bonin	Bonwick	Canuel	Cardin
Boudria	Bradshaw	Casey	Casson
Brown	Bryden	Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Bulte	Caccia	Crête	Cummins
Calder	Cannis	Dalphond-Guiral	Davies
Caplan	Carroll	de Savoye	Debien
Catterall	Cauchon	Desrochers	Dockrill
Chamberlain	Chan	Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)	Duceppe	Dumas
Clouthier	Coderre	Duncan	Earle
Collenette	Comuzzi	Elley	Epp
Copps	Cotler	Fournier	Gagnon
Cullen	DeVillers	Gauthier	Gilmour
Dhaliwal	Dion	Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Discepolo	Dromisky	Godin (Châteauguay)	Golding
Drouin	Duhamel	Grewal	Grey (Edmonton North)
Easter	Eggleton	Gruending	Guay
Finlay	Folco	Guimond	Hanger
Fontana	Gagliano	Harris	Hart
Galloway	Godfrey	Harvey	Hill (MacLeod)
Goodale	Graham	Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Gray (Windsor West)	Grose	Jaffer	Johnston
Guarnieri	Harb	Jones	Keddy (South Shore)
Harvard	Hubbard	Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Ianno	Ifody	Lalonde	Laurin
Jackson	Jennings	Label	Lill
Jordan	Karetak-Lindell	Louhier	Lowther
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)	Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Mancini	Marceau
Kraft Sloan	Lastewka	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Lee	Leung	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Limoges	Lincoln	McDonough	McNally
Longfield	MacAulay	Ménard	Mercier
Mahoney	Malhi	Meredith	Mills (Red Deer)
Maloney	Manley	Morrison	Muise
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Nystrom	Obhrai
Matthews	McCormick	Pankiw	Penson
McGuire	McKay (Scarborough East)	Perron	Picard (Drummond)
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Plamondon	Power
McWhinney	Mifflin	Proctor	Reynolds
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Riis	Robinson
Minna	Mitchell	Rocheleau	Sauvageau
Murray	Myers	Schmidt	Scott (Skeena)
Nault	Normand	Solberg	Solomon
Nunziata	O'Brien (Labrador)	St-Hilaire	Stinson
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Stoffer	Strahl
Pagtakhan	Paradis	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Parrish	Patry	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Peterson	Pettigrew	Venne	Wasylcia-Leis
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	White (Langley—Abbotsford)	Williams—118
Pillitteri	Pratt		
Proud	Proulx		
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel	Lefebvre	Sekora
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	

ADOPTION DE LA MOTION 15A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 101

Que le crédit 15a au montant de 15 371 850 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

Les crédits(La motion n^o 101, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:*(Vote n^o 637)*

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)

Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 102

Que le crédit 25a au montant de 445 600 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Commissaire aux langues officielles—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 102, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 638)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Les crédits

ADOPTION DU CRÉDIT 30A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 103

Que le crédit 30a au montant de 1 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Bureau du Canada pour le millénaire—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 103, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

(Vote n° 639)

CONTRE

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gaghiano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (MacLeod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Grunding
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Ris
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 55A—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 104

Que le crédit 55a au montant de 385 750 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Le Réseau du leadership—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 104, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 640)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly

Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Ris
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	

Les crédits

Venne
White (Langley—Abbotsford)

Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor
et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:**

Motion n° 105

Que le crédit 1a au montant de 123 138 676 \$, sous la rubrique TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 105, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 641)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphonso-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	

Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcyia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor
et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:**

Motion n^o 106

Que le crédit 10a au montant de 16 570 000 \$, sous la rubrique TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX—Société du Vieux-Port de Montréal Inc., du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 106, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 642)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)

Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw

Les crédits

Perron	Picard (Drummond)	Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Plamondon	Power	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Proctor	Reynolds	Kraft Sloan	Lastewka
Riis	Robinson	Lee	Leung
Rocheleau	Sauvageau	Limoges	Lincoln
Schmidt	Scott (Skeena)	Longfield	MacAulay
Solberg	Solomon	Mahoney	Malhi
St-Hilaire	Stinson	Maloney	Manley
Stoffer	Strahl	Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)	Matthews	McCormick
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp	McGuire	McKay (Scarborough East)
Venne	Wasylycia-Leis	McLellan (Edmonton West)	McTeague
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118	McWhinney	Mifflin

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 107

Que le crédit 1a au montant de 2 917 278 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 107, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 643)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini

CONTRE

Députés

Marceau
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Mayfield
 McNally
 Mercier
 Mills (Red Deer)
 Muise
 Obhrai
 Penson
 Picard (Drummond)
 Power
 Reynolds
 Robinson
 Sauvageau
 Scott (Skeena)
 Solomon
 Stinson
 Strahl
 Thompson (Wild Rose)
 Turp
 Wasylcia-Leis
 Williams—118

Mark
 Martin (Winnipeg Centre)
 McDonough
 Ménard
 Meredith
 Morrison
 Nystrom
 Pankiw
 Perron
 Plamondon
 Proctor
 Riis
 Rocheleau
 Schmidt
 Solberg
 St-Hilaire
 Stoffer
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)
 Venne
 White (Langley—Abbotsford)

Guamieri
 Harvard
 Ianno
 Jackson
 Jordan
 Keys
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Kraft Sloan
 Lee
 Limoges
 Longfield
 Mahoney
 Maloney
 Marleau
 Matthews
 McGuire
 McLellan (Edmonton West)
 McWhinney
 Milliken
 Minna
 Murray
 Nault
 Nunziata
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Pagtakhan
 Parrish
 Peterson
 Phinney
 Pillitteri
 Proud
 Provenzano
 Reed
 Robillard
 Saada
 Serré
 Speller
 St-Julien
 Stewart (Northumberland)
 Telegdi
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Whelan
 Wood—149

Les crédits

Harb
 Hubbard
 Iftody
 Jennings
 Karetak-Lindell
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
 Knutson
 Lastewka
 Leung
 Lincoln
 MacAulay
 Malhi
 Manley
 Martin (LaSalle—Émard)
 McCormick
 McKay (Scarborough East)
 McTeague
 Miffin
 Mills (Broadview—Greenwood)
 Mitchell
 Myers
 Normand
 O'Brien (Labrador)
 O'Reilly
 Paradis
 Patry
 Pettigrew
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Pratt
 Proulx
 Redman
 Richardson
 Rock
 Scott (Fredericton)
 Sgro
 St. Denis
 Stewart (Brant)
 Szabo
 Thibeault
 Ur
 Vanclief
 Wappel
 Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 108

Que le crédit 10a au montant de 4 248 143 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Service canadien du renseignement de sécurité—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 108, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 644)

POUR

Députés

Adams
 Anderson
 Assadourian
 Axworthy
 Bakopanos
 Beaumier
 Bélanger
 Bennett
 Bevilacqua
 Bonin
 Boudria
 Brown
 Bulte
 Calder
 Caplan
 Catterall
 Chamberlain
 Charbonneau
 Clouthier
 Collenette
 Copps
 Cullen
 Dhaliwal
 Discepolo
 Drouin
 Easter
 Finlay
 Fontana
 Gallaway
 Goodale
 Gray (Windsor West)

Alcock
 Assad
 Augustine
 Baker
 Barnes
 Bélaïr
 Bellemare
 Bertrand
 Blondin-Andrew
 Bonwick
 Bradshaw
 Bryden
 Caccia
 Cannis
 Carroll
 Cauchon
 Chan
 Chrétien (Saint-Maurice)
 Coderre
 Comuzzi
 Cotler
 DeVillers
 Dion
 Dromisky
 Duhamel
 Eggleton
 Folco
 Gagliano
 Godfrey
 Graham
 Grose

Abbott
 Anders
 Bachand (Saint-Jean)
 Bellehumeur
 Bergeron
 ne—Pabok)
 Bigras
 Borotsik
 Brien
 Cadman
 Cardin
 Casson
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 Cummins
 Davies
 Debien
 Dockrill
 Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
 Dumas
 Earle
 Epp
 Gagnon
 Gilmour
 Godin (Acadie—Bathurst)
 Goldring
 Grey (Edmonton North)
 Guay
 Hanger
 Hart
 Hill (Macleod)
 Hilstrom

CONTRE

Députés

Alarie
 Asselin
 Bailey
 Benoit
 Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
 Bernier (Tobique—Mactaquac)
 Blaikie
 Breitreuz (Yorkton—Melville)
 Brison
 Canuel
 Casey
 Chatters
 Crête
 Dalphond-Guiral
 de Savoye
 Desrochers
 Doyle
 Duceppe
 Duncan
 Elley
 Fournier
 Gauthier
 Girard-Bujold
 Godin (Châteauguay)
 Grewal
 Gruending
 Guimond
 Harris
 Harvey
 Hill (Prince George—Peace River)
 Jaffer

Les crédits

Johnston	Jones	Calder	Cannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)	Caplan	Carroll
Konrad	Lalonde	Catterall	Cauchon
Laurin	Lebel	Chamberlain	Chan
Lill	Loubier	Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Lowther	Lunn	Clouthier	Coderre
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini	Collenette	Comuzzi
Marceau	Mark	Copps	Cotler
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)	Cullen	DeVillers
Mayfield	McDonough	Dhaliwal	Dion
McNally	Ménard	Discepolo	Dromisky
Mercier	Meredith	Drouin	Duhamel
Mills (Red Deer)	Morrison	Easter	Eggleton
Muise	Nystrom	Finlay	Folco
Obhrai	Pankiw	Fontana	Gagliano
Penson	Perron	Galloway	Godfrey
Picard (Drummond)	Plamondon	Goodale	Graham
Power	Proctor	Gray (Windsor West)	Grose
Reynolds	Riis	Guarnieri	Harb
Robinson	Rocheleau	Harvard	Hubbard
Sauvageau	Schmidt	Ianno	Ifody
Scott (Skeena)	Solberg	Jackson	Jennings
Solomon	St-Hilaire	Jordan	Karetak-Lindell
Stinson	Stoffer	Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)	Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Kraft Sloan	Lastewka
Turp	Venne	Lee	Leung
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)	Limoges	Lincoln
Williams—118		Longfield	MacAulay
		Mahoney	Malhi
		Maloney	Manley
		Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
		Matthews	McCormick
		McGuire	McKay (Scarborough East)
		McLellan (Edmonton West)	McTeague
		McWhinney	Mifflin
		Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
		Minna	Mitchell
		Murray	Myers
		Nault	Normand
		Nunziata	O'Brien (Labrador)
		O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
		Pagtakhan	Paradis
		Parrish	Patry
		Peterson	Pettigrew
		Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
		Pillitteri	Pratt
		Proud	Proulx
		Provenzano	Redman
		Reed	Richardson
		Robillard	Rock
		Saada	Scott (Fredericton)
		Serré	Sgro
		Speller	St. Denis
		St-Julien	Stewart (Brant)
		Stewart (Northumberland)	Szabo
		Telegdi	Thibeault
		Torsney	Ur
		Valeri	Vanclief
		Volpe	Wappel
		Whelan	Wilfert
		Wood—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 109

Que le crédit 15a au montant de 42 963 667 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Service correctionnel—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 109, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 645)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill

CONTRE

Députés

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalmond-Guiral
de Savoye
Desroschers
Doyle

Les crédits

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penon	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 25A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 110

Que le crédit 25a au montant de 1 073 637 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Commission nationale des libérations conditionnelles—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 110, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 646)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick

Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel

Les crédits

Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylucia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 35A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 111

Que le crédit 35a au montant de 52 545 571 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Gendarmerie royale du Canada—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 111, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 647)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guamieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Les crédits

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 40A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 112

Que le crédit 40a au montant de 4 734 000 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Gendarmerie royale du Canada—Dépenses en capital, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 112, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 648)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson

Les crédits

Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés	
Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 50A—SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 113

Que le crédit 50a au montant de 3 163 512 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL—Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada—Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 113, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 649)

POUR

Députés	
Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Coduzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly

Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Venne
White (Langley—Abbotsford)

Wasylcia-Leis
Williams—118

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 114

Que le crédit 1a au montant de 22 224 700 \$, sous la rubrique CONSEIL DU TRÉSOR—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 114, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisse
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)

(Vote n° 650)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumur
Belanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guamieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand

Les crédits

Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 115

Que le crédit 10a au montant de 4 082 500 \$, sous la rubrique CONSEIL DU TRÉSOR—Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 115, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	

(Vote n° 651)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutsen
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 15A—CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 116

Que le crédit 15a au montant de 199 429 230 \$, sous la rubrique CONSEIL DU TRÉSOR—Conventions collectives, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 116, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt

(Vote n° 652)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague

Les crédits

McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylycia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 1A—ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 117

Que le crédit 1a au montant de 8 662 302 \$, sous la rubrique ANCIENS COMBATTANTS Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 117, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor

(Vote n° 653)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarmieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley

Marleau
Mathews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

ADOPTION DU CRÉDIT 5A—ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n° 118

Que le crédit 5a au montant de 3 500 000 \$, sous la rubrique ANCIENS COMBATTANTS Subventions et contributions, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n° 118, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 654)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisé
Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison

Les crédits

Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis
St-Julien	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphondu-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	

Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Nystrom	Obhrai
Pankiw	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Piamondon	Power
Proctor	Reynolds
Riis	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Venne	Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre	Sekora
----------	--------

ADOPTION DU CRÉDIT 10A—ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Motion n^o 119

Que le crédit 10a au montant de 785 928 \$, sous la rubrique ANCIENS COMBATTANTS Dépenses du programme, du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit agréé.

(La motion n^o 119, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 655)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Canniss
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard

Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Willfert

Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Les crédits

Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muise
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

[Traduction]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, à l'exception de tout crédit adopté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

CONTRE

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers
Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones

(Vote n° 656)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano

Les crédits

Galloway	Godfrey	Guimond	Hanger
Goodale	Graham	Harris	Hart
Gray (Windsor West)	Grose	Harvey	Hill (Macleod)
Guarmier	Harb	Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Harvard	Hubbard	Jaffer	Johnston
Ianno	Ifody	Jones	Keddy (South Shore)
Jackson	Jennings	Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Jordan	Karetak-Lindell	Lalonde	Laurin
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Lebel	Lill
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Loubier	Lowther
Kraft Sloan	Lastewka	Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Lee	Leung	Mancini	Marceau
Limoges	Lincoln	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Longfield	MacAulay	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Mahoney	Malhi	McDonough	McNally
Maloney	Manley	Ménard	Mercier
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Meredith	Mills (Red Deer)
Matthews	McCormick	Morrison	Muise
McGuire	McKay (Scarborough East)	Nystrom	Obhrai
McLellan (Edmonton West)	McTeague	Pankiw	Penson
McWhinney	Mifflin	Perron	Picard (Drummond)
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Plamondon	Power
Minna	Mitchell	Proctor	Reynolds
Murray	Myers	Riis	Robinson
Nault	Normand	Rocheleau	Sauvageau
Nunziata	O'Brien (Labrador)	Schmidt	Scott (Skeena)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Solberg	Solomon
Pagtakhan	Paradis	St-Hilaire	Stinson
Parrish	Patry	Stoffer	Strahl
Peterson	Pettigrew	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Turp
Pillitteri	Pratt	Venne	Wasylcia-Leis
Proud	Proulx	White (Langley—Abbotsford)	Williams—118
Provenzano	Redman		
Reed	Richardson		
Robillard	Rock		
Saada	Scott (Fredericton)	Lefebvre	Sekora
Serré	Sgro		
Speller	St. Denis		
St-Julien	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Wappel		
Whelan	Wilfert		
Wood—149			

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

L'hon. Lucienne Robillard propose: que le projet de loi C-21, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2000, soit lu pour la première fois.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois.)

L'hon. Lucienne Robillard propose: que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 657)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Golding	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	

Collenette
Coppes
Cullen
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Easter
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lee
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Milliken
Minna
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proud
Provenzano
Reed
Robillard
Saada
Serré
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Eggleton
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Ifody
Jennings
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur
Bergeron
ne—Pabok)
Bigras
Borotsik
Brien
Cadman
Cardin
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins
Davies
Debien
Dockrill

Alarie
Asselin
Bailey
Benoit
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brison
Canuel
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
Desrochers

Les crédits

Doyle
Duceppe
Duncan
Elley
Fournier
Gauthier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Gruending
Guimond
Harris
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Jones
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunn
Mancini
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Meredith
Morrison
Nystrom
Pankiw
Perron
Plamondon
Proctor
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
White (Langley—Abbotsford)

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Earle
Epp
Gagnon
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guay
Hanger
Hart
Hill (Macleod)
Hilstrom
Johnston
Keddy (South Shore)
Konrad
Laurin
Lill
Lowther
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Muisé
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Power
Reynolds
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solomon
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—118

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Milliken.)

Le président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 7 décembre 1999, les articles 1 à 7, les annexes 1 et 2, le préambule, le titre, le projet de loi et la motion que je présente et dont je fais rapport sont adoptés par application du résultat du vote précédent sur la motion n^o 1.

M. John Williams: Monsieur le Président, la présidente du Conseil du Trésor pourrait-elle confirmer que ce projet de loi respecte la forme habituelle?

L'hon. Lucienne Robillard: Monsieur le Président, la forme de ce projet de loi est la même que celle qui a été adoptée au cours de la précédente période d'octroi des crédits, y compris l'annexe séparée concernant les agences avec crédits pluriannuels.

(Les articles 1 à 7 sont adoptés.)

Les crédits

(Les annexes 1 et 2 sont adoptées.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Lucienne Robillard propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 658)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarmieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro

Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

L'hon. Lucienne Robillard propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 659)

POUR

Députés	Députés
Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Normand
Nunziata	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proud	Proulx
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Speller	St. Denis

St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—149

Les crédits

Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras	Blaikie
Borosik	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Brisson
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Elley
Epp	Fournier
Gagnon	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nystrom
Obhrai	Pankiw
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Proctor
Reynolds	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp	Venne
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lefebvre

Sekora

Ajournement

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 7 décembre 1999, le projet de loi de crédits est agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté avec application du résultat du vote précédent sur la motion n° 1. En conséquence, le projet de loi est agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1910)

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la Présidente, depuis plus de deux ans et demi mon parti et moi-même cherchons à faire comprendre au gouvernement du Canada que le ministère des Pêches et des Océans figure parmi ceux qui sont les plus hors de contrôle au pays. Voici quelques exemples montrant que ce ministère est complètement hors de contrôle.

Récemment, par suite de la fusion de la Garde côtière, un des navires s'est rendu dans le port de Saint John en vue de tenir un gala pour les agents correctionnels. De plus, depuis 1988, 4,2 milliards de dollars ont été consacrés à la restructuration des pêches sur la côte est, sans résultats.

Lorsque la décision dans l'affaire Marshall a été rendue, il était fort évident que le ministère des Pêches et des Océans n'avait pas de plan. Dès que la décision a été rendue publique nous avons dit que le ministère et le gouvernement du Canada auraient dû être préparés. Maintenant, des documents internes que s'est procurés le journaliste Kevin Carmichael en invoquant la Loi sur l'accès à l'information nous apprennent que le gouvernement avait un plan, mais qu'il ne voulait pas le présenter à qui que ce soit parce qu'il ne souhaitait pas qu'il soit source d'influence, de crainte ou de honte pour quiconque était mêlé à la décision.

Il est fort évident que le gouvernement a abdiqué ses responsabilités et son devoir envers la population canadienne et les autochtones du Canada atlantique.

L'actuel ministre des Pêches et des Océans a constamment soutenu à la Chambre qu'il est préférable de négocier plutôt que de se retrouver devant les tribunaux. Après la décision Sparrow, la décision Delgamuukw et maintenant la décision Marshall, il semble que le seul recours dont disposent les autochtones consiste à s'adresser constamment aux tribunaux pour arriver à leurs fins.

Si le gouvernement croit vraiment que mieux vaut négocier que se retrouver devant les tribunaux, je lui dis dès maintenant qu'il est mieux de s'occuper de la question des autochtones non inscrits en même temps que celle des autochtones inscrits, particulièrement dans la province de Nouvelle-Écosse d'où je viens. Les autochtones non inscrits croient fermement que la décision Marshall s'applique à eux et, selon des avis juridiques, il se pourrait fort bien que ce soit le cas.

De plus, le gouvernement ne met l'accent que sur les volets de la décision Marshall applicables au littoral, mais nous lui disons ce qui suit. Nous souhaiterions qu'il dise à la Chambre que le jugement Marshall devrait s'appliquer également aux secteurs côtier, semi-hauturier et hauturier. Ce n'est pas un seul secteur de la pêche qui devrait supporter le fardeau de ce jugement. Il faudrait adopter une démarche davantage axée sur la collaboration à l'égard de tous les régimes de pêche, afin que les autochtones puissent se sentir comme des partenaires à part entière dans cette industrie, avec le ministère des Pêches et des Océans.

Il n'a guère été étonnant que l'ancien ministre des Pêches et des Océans quitte le ministère assez rapidement. J'ai déjà dit et je répéterai que, si P&O était sur le marché boursier, on pourrait presque accuser l'ancien ministre des Pêches et Océans de délit d'initié, car il a quitté le ministère très précipitamment, semble-t-il. Nous savons fort bien que l'ancien ministre, qui est aujourd'hui ministre de l'Environnement, savait pertinemment quelles pourraient être les conséquences du jugement Marshall pour les habitants de la Nouvelle-Écosse et, plus particulièrement, pour les collectivités autochtones du Canada atlantique.

Comme le gouvernement n'a fait preuve ni de leadership ni de prévoyance dans le processus décisionnel, des incidents sont survenus à West Nova. Des incidents se sont produits à Miramichi et à Burnt Church. Des gens se lançaient des menaces. Des bateaux ont été incendiés. Les choses allaient vraiment très mal dans les provinces maritimes.

Tout cela aurait pu être évité si seulement le gouvernement avait fait preuve de leadership. Nous avons demandé à maintes reprises que le gouvernement, notamment le ministère des Pêches et des Océans, fasse preuve de leadership lorsqu'il s'agit des préoccupations en matière de pêche dans le Canada atlantique, surtout lorsqu'il s'agit de l'intégration des autochtones et des non-autochtones et d'une ressource en copropriété.

• (1915)

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons de nombreuses propositions à faire sur la façon dont les choses devraient se dérouler. Nous souhaiterions seulement que le gouvernement écoute ce que nous disons, pour que tous les habitants du Canada atlantique puissent partager cette ressource en copropriété.

M. Lawrence D. O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de l'approche adoptée par le ministre des Pêches et des Océans face à la décision Marshall.

Ajournement

L'opposition a beaucoup parlé du fait que le ministre des Pêches et des Océans ne s'était pas rendu personnellement sur la côte est afin de parler avec les premières nations de l'accès en matière de pêche commerciale.

Le ministre des Pêches et des Océans a nommé M. MacKenzie et M. Thériault, comme représentants fédéraux principal et adjoint, respectivement, non pas parce qu'il ne voulait pas envoyer une équipe B dans l'Atlantique, comme le proposait l'opposition, mais parce que ces messieurs présentent des qualités exceptionnelles qui sont très importantes pour le processus de négociation.

M. MacKenzie a l'expérience des négociations avec des groupes autochtones puisque, en tant que négociateur fédéral en chef pour ce qui est des revendications territoriales des Inuit du Labrador, il participe dans Labrador, ma circonscription, aux négociations sur les revendications territoriales. Il a aussi une longue expérience des consultations auprès de divers groupes de la région canadienne de l'Atlantique et connaît donc bien les problèmes qui assaillent ces intervenants.

M. Thériault s'occupe, à divers titres, de la pêche commerciale dans l'Atlantique depuis 25 ans. Il a été porte-parole, conseiller et expert-conseil dans diverses tribunes concernant les pêches.

C'est pour ces raisons que le ministre des Pêches et Océans a estimé que ces messieurs pouvaient remplir une fonction très importante en négociant, pour la prochaine saison de pêche, des ententes qui tiennent compte à la fois du jugement Marshall et des préoccupations et problèmes de l'actuel secteur de la pêche commerciale.

MM. MacKenzie et Thériault ont entrepris de discuter avec les chefs autochtones«

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je regrette, mais je dois interrompre le secrétaire parlementaire. La motion d'ajournement est adoptée d'office. En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 17.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 décembre 1999

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang

Projet de loi C-224. Deuxième lecture	2723
M. Strahl	2723
M. Maloney	2726
M. Mancini	2727
M. Bryden	2728
M. Bellehumeur	2728
M. Bellehumeur	2729
Motion	2730
Rejet de la motion	2730
M. Guimond	2730
M. Sauvageau	2730
Mme Girard-Bujold	2730
M. Crête	2730
M. Bellehumeur	2730
M. Loubier	2731
M. Bergeron	2731
M. Harb	2731
M. Bergeron	2731

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur l'Accord définitif niska'a

Projet de loi C-9. Troisième lecture	2732
M. Nault	2732
M. Loubier	2732
M. Nault	2732
M. Scott (Skeena)	2734
M. Iftody	2735
M. Scott (Skeena)	2735
M. Bachand (Saint-Jean)	2736
M. Scott (Skeena)	2736
M. Stoffer	2739
M. Scott (Skeena)	2739
M. Bachand (Saint-Jean)	2740
M. Iftody	2742
M. Scott (Skeena)	2742
M. Williams	2742
M. Bachand (Saint-Jean)	2743
Motion	2746
M. Guimond	2746
M. Lebel	2747

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le député provincial d'Abitibi-Est

M. St-Julien	2747
--------------------	------

Revenu Canada

M. Morrison	2747
-------------------	------

Municipalités en fleurs

M. Richardson	2747
---------------------	------

Le Service d'assistance canadien aux organismes

Mme Augustine	2747
---------------------	------

La Loi sur le divorce

M. Szabo	2748
----------------	------

L'exploitation forestière

M. Lunn	2748
---------------	------

Le ministre des Affaires intergouvernementales

Mme Debien	2748
------------------	------

Le Club Italia

M. Pillitteri	2748
---------------------	------

Mme Thérèse Perrier

M. Assad	2749
----------------	------

Les forces armées

M. Hanger	2749
-----------------	------

Les enfants

M. Proulx	2749
-----------------	------

Le bilinguisme

M. Godin (Acadie—Bathurst)	2749
----------------------------------	------

La présidente du Conseil du Trésor

M. Laurin	2749
-----------------	------

Le développement économique de Montréal

M. Paradis	2750
------------------	------

L'agriculture

M. Borotsik	2750
-------------------	------

Big Ben

M. Murray	2750
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

L'unité nationale

M. Hill (Macleod)	2750
M. Gray	2750
M. Hill (Macleod)	2751
M. Dion	2751
M. Hill (Macleod)	2751
M. Gray	2751

La fiscalité

M. Solberg	2751
M. Martin (LaSalle—Émard)	2751
M. Solberg	2751
M. Martin (LaSalle—Émard)	2751

Les référendums

M. Duceppe	2751
M. Dion	2752
M. Duceppe	2752
M. Dion	2752
M. Turp	2752
M. Dion	2752
M. Turp	2752
M. Dion	2752

La pauvreté chez les enfants

Mme McDonough	2752
M. Gray	2752
Mme McDonough	2752
M. Gray	2752

L'unité nationale

M. MacKay	2753
-----------------	------

M. Dion	2753	Les référendums	
Les référendums		M. Bellehumeur	2758
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	2753	M. Dion	2758
M. Dion	2753	Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	
Le Fonds transitoire pour la création d'emplois		Mme Lill	2758
M. Strahl	2753	M. Martin (LaSalle—Émard)	2758
Mme Stewart (Brant)	2753	Les ressources naturelles	
M. Strahl	2753	M. Keddy	2758
Mme Stewart (Brant)	2753	M. Goodale	2758
Les référendums		L'industrie	
M. Gauthier	2753	M. Lastewka	2758
M. Dion	2754	M. Manley	2758
M. Gauthier	2754	L'unité nationale	
M. Dion	2754	M. Nunziata	2759
L'agriculture		M. Dion	2759
M. Hilstrom	2754	La fiscalité	
M. Vanclief	2754	M. Hill (Prince George—Peace River)	2759
M. Hilstrom	2754	M. Martin (LaSalle—Émard)	2759
M. Vanclief	2754	Les référendums	
Les référendums		Mme Dalphond—Guiral	2759
Mme Lalonde	2754	M. Dion	2759
M. Dion	2754	Le Code criminel	
Mme Lalonde	2755	M. Robinson	2759
M. Dion	2755	Mme McLellan	2759
Les pénitenciers		Les ressources naturelles	
M. Abbott	2755	M. Keddy	2760
M. MacAulay	2755	Recours au Règlement	
M. White (Langley—Abbotsford)	2755	Le dépôt de documents	
M. MacAulay	2755	M. Gauthier	2760
Les référendums		M. Ménard	2760
M. Bergeron	2755	Mme Gagnon	2760
M. Dion	2755	Mme Girard—Bujold	2760
Le Conseil du Trésor		L'appel du timbre	
M. Gallaway	2756	M. Nunziata	2760
Mme Robillard	2756	Le dépôt de documents	
La Garde côtière		M. Canuel	2760
M. Thompson (Wild Rose)	2756	M. Loubier	2761
M. Dhaliwal	2756	M. Gauthier	2761
M. Thompson (Wild Rose)	2756	M. Boudria	2761
M. Dhaliwal	2756	M. Gauthier	2761
M. Dhaliwal	2756	M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	2761
La santé		M. Bellehumeur	2761
Mme Wasylcyia—Leis	2756	M. Rocheleau	2761
M. Rock	2756	M. Turp	2762
Mme Wasylcyia—Leis	2756	Le projet de loi C-9	
M. Rock	2757	M. Hill (Prince George—Peace River)	2762
La Garde côtière		Le dépôt de documents	
M. Power	2757	M. Lebel	2762
M. Dhaliwal	2757	M. Sauvageau	2762
M. Power	2757	M. Fournier	2762
M. Dhaliwal	2757	Mme Venne	2762
Les enfants		M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	2762
M. Harb	2757	M. Godin (Châteauguay)	2763
M. Rock	2757	M. Desrochers	2763
La GRC		M. Bergeron	2763
M. Cadman	2757	M. Laurin	2763
M. MacAulay	2757	Mme Picard	2763
		M. Guimond	2763
		M. Asselin	2763

M. Bellehumeur	2763
Mme Alarie	2763
M. Crête	2764
M. Godin (Châteauguay)	2764
Mme Dalphond—Gural	2764
M. de Savoye	2764
Mme St—Hilaire	2764
M. Bigras	2764
M. Marceau	2764
M. Cardin	2764
M. Bachand (Saint—Jean)	2764
Mme Debien	2764
M. Tremblay	2764
Mme Lalonde	2765
M. Bernier	2765

AFFAIRES COURANTES

Décrets de nomination

M. Lee	2765
--------------	------

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Lee	2765
--------------	------

Comités de la Chambre

Ressources naturelles et opérations gouvernementales	
M. Volpe	2765

Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec

Projet de loi C-20. Présentation et première lecture	2765
M. Dion	2765
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2765

Code criminel

Projet de loi C-401. Présentation et première lecture	2765
M. Hanger	2765
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2766

Loi sur la concurrence

Projet de loi C-402. Présentation et première lecture	2766
M. McTeague	2766
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2766
M. Guimond	2766
M. Stoffer	2766
M. Guimond	2766
M. Williams	2767
M. Guimond	2767
M. Canuel	2767
M. Williams	2767
M. Guimond	2767
M. Loubier	2768
M. Guimond	2768
M. St—Julien	2769
Mme St—Hilaire	2769
M. St—Julien	2769
M. Asselin	2769
M. Guimond	2769
M. Rocheleau	2769
M. Guimond	2770
M. Turp	2770
M. Guimond	2770

M. Knutson	2770
Motion	2770
Adoption de la motion	2771
M. White (Langley—Abbotsford)	2772

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

L'Accord définitif niska'a

Projet de loi C-9. Troisième lecture	2772
Mme Davies	2772
M. Benoit	2774
M. Scott (Skeena)	2774
Mme Davies	2775
Mme Barnes	2775
Mme Davies	2775

Recours au règlement

Projet de loi de crédits

M. Williams	2775
M. Williams	2776
M. Anderson	2776
M. Williams	2776
M. Iftody	2776
M. Williams	2776
La présidente suppléante (Mme Thibeault)	2777

Loi sur l'Accord définitif niska'a

Projet de loi C-9. Troisième lecture	2777
M. McWhinney	2777
Mme Davies	2777
M. de Savoye	2777
Mme Davies	2777
M. Keddy	2777
M. Stinson	2780
M. Keddy	2780
M. Anderson	2780
M. Epp	2780
M. Anderson	2780
M. Iftody	2780
M. Keddy	2780
M. Scott (Skeena)	2781
M. Keddy	2781
M. Konrad	2781
M. Konrad	2781
M. Keddy	2781
M. Anderson	2781
M. Harris	2782
M. Anderson	2782
Adoption de la motion	2783
Troisième lecture et adoption du projet de loi	2783

Recours au Règlement

Le projet de loi de crédits—Décision de la présidence

Le Président	2783
--------------------	------

Les crédits

Le budget supplémentaire des dépenses (A), 1999-2000

M. Nunziata	2784
Adoption de la motion no 1	2785
Adoption du crédit no 5A—Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
Mme Robillard	2785
Adoption du crédit 10a—Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
Mme Robillard	2786
Adoption du crédit 15a—Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
Mme Robillard	2787

Adoption du crédit 20a—Agriculture et Agroalimentaire	
Mme Robillard	2789
Adoption du crédit 25a—Agriculture et Agroalimentaire	
Mme Robillard	2790
Adoption du crédit 1a—Agence des douanes et du revenu Canada	
Mme Robillard	2791
Adoption du crédit 1a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2792
Adoption du crédit 5a—Héritage canadien	
Mme Robillard	2793
Adoption du crédit 50a—Héritage canadien	
Mme Robillard	2794
Adoption du crédit 60a—Héritage canadien	
Mme Robillard	2795
Adoption du crédit 65a—Héritage canadien	
Mme Robillard	2796
Adoption du crédit 70a—Héritage canadien	
Mme Robillard	2797
Adoption du crédit 75a—Conseil privé	
Mme Robillard	2798
Adoption du crédit 80a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2799
Adoption du crédit 90a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2800
Adoption du crédit 110a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2801
Adoption du crédit 115a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2802
Adoption du crédit 125a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2803
Adoption du crédit 130a—Patrimoine canadien	
Mme Robillard	2804
Adoption du crédit 1a—Citoyenneté et Immigration	
Mme Robillard	2805
Adoption du crédit 10a—Citoyenneté et Immigration	
Mme Robillard	2806
Adoption du crédit 1a—Environnement	
Mme Robillard	2807
Adoption du crédit 5a—Environnement	
Mme Robillard	2808
Adoption du crédit 10a—Environnement	
Mme Robillard	2810
Adoption du crédit 15a—Environnement	
Mme Robillard	2811
Adoption du crédit 1a—Finances	
Mme Robillard	2812
Adoption du crédit 6a—Finances	
Mme Robillard	2813
Adoption du crédit 25a—Finances	
Mme Robillard	2814
Adoption du crédit 1a—Pêches et Océans	
Mme Robillard	2815
Adoption du crédit 5a—Pêches et Océans	
Mme Robillard	2816
Adoption du crédit 10a—Pêches et Océans	
Mme Robillard	2817
Adoption du crédit 1a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2818

Adoption du crédit 5a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2819
Adoption du crédit 10a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2820
Adoption du crédit 11a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2821
Adoption du crédit 20a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2822
Adoption du crédit 25a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2823
Adoption du crédit 30a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2824
Adoption du crédit 41a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2825
Adoption du crédit 45a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2826
Adoption du crédit 50a—Affaires étrangères et Commerce international	
Mme Robillard	2827
Adoption du crédit 1a—Gouverneur général	
Mme Robillard	2828
Adoption du crédit 1a—Santé	
Mme Robillard	2830
Adoption du crédit 5a—Santé	
Mme Robillard	2831
Adoption du crédit 10a—Santé	
Mme Robillard	2832
Adoption du crédit 15a—Santé	
Mme Robillard	2833
Adoption du crédit 20a—Santé	
Mme Robillard	2834
Adoption du crédit 25a—Santé	
Mme Robillard	2835
Adoption du crédit 1a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2836
Adoption du crédit 5a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2837
Adoption du crédit 10a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2838
Adoption du crédit 15a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2839
Adoption du crédit 20a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2840
Adoption du crédit 25a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2841
Adoption du crédit 35a—Développement des ressources humaines	
Mme Robillard	2842
Adoption du crédit 1a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2843

Adoption du crédit 5a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2844
Adoption du crédit 6a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2845
Adoption du crédit 10a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2846
Adoption du crédit 15a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2847
Adoption du crédit 35a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2849
Adoption du crédit 50a—Affaires indiennes et Nord canadien	
Mme Robillard	2850
Adoption du crédit 1a—Industrie	
Mme Robillard	2851
Adoption du crédit 5a—Industrie	
Mme Robillard	2852
Adoption du crédit 20a—Industrie	
Mme Robillard	2853
Adoption du crédit 25a—Industrie	
Mme Robillard	2854
Adoption du crédit 30a—Industrie	
Mme Robillard	2855
Adoption du crédit 40a—Industrie	
Mme Robillard	2856
Adoption du crédit 50a—Industrie	
Mme Robillard	2857
Adoption du crédit 55a—Industrie	
Mme Robillard	2858
Adoption du crédit 70a—Industrie	
Mme Robillard	2859
Adoption du crédit 75a—Industrie	
Mme Robillard	2860
Adoption du crédit 85a—Industrie	
Mme Robillard	2861
Adoption du crédit 90a—Industrie	
Mme Robillard	2862
Adoption du crédit 95a—Industrie	
Mme Robillard	2863
Adoption du crédit 100a—Industrie	
Mme Robillard	2864
Adoption du crédit 110a—Industrie	
Mme Robillard	2865
Adoption du crédit 115a—Industrie	
Mme Robillard	2866
Adoption du crédit 120a—Industrie	
Mme Robillard	2867
Adoption du crédit 1a—Justice	
Mme Robillard	2868
Adoption du crédit 5a—Justice	
Mme Robillard	2870
Adoption du crédit 10a—Justice	
Mme Robillard	2871
Adoption du crédit 15a—Justice	
Mme Robillard	2872
Adoption du crédit 30a—Justice	
Mme Robillard	2873
Adoption du crédit 40a—Justice	
Mme Robillard	2874

Adoption du crédit 45a—Justice	
Mme Robillard	2875
Adoption du crédit 50a—Justice	
Mme Robillard	2876
Adoption du crédit 1a—Défense nationale	
Mme Robillard	2877
Adoption du crédit 5a—Défense nationale	
Mme Robillard	2878
Adoption du crédit 10a—Défense nationale	
Mme Robillard	2879
Adoption du crédit 1a—Ressources naturelles	
Mme Robillard	2880
Adoption du crédit 5a—Ressources naturelles	
Mme Robillard	2881
Adoption du crédit 15a—Ressources naturelles	
Mme Robillard	2882
Adoption du crédit 20a—Ressources naturelles	
Mme Robillard	2883
Adoption du crédit 22a—Ressources naturelles	
Mme Robillard	2884
Adoption du crédit 25a—Ressources naturelles	
Mme Robillard	2885
Adoption du crédit 1a—Conseil privé	
Mme Robillard	2886
Adoption du crédit 5a—Conseil privé	
Mme Robillard	2887
Adoption du crédit 10a—Conseil privé	
Mme Robillard	2888
Adoption de la motion 15a—Conseil privé	
Mme Robillard	2889
Adoption du crédit 25a—Conseil privé	
Mme Robillard	2891
Adoption du crédit 30a—Conseil privé	
Mme Robillard	2892
Adoption du crédit 55a—Conseil privé	
Mme Robillard	2893
Adoption du crédit 1a—Travaux publics et Services gouvernementaux	
Mme Robillard	2894
Adoption du crédit 10a—Travaux publics et Services gouvernementaux	
Mme Robillard	2895
Adoption du crédit 1a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2896
Adoption du crédit 10a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2897
Adoption du crédit 15a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2898
Adoption du crédit 25a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2899
Adoption du crédit 35a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2900
Adoption du crédit 40a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2901
Adoption du crédit 50a—Solliciteur général	
Mme Robillard	2902
Adoption du crédit 1a—Conseil du Trésor	
Mme Robillard	2903
Adoption du crédit 10a—Conseil du Trésor	
Mme Robillard	2904
Adoption du crédit 15a—Conseil du Trésor	
Mme Robillard	2905
Adoption du crédit 1a—Anciens combattants	
Mme Robillard	2906

Adoption du crédit 5a—Anciens combattants	
Mme Robillard	2907
Adoption du crédit 10a—Anciens combattants	
Mme Robillard	2908
Mme Robillard	2909
Motion d'approbation	2909
Adoption de la motion	2910
Projet de loi C-21. Première lecture	2910
Mme Robillard	2910
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi ...	2910
Deuxième lecture	2910
Mme Robillard	2910
Adoption de la motion	2911
Deuxième lecture du projet de loi, formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de M. Milliken	2911
M. Williams	2911
Mme Robillard	2911

Adoption des articles 1 à 7	2911
Adoption des annexes 1 et 2	2912
Adoption du préambule	2912
Adoption du titre	2912
Rapport	2912
Motion d'adoption	2912
Mme Robillard	2912
Adoption de la motion	2913
Troisième lecture	2913
Mme Robillard	2913
Adoption de la motion	2914
Troisième lecture et adoption du projet de loi	2914

MOTION D'AJOURNEMENT

Pêches	
M. Stoffer	2914
M. O'Brien (Labrador)	2914



*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**